

OPERATIONAL PROGRAMME UNDER THE 'INVESTMENT FOR GROWTH AND JOBS' GOAL

CCI	2014FR16M0OP004
Title	Programme Opérationnel FEDER-FSE Champagne-Ardenne 2014-2020
Version	1.1
First year	2014
Last year	2020
Eligible from	
Eligible until	
EC decision number	
EC decision date	
MS amending decision number	
MS amending decision date	
MS amending decision entry into force date	
NUTS regions covered by the operational programme	FR21 - Champagne-Ardenne

1. STRATEGY FOR THE OPERATIONAL PROGRAMME'S CONTRIBUTION TO THE UNION STRATEGY FOR SMART, SUSTAINABLE AND INCLUSIVE GROWTH AND THE ACHIEVEMENT OF ECONOMIC, SOCIAL AND TERRITORIAL COHESION

1.1 Strategy for the operational programme's contribution to the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and to the achievement of economic, social and territorial cohesion

1.1.1 Description of the programme's strategy for contributing to the delivery of the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and for achieving economic, social and territorial cohesion.

La stratégie Europe 2020 vise à surmonter la crise que traverse l'Europe depuis 2008 et, au-delà, à encourager l'émergence d'un modèle européen de croissance renouvelée, plus intelligent, durable et inclusif. Pour la période 2014-2020, le programme opérationnel FEDER/FSE de la région Champagne-Ardenne s'inscrit donc au service de cette stratégie Europe 2020, pour atteindre une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale.

Dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation, le diagnostic territorial stratégique et l'ensemble de la démarche de concertation ont permis de recenser les enjeux prioritaires du territoire de la Champagne-Ardenne au regard des orientations de l'Union européenne à l'horizon 2020.

A. Une région paradoxale, marquée par de forts contrastes économiques, démographiques et territoriaux

La région Champagne-Ardenne s'enorgueillit d'accueillir dans son patronyme la référence à un vin prestigieux, connu dans le monde entier : le champagne. Alors que la surface plantée en vignoble ne représente que 1,3 % de la superficie totale de la région, la richesse induite par la commercialisation des 304 millions de bouteilles produites en 2013 (source: Comité interprofessionnel du vin de Champagne, janvier 2014) donne une image floue de la réalité de la situation économique de la Champagne-Ardenne. Grâce au champagne, qui représente à lui seul 4,3 des 37 milliards d'euros du PIB régional, la région se place au 6^{ème} rang des régions françaises avec un PIB par habitant de 27 813 € en 2012. Grâce au champagne, l'agriculture y représente un poids de 7,8 % de la valeur ajoutée régionale soit 5,2 points de plus que le niveau national. La région a dégagé en 2013 un excédent commercial de 2,779 milliards d'euros (source: Direction régionale des Douanes, janvier 2014).

Cette place particulière de la région au tableau d'honneur du PIB doit être rapportée à d'autres indicateurs qui illustrent le rang paradoxal de la région parmi les autres régions françaises :

- Elle se situe au 12^{ème} rang français au regard de sa superficie (de 25 606 km², soit 4,7 % du territoire métropolitain), au 19^{ème} rang au regard de sa population (1 335 923 habitants en 2013, soit 2,1 % de la population nationale), au 18^{ème}

rang au regard de sa densité de population (52 habitants au km², soit de moitié inférieure à la moyenne métropolitaine) et au 18ème rang au regard du nombre de ses actifs.

- La Champagne-Ardenne est la seule région française qui perd des habitants avec une part régionale dans la population française passée de 2,5% en 1982 à 2,1% en 2011. Les pertes liées aux migrations pourraient faire perdre à la Champagne-Ardenne 25 000 habitants d'ici 2040, avec pour conséquence un vieillissement inéluctable de sa population.
- Sur ses 1949 communes, seules 14 comptent plus de 10 000 habitants. 1861 totalisent moins de 2 000 habitants et 1055 moins de 500 habitants. Seule la communauté d'agglomération de Reims Métropole dépasse 200 000 habitants, avec 217 089 habitants en 2011, dont 180 752 Rémois, suivie par le Grand Troyes (129 516 habitants) et Charleville-Mézières/Sedan avec 129 033 habitants) (source: INSEE Champagne-Ardenne, janvier 2014). La part des champardennais vivant dans un espace urbain est de 61 % contre 73% pour la France métropolitaine.

Le soutien à la cohésion territoriale et sociale du territoire champardennais implique de prendre en compte plusieurs fragilités territoriales :

- *Un territoire structuré autour d'un ensemble de pôles urbains de taille intermédiaire, aux réseaux de transport encore peu connectés :*

La réponse aux enjeux de mobilité et de cohésion sociale et territoriale requiert notamment de développer l'usage des transports en commun. Zones urbaines et rurales confondues, 80,3 % des déplacements internes à la région s'effectuent en voiture individuelle contre 5,6 % en transports collectifs (source: INSEE données DT 2009, publiées en 2013). La promotion des modes de transports moins polluants vise donc la limitation de l'usage de la voiture et le report vers des transports collectifs ou les modes actifs (vélo, marche). Mais ce report intermodal ne sera envisageable que si ce choix est avantageux du point de vue financier et surtout pratique (horaires, régularité, temps de trajet, accès aux gares, ...).

Adaptation de l'offre, intermodalité, complémentarité, lisibilité, accessibilité sont les lignes de forces de l'organisation générale des transports publics dans la région, comme le souligne le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.

- *Un territoire fortement concerné par les problématiques de la politique de la ville et qui doit résoudre le problème de ses nombreuses friches :*

Avec 62 quartiers classés en zones prioritaires et l'existence de nombreuses autres zones urbaines à forts besoins sociaux, de nombreux territoires de Champagne-Ardenne ont besoin d'être soutenus dans leurs projets de revitalisation urbaine. Au sein de ses 40 villes moyennes et petites de plus de 3500 habitants, la région est fortement concernée par les problématiques de démographie déclinante, de désertification des centres villes, de manque de services à la population, ... La poursuite de la dynamique de régénération urbaine apparaît donc fondamentale.

En outre, le territoire champardennais se caractérise par l'existence de nombreuses friches industrielles, militaires et ferroviaires, dont la réhabilitation contribuera à la redynamisation des espaces urbains.

Dans un souci de concentration des fonds FEDER, la problématique des risques technologiques n'a pas été intégrée à ce programme, malgré la présence d'une trentaine d'établissements SEVESO sur le territoire régional. Les autres risques sont liés au transport de matières dangereuses (route, rail, voie d'eau), à l'activité nucléaire (trois installations nucléaires : centrales de Chooz et de Nogent-sur-Seine et centre de stockage de l'Aube) ainsi que des risques de rupture de barrages (trois grands barrages et 58 tronçons de digues).

B. Une région au défi de sa transition économique

Après une période de relative stabilité au début des années 2000, l'économie de la Champagne-Ardenne a connu une forte dégradation sous l'effet de la crise de 2008. Certes, elle compte parmi les plus industrialisées de France (18,3 % de la valeur ajoutée brute contre 14,9 % en France métropolitaine - source: INSEE, comptes régionaux 2011) mais son industrie reste fortement marquée par la présence d'activités traditionnelles fragilisées par les mutations en cours (fonderie, métallurgie, plasturgie, sous-traitance automobile, textile). En revanche, le secteur tertiaire marchand y est peu développé (transport, activités support aux entreprises, services aux particuliers, commerce) ; avec un poids de 43 % de la valeur ajoutée brute, il est inférieur de près de 8 points au niveau national.

De ce fait, sous le double effet de la spécialisation traditionnelle de l'industrie Champagne-Ardenne, exposée à la concurrence étrangère, et de la faible tertiarisation de son économie, l'emploi y affiche depuis 2008 un recul plus important qu'ailleurs en France.

Entre 2012 et 2013, les secteurs marchands non agricoles ont supprimé 6 800 emplois, soit un repli de -2,4 % contre -0,9 % au niveau national. Au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage est de 11,5 % de la population active contre 10,5 % au niveau national. La Champagne-Ardenne se classe au 6ème rang des régions les plus touchées par le chômage. En 2013, le taux de chômage des jeunes y dépasse 25 %.

La région Champagne-Ardenne souffre de la faiblesse de sa recherche et développement avec une dépense en R&D de 0,7% du PIB régional en 2010, soit un taux bien éloigné du taux moyen de la France Métropolitaine avec 2,2% et de la cible moyenne UE de 3% fixée par la Stratégie Europe 2020. Avec une cible fixée à 1,4% à l'horizon 2020, les acteurs du territoire régional veulent porter un effort significatif pour le développement de R&D régionale.

Par l'action conjointe d'un soutien à la recherche publique et privée, l'innovation et le développement économique, il s'agit de soutenir le processus de mutation économique régional, pour une compétitivité économique retrouvée et la création d'emplois.

- *Une Recherche et Développement qui demande un fort appui*

La Région Champagne-Ardenne souhaite ainsi mieux structurer et mieux renforcer sa recherche et son innovation autour de plusieurs domaines intégrateurs. Sa **stratégie de spécialisation intelligente** (cf. document en annexe) identifie 3 domaines « intégrateurs » d'innovation stratégique, 1 domaine en émergence et 3 axes transverses :

- **3 domaines « intégrateurs » d'innovation stratégique :**

1. ***Optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux.*** Cela consiste en une intégration très forte de la chaîne numérique dans les procédés industriels, y compris l'outillage, de la conception à la fin de vie des matériaux, en passant par des moyens d'essais dédiés.
2. ***Développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables.*** La bioraffinerie territorialisée est composée d'entreprises de première et seconde transformation de biomasse végétale produite localement qui constituent un véritable écosystème au sein duquel les entreprises échangent de l'eau, de la vapeur, des effluents, des produits, de l'énergie...
3. ***Création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires*** dont la population en milieu rural est âgée, en y développant de nouvelles activités et en mettant en réseau les acteurs.

- **1 domaine en émergence :**

Appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie, en lien avec la production importante, variée (nucléaire, bioénergie, éolien) et disséminée (pour les 2 dernières) d'énergie sur le territoire, ce domaine s'avérant ainsi bien adapté pour traiter les problématiques de transport, de gestion du réseau et de stockage d'énergie.

- **3 axes transverses :** Ils viennent en soutien des domaines technologiques et ont vocation à venir apporter une dimension plus méthodologique (travail en réseau, croisement des compétences et métiers...), une approche plus sociétale et territoriale (nouveaux métiers, nouvelles pratiques et modes de vie...), toutes deux indispensables pour apporter des réponses globales aux enjeux de la région :
- 1. ***Soutenir l'innovation dans les entreprises et notamment les PME, via un écosystème régional efficient pour innover.***
- 2. ***Stimuler l'innovation sociale pour assurer le développement de nos territoires.***
- 3. ***Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique***, la diffusion de services numériques apparaissant comme un moyen de répondre aux enjeux du territoire et faisant partie des actions identifiées à développer dans le cadre des domaines de spécialisation.
- ***Des PME régionales à renforcer :***

En 2010, le nombre d'entreprises du secteur marchand non agricole s'élève à 51 400 en Champagne-Ardenne. Au travers de leurs établissements implantés dans la région, elles emploient 242 500 salariés, soit 5 % de l'emploi salarié au niveau national. Avec 33 % des salariés employés dans l'industrie, la région Champagne-Ardenne est la deuxième région industrielle de France métropolitaine. Plus présentes dans ce secteur, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pèsent davantage dans le tissu productif champardennais, avec 25 % des salariés régionaux contre 22 % en France. Plus de la moitié des salariés des ETI travaillent ainsi dans l'industrie manufacturière en Champagne-Ardenne. Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 30 % des salariés de la région et œuvrent principalement dans l'industrie, le commerce et la construction. Davantage présentes dans le département des Ardennes, les microentreprises emploient 19 % des salariés régionaux, proportion équivalente à celle de la France. Si les grandes entreprises sont implantées dans toutes les régions, elles sont sous-représentées en Champagne-Ardenne avec 27 % des salariés contre 31 % au niveau national. La moitié des salariés des grandes entreprises implantées dans la région est localisée dans le département de la Marne.

Au cours des dix dernières années, la Champagne-Ardenne a perdu 27 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles, soit avec -0,9 % en moyenne annuelle, la baisse la plus importante des régions françaises. L'industrie est le premier secteur destructeur d'emplois en Champagne-Ardenne. Son poids dans l'emploi salarié marchand non agricole de la région recule de sept points en passant de 36% en 2001 à 29% fin 2011.

Entre 2001 et 2011, 7 000 emplois ont été créés avec l'externalisation des activités tertiaires des entreprises industrielles, les activités scientifiques et techniques, services administratifs. Ces créations sont loin de compenser les pertes d'emploi industriel, en quantité et sans doute aussi en conditions de travail.

Dans les secteurs moins sensibles aux chocs conjoncturels du commerce (-3 200 emplois salariés), de la construction (+1 000 emplois) et des autres activités de services qui incluent les services marchands aux particuliers (+800 emplois), les évolutions d'emploi sont moins favorables que dans les régions limitrophes ou qu'au niveau national, en lien avec la stagnation démographique de la Champagne-Ardenne.

Globalement, la région n'est que faiblement orientée vers des activités à forte croissance et peu productrices de valeur ajoutée. Le tissu productif est marqué par la présence d'un secteur agricole et viticole important et une industrie soumise à de fortes pressions.

Le tissu économique local est constitué de PME-PMI traditionnelles, comme dans le secteur textile, la fonderie, la plasturgie, historiquement positionnées sur des secteurs dont la valeur ajoutée économique n'est pas assez forte (hormis les activités viticoles).

Le réseau industriel est principalement constitué d'entreprises sous-traitantes, notamment dans le secteur automobile, avec la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériel de transport, ... Aujourd'hui, l'innovation fait encore trop peu partie de la culture de la majorité des entreprises, en particulier les PME/TPE.

Le territoire régional héberge peu de centres de décision ou de recherche de grands groupes industriels, ce qui conduit à une forte dépendance vis-à-vis de centres de décisions externes. En outre, la création/reprise d'entreprises est à soutenir du fait de sa faiblesse relative à l'échelle nationale (taux de création : 141 pour mille contre une moyenne nationale de 151 pour mille : le taux de création est le rapport entre le nombre de création d'entreprises au cours d'une année et le stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année).

Différents outils sont donc mobilisés par le programme opérationnel : le soutien à la création et à la transmission d'entreprises en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente qui met en évidence l'existence d'un potentiel de création d'entreprises nouvelles et/ou de transmission en interne (création/transmission endogènes, c'est-à-dire issues du territoire) et en externe (par l'accueil d'activités exogènes, c'est-à-dire externes à la région), le soutien à l'innovation, l'internationalisation et l'investissement des entreprises régionales vers une croissance durable.

C. Une région qui veut se saisir du numérique pour une attractivité renouvelée

- *Des besoins d'investissements publics en infrastructures numériques*

La faible densité de population en Champagne-Ardenne accroît l'intérêt pour le développement des infrastructures numériques, en particulier le Très Haut Débit (THD), qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'accès aux principaux services à la population (santé, formation notamment) et l'attractivité des entreprises.

Or, les besoins de débit pour les entreprises, les structures de formation au sens large et les établissements de santé sont en constante augmentation. Le raccordement au Très Haut Débit est ainsi devenu un élément essentiel de l'attractivité des territoires, tant urbains que ruraux, qui fait actuellement défaut à la région.

Sur le territoire champardennais, l'initiative privée en matière de déploiement de la fibre reste circonscrite aux territoires ciblés par l'appel à manifestation d'intention d'investissement (zone AMII) du Gouvernement français de 2011. Les déclarations d'intention de la part des opérateurs privés d'ici 2020 portent sur les communautés d'agglomération de Charleville, Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Chaumont, les communautés de communes d'Epernay et Saint-Dizier ainsi que la commune de Sedan. A la mi-2013, le déploiement FttH et FttO a ainsi débuté dans quatre villes (Reims, Troyes, Chaumont et Charleville).

Le seul recours à l'initiative privée ne permettra donc pas d'assurer la desserte en Très Haut Débit d'une partie conséquente du territoire régional, y compris celle des villes intermédiaires et petites villes. Un risque de fracture existe entre les espaces les plus densément peuplés (pouvant attirer les opérateurs privés) et le reste du territoire régional.

La cohérence de l'intervention publique est contenue dans la stratégie régionale (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique – SCORAN) adoptée par le Conseil régional en juillet 2011. Cette stratégie régionale est aujourd'hui déclinée dans les schémas directeurs des 4 départements de la région. Les investissements prévus par ces derniers concernent une montée en débit multi

technologique intégrant le FTTH pour les principaux sites publics et les zones d'activité économique et portent sur un montant total de plus de 155 millions d'euros d'ici 2020.

- *Des besoins de renforcement des usages numériques en lien avec les évolutions sociétales et économiques*

Le renforcement des infrastructures numériques Très Haut-Débit sur une large partie du territoire régional conditionne le développement des usages des TIC, notamment dans les zones qui ne seront pas desservies par l'initiative privée.

Or, des potentiels importants sont détectés dans le domaine de la santé, de la domo-médecine, du tourisme, du développement économique, de l'éducation et de la formation, en particulier en milieu démographiquement peu dense. La Région Champagne-Ardenne souhaite donc relever le défi du développement des usages et services numériques, en lien notamment avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3).

D. Une région au profil énergétique et environnemental particulier

Le Plan Climat Air Energie Régional (PCAER), adopté en 2012 à la suite du Plan Climat Energie Régional de 2007, fixe le cadre structurant des politiques régionales et territoriales de la Champagne-Ardenne aux horizons 2020 et 2050, en matière d'adaptation au changement climatique, de préservation de la qualité de l'air et de maîtrise des consommations d'énergie. La Charte de la biodiversité régionale adoptée en 2012 fournit en outre le cadre de référence de l'action régionale en matière de biodiversité.

- *Une forte consommation énergétique finale, qu'il convient de réduire, en particulier dans le bâti*

En 2005, la **consommation d'énergie finale** en région Champagne-Ardenne représentait 2,5% de la consommation totale de la France métropolitaine alors que la région ne pèse que 2,2% de la population française.

Cette situation est due à certaines particularités régionales :

- l'importance de l'industrie et de l'agriculture en région ;
- l'existence d'un patrimoine bâti ancien et énergivore, notamment les logements sociaux (représentant près d'un logement sur 5) ;
- la présence d'axes routiers majeurs (Ouest-Est et Nord-Sud) ;
- une faible densité de population qui accroît les distances moyennes à parcourir et favorise le recours aux véhicules individuels.

Les émissions de gaz à effet de serre sont également principalement liées aux secteurs industriel, agricole et viticole et au transport, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, en particulier pour les consommations de chauffage.

(cf. graphique 01)

La réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments, en particulier celle des logements et des bâtiments publics, requiert la mise en œuvre d'actions en faveur de l'efficacité énergétique. En Champagne-Ardenne, un logement sur cinq est un logement social. On estime à 16 000 logements du parc HLM le potentiel de réhabilitations thermiques prévu sur 2014/2020 (source: ARCA HLM, février 2014), avec pour perspective le gain énergétique d'au moins une classe pour atteindre la classe "C". Ces interventions auprès des bailleurs sociaux seront complétées par des initiatives en faveur des propriétaires privés à revenus modestes. Il s'agit de soutenir l'ingénierie des opérations collectives menées par les territoires dans le cadre des procédures de l'ANAH. Il s'agit également d'abonder les enveloppes de l'ANAH et des collectivités territoriales pour des travaux chez des propriétaires à revenus faibles ou intermédiaires. L'objectif sur la période est d'aider 700 propriétaires occupants et 80 propriétaires bailleurs par année. Ces actions représentent donc un levier majeur pour agir en faveur de ce gisement d'économies d'énergie et viendront soutenir le développement de la filière bâtiment durable.

- *Une production d'énergie renouvelable déjà significative et à fort potentiel, pour laquelle il convient de soutenir les systèmes innovants d'injection d'énergie dans les circuits de distribution aux consommateurs.*

En 2010, la production totale d'énergie renouvelable s'élevait à près de 11 000 GWh/an : les énergies renouvelables représentaient ainsi 20,5% de la consommation d'énergie finale en Champagne-Ardenne.

Les principales productions d'énergies renouvelables sont constituées par les agrocarburants (46% de la production), le bois-énergie (34%) et l'éolien (15,6%). En 2012, la région dispose de la plus importante puissance installée d'éoliennes en France.

Au-delà des agrocarburants, du bois-énergie et l'éolien, d'autres gisements d'énergies renouvelables sont moins exploités, comme la méthanisation, la géothermie et l'énergie hydroélectrique. La Région souhaite ainsi poursuivre sa stratégie de développement des énergies renouvelables, en mettant l'accent sur le développement de productions innovantes et sur le développement de capacités de gestion et d'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux locaux. 3 à 5 opérations expérimentales sont envisagées.

- *Une région fortement soumise au risque inondation*

25% des communes de Champagne-Ardenne sont concernés par le risque inondation, en particulier dans les bassins fluviaux de la Meuse et de la Seine. D'importants travaux ont déjà été conduits sur la Meuse (exemple : barrage des trois cheminées) mettant à l'abri de débordements les entreprises et les habitants de la région de Charleville-Mézières. Il convient de poursuivre dans cette voie. La vulnérabilité des territoires aux inondations reste prioritaire du fait des risques encourus par les activités économiques et les populations concernées, soit 650 000 personnes habitant en zones potentiellement inondables par une crue extrême. Les trois établissements publics de bassin (Grands lacs, Meuse, Oise) et des intercommunalités ont conduit les études préalables nécessaires à la

réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité et sont engagés dans des travaux qui s'étaleront jusqu'en 2020.

- *Une diversité des milieux et des espèces en menace de destruction / fragmentation*

L'effet mobilisateur induit par l'élaboration de la Charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne et le schéma de cohérence écologique doit aujourd'hui se poursuivre grâce à une implication plus forte des collectivités territoriales, parcs naturels régionaux et autres acteurs territoriaux sur cette thématique, soutenue par le FEDER. En Champagne-Ardenne, la prise de conscience des enjeux de la biodiversité demeure limitée, hormis le cercle des spécialistes. Le réseau des acteurs reste peu structuré, de même que les données naturalistes disponibles.

Or, bien que présentant une diversité des milieux et des espèces, le territoire régional se fragmente de plus en plus, au détriment du maintien des habitats naturels et des continuités écologiques. On y observe également une uniformisation croissante des paysages. Ces questions seront traitées par le FEADER.

La protection de la biodiversité remarquable a beaucoup bénéficié du programme FEDER 2007-2013. Cependant, le nombre (17) et la superficie (3 920 ha) des espaces fortement protégés restent très limités. Il importe donc de poursuivre les politiques d'animation (pour sensibiliser les acteurs concernés), d'observation (pour mieux connaître et mesurer l'évolution), de travaux de restauration et d'ouverture au public des espaces remarquables les plus menacés :

- zones humides (marais alcalins de Champagne crayeuse, marais tuffeux du plateau de Langres, tourbières acides des Ardennes) ;
- pelouses sur sable ou sols calcaires des landes ;
- certains types exceptionnels de forêts et de prairies ne relevant pas des mesures du FEADER.

Le diagnostic territorial stratégique met également en valeur l'importante pollution des nappes souterraines de la région par les nitrates et les pesticides. La problématique de la qualité de l'eau étant prise en compte dans le Programme de développement rural régional, elle n'a pas été retenue au sein du PO FEDER/FSE pour plus de complémentarité avec le FEADER (cf. section 8).

E. Une région au défi de l'élévation du niveau de ses compétences et qualifications

En lien avec la situation économique difficile de la région Champagne Ardenne, l'emploi s'y est fortement dégradé depuis 2008. Les années 2011 et 2012 voient cette tendance se poursuivre avec un recul 2,5% de l'emploi salarié marchand champardennais en 2012, soit une perte nette de 7300 emplois (source: INSEE, bilan économique 2012 de la région Champagne-Ardenne, mai 2013). Dans un contexte économique difficile et très concurrentiel, les pertes d'emplois touchent l'ensemble des grands secteurs.

- *Une élévation du niveau de formation des actifs mais une progression moindre qu'au niveau national*

La région Champagne-Ardenne connaît une élévation du niveau de qualification de sa population (mesurée par l'élévation de la qualification de la population non scolarisée observée depuis 1999) qui reste cependant faible : la part des titulaires d'un diplôme de niveau 5 au plus (soit un niveau de formation validé par un CAP ou un BEP) est passée de 77,3% en 1999 à **69,7%** en 2011.

Néanmoins, le niveau de formation des champardennais reste inférieur à la moyenne nationale. Des marges de progrès importantes existent, notamment pour les jeunes, avec un taux de scolarisation des 18-24 ans inférieur de 5 points par rapport à la France métropolitaine (46,7% en Champagne-Ardenne contre 51,6% en moyenne France métropolitaine).

En outre, il s'agit de permettre aux différentes populations, notamment les demandeurs d'emploi et les autres publics exclus du système de formation, d'accéder aux formations qualifiantes. Cela passe par la construction d'un projet professionnel réaliste, si nécessaire l'acquisition de compétences de base et de savoir-être indispensables à l'insertion dans le monde du travail, ainsi que l'accès à des dispositifs de formation qualifiants. Il s'agit également d'agir sur les représentations des métiers, fortement liées à un territoire traditionnellement de salariat agricole et industriel dans lequel les mobilités professionnelles étaient historiquement faibles.

- *Une offre de formation qui doit mettre en adéquation les compétences et les nouveaux besoins liés aux mutations économiques*

La proportion de personnes de faible niveau de qualification est importante en Champagne-Ardenne (35,3% des demandeurs d'emploi sont sans qualification). Cette question est d'autant plus préoccupante qu'elle perdure dans les jeunes générations. La région se caractérise en outre par un faible taux d'emploi de la population en âge de travailler et cette différence s'est accrue depuis 10 ans (le taux moyen d'emploi global des personnes âgées de 15 à 64 ans atteint 62%) et par un niveau élevé du chômage (11,2%).

Le nombre des seniors est en progression continue.

La progression du nombre de seniors à la recherche d'un emploi est forte et continue depuis 2008, d'un niveau comparable à la moyenne nationale :

(cf. graphique 02)

(cf. tableau 01)

Pour répondre au défi de l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, le programme régional de formation professionnelle vise à permettre l'insertion professionnelle des femmes et des hommes dans l'économie régionale de Champagne-Ardenne. L'offre de formation professionnelle veut donc mieux s'adapter aux capacités et aux besoins du tissu local d'employeurs. Il s'agit donc de répondre aux besoins de

compétences et de qualification des secteurs d'activités en besoin ou en émergence (comme les secteurs mis en avant dans la S3 – stratégie de spécialisation intelligente), intégration de la chaîne numérique dans les procédés industriels, filières agricoles durables, filières bâtiment durable, gestion intelligente de l'énergie, services aux personnes fragiles ou dépendantes, économie sociale et solidaire, ...

Tout en répondant aux besoins des entreprises et structures locales, comme le souligne le CPRDFP (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles), la formation ne doit pas se limiter à cette seule adéquation. La formation des femmes et des hommes demeure certes l'instrument privilégié de la performance économique d'un territoire, car elle participe à l'élévation des qualifications. La formation est également un outil de développement personnel, la garantie d'une promotion sociale et professionnelle et le gage d'une cohésion sociale. Elle doit être au cœur d'un équilibre entre la demande économique, la demande sociale et la demande des territoires.

- *Une situation de l'emploi particulièrement préoccupante pour les jeunes*

Avec un taux de chômage de 25,7% pour les jeunes de moins de 25 ans (contre une moyenne régionale de 11,2%), les jeunes Champardennais sont fortement touchés par la montée du chômage depuis 2008. La proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés est ainsi de 19,7% en moyenne en 2009 sur le territoire régional, avec des taux atteignant jusqu'à 29,6% dans les Communautés de communes et Communautés d'agglomération aux plus forts taux de précarités (source: annexe 2 du CPRDFP).

Les évaluations réalisées par le Centre du service national en 2009 montrent que le pourcentage de jeunes de 16-17 ans détectés en grande difficulté face à la lecture est de 6,5% au niveau régional contre 4,5% en moyenne nationale.

L'accès de tous les jeunes aux savoirs de base constitue donc une priorité pour la Région et ses partenaires, en particulier pour les jeunes les plus en difficulté, sans toutefois exclure les autres publics, par exemple les seniors.

La Région souhaite ainsi soutenir deux volets fondamentaux de la formation professionnelle : la qualification des publics en recherche d'emploi pour les conduire vers une insertion professionnelle durable et l'amélioration du système de formation, notamment l'apprentissage, avec une attention particulière portée aux jeunes de moins de 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'emploi des jeunes (IEJ).

En réponse aux principaux enjeux champardennais et pour mettre en oeuvre la stratégie régionale développée plus haut, en cohérence avec la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive, la région Champagne-Ardenne a choisi d'organiser son programme opérationnel FEDER/FSE autour des 7 axes prioritaires suivants (hors assistance technique) :

- **AXE PRIORITAIRE 1 : Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3
 2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 : Accroître la diffusion de l'innovation dans l'économie champardennaise
 3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : Augmenter le nombre d'entreprises
 4. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.4 : Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable
- **AXE PRIORITAIRE 2 : Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 : Augmenter le taux de raccordement au THD pour favoriser l'économie numérique
 2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 : Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne
- **AXE PRIORITAIRE 3 : Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 : Développer les systèmes innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables en Champagne-Ardenne
 2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments
- **AXE PRIORITAIRE 4 : Préserver les ressources et lutter contre les risques inondations**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations
 2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 : Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)
- **AXE PRIORITAIRE 5 : Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)
 2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 : Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier

3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains
- **AXE PRIORITAIRE 6 : Développer les compétences et les qualifications**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation
 2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2 : Accroître la qualité du système de formation continue
 3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.3 : Accroître la qualité du système de formation par alternance
 - **AXE PRIORITAIRE 7 : Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études, ni formation, dans le marché du travail**
 1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 7.1 : Accroître l'insertion professionnelle durable des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation.

1.1.2 A justification for the choice of thematic objectives and corresponding investment priorities having regard to the partnership agreement, based on an identification of regional and, where appropriate, national needs including the need to address the challenges identified in relevant country-specific recommendations adopted in accordance with Article 121(2) TFEU and the relevant Council recommendations adopted in accordance with Article 148(4) TFEU, taking into account the ex-ante evaluation.

Table 1: Justification for the selection of thematic objectives and investment priorities

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest	La Champagne-Ardenne est la région métropolitaine française où les dépenses intérieures consacrées à la R&D sont les plus faibles, avec 0,7 % du PIB régional en 2010. Il existe un déficit de chercheurs publics et privés, d'ouverture et de collaborations. La région souffre d'une faible visibilité et d'une insuffisante valorisation de son excellence scientifique. Il s'agit donc de renforcer l'attractivité et la visibilité des laboratoires scientifiques dans les domaines stratégiques de la S3.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies	Le diagnostic territorial stratégique a démontré une faiblesse de la capacité de transfert vers le monde économique sur le territoire régional. Il a également identifié une carence dans l'accueil d'entreprises innovantes.
02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy	Le développement des infrastructures numériques est une priorité régionale, qui rejoint ainsi les priorités nationales (Programme national « France Très Haut Débit ») et la stratégie numérique pour l'Europe « Europe 2020 » de l'Union Européenne. La large bande s'avère autant une opportunité de développement pour les territoires peu densément peuplés, comme la Champagne-Ardenne, qu'une obligation pour rester dans la compétition mondiale.
02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health	En Champagne-Ardenne, territoire à faible densité de population, le rapprochement des services des usagers et des entreprises, est possible via les nouveaux usages TIC. La région doit donc relever le défi des usages du numérique pour proposer de nouvelles accessibilités aux services, vecteurs

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
		d'attractivité et de solidarité.
03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators	La région a perdu plus de 27000 emplois au cours des 10 dernières années et son économie repose essentiellement sur des activités à faible croissance et génératrice de peu de valeur ajoutée. La région doit dynamiser la création d'entreprise et la reprise des entreprises, moderniser son économie en misant notamment sur de nouvelles filières.
03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes	La région accuse un retard en termes d'investissement dans la R&DI notamment par un nombre insuffisant d'actions de transfert technologique vers les PME. La montée en gamme du tissu économique local industriel passera par l'accompagnement des démarches économiques innovantes, le soutien à l'investissement et à l'internationalisation des entreprises.
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources	La région a depuis plusieurs années développé un potentiel de production d'énergie renouvelable élevé, qu'il convient de renforcer, via le soutien aux systèmes innovants de production et de distribution d'énergie renouvelables.
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector	Le parc privé est ancien et très énergivore (69% du parc construit avant la 1ère réglementation thermique de 1974). Le parc locatif social est important (24 % soit 9 point de plus qu'au niveau national). 141 700 logements dont 35 % très énergivores.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
		Il est donc nécessaire pour la région d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments.
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures	Afin d'atteindre une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, il est nécessaire d'accompagner la mise en œuvre et la déclinaison territoriale d'actions du Plan Climat Air Energie régional, en appuyant les initiatives de développement de transports doux en milieu urbain.
05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems	La Champagne-Ardenne est soumise à de forts risques d'inondation (vallées de la Meuse, de la Marne et de l'Aube notamment).
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure	Le territoire régional est soumis à des risques de destruction des habitats naturels et de fragmentation de la biodiversité. 37% du territoire de la Champagne-Ardenne sont couverts par des zones naturelles remarquables. Directive 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures	La Champagne-Ardenne présente des risques significatifs en matière de pollution des sols de nombreuses friches industrielles, militaires et ferroviaires, qui constituent par ailleurs un enjeu fort en matière de disponibilité de foncier urbain.
08 - Promoting sustainable and quality	8ii - Sustainable integration into the	La région souffre d'un fort taux de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans, avec

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
employment and supporting labour mobility	labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee	un taux de 25,7% de la population. Le niveau d'éducation et de formation des jeunes champardennais est inférieur à la moyenne nationale et de nombreux jeunes sont en grande difficulté face aux savoirs de base.
09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas	Des actions de « revitalisation physique, économique et sociale des communautés et zones urbaines et défavorisées » sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des champardennais concernés et renforcer l'attractivité régionale.
10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	De plus en plus de jeunes sortent sans formation du système scolaire. Les demandeurs d'emplois ou autres publics exclus du système de formation sont exclus des parcours de formation qualifiante classique, du fait des difficultés d'accès aux systèmes de formation qualifiants ou de manque de savoirs de base.
10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning	Le fort taux de chômage en région Champagne-Ardenne nécessite de mieux assurer l'adéquation entre les compétences disponibles et les capacités de recrutement et besoins de compétences du tissu économique local, pour conduire les publics en recherche d'emploi vers une insertion professionnelle durable.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
	systems and apprenticeship schemes	

1.2 Justification for the financial allocation

Justification for the financial allocation (Union support) to each thematic objective and, where appropriate, investment priority, in accordance with the thematic concentration requirements, taking into account the ex-ante evaluation.

La répartition des crédits FEDER octroyés à la Champagne-Ardenne se fait dans le strict respect de l'obligation de concentration thématique imposée par l'article 4 du Règlement UE n° 1301/2013 pour les régions les plus développées. Le calcul est réalisé à partir de la dotation déduite du montant affecté à l'Assistance technique (AT). Les poids de chaque objectif thématique seront analysés ainsi.

Les poids de chaque thématique et axe sont le reflet de la stratégie champardennaise, en cohérence avec les priorités de l'Accord de Partenariat pour la France (la compétitivité de l'économie, l'enjeu de transition énergétique et écologique, la gestion durable des ressources naturelles, et l'enjeu d'égalité des territoires et des chances) et dans l'objectif d'atteindre les cibles de la stratégie UE2020.

Le montant FEDER réservé aux **objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4** s'élève à 142,7 M€.

Les **objectifs thématiques 1 et 3** constituent l'axe 1 du programme et représentent 47,8% (84,9 M€) de la dotation FEDER hors AT. Ce poids important de la "Recherche, Innovation et Compétitivité des PME" traduit la volonté de l'Autorité de gestion de maintenir l'effort de concentration réalisé sur ces domaines dans le programme précédent. Les faiblesses de la Champagne-Ardenne en termes d'effort de recherche et de pérennité des entreprises créées, malgré un potentiel et une dynamique des acteurs, justifient de poursuivre la concentration d'une large part des crédits sur ces 2 objectifs thématiques. La répartition des crédits entre les objectifs thématiques 1 et 3 au sein de cet axe s'inscrit dans cette même logique : 51,5 % pour la recherche (OT 1) et 48,5% pour les PME (OT 3).

L'objectif thématique 2 est doté de 22,3 M€ de FEDER soit 12,5% de la dotation globale et constitue l'axe 2. Cette dotation s'explique par la nécessité de renforcer le maillage territorial des infrastructures de réseau THD, permettant ainsi d'accompagner l'impulsion essentielle sur les nouveaux services numériques pour réduire les fractures sociales et territoriales entre les champardennais mais également en appui à la croissance durable. De plus, la priorisation des interventions sur des opérations ciblées aura un effet levier sur les entreprises et certaines infrastructures publiques (santé, formation/éducation...) notamment, et dès lors sur la compétitivité des territoires.

L'objectif thématique 4 (35,5 M€ soit 20 %) bénéficie d'un niveau de crédits conforme aux dispositions communautaires. Il est réparti entre 2 axes :

- **L'axe 3 pour les PI 4a** (14 M€ soit 7,9 %) **et 4c** (15,5 M€ soit 8,7 %) relatif à la transition énergétique de la région qui représente 29,5 M€ soit 16,6%. Les enjeux pour notre territoire sont importants en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le développement d'opérations novatrices en matière d'énergies renouvelables (dont la vocation est d'être dupliquée sur le territoire) et l'amélioration énergétique des bâtiments et logements, qui constitue également un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique.
- **L'axe 5 pour la PI 4e** (6 M€, soit 3,4%) relatif à l'aménagement durable des territoires urbains et plus particulièrement l'intermodalité et l'accessibilité aux transports en commun. Quelques interconnexions de réseaux de transports en communs restent à réaliser ainsi que la levée de points noirs en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap à ces mêmes transports.

L'objectif thématique 5 (8 M€ soit 4,5 %) constitue, avec l'objectif thématique 6 - PI 6d (6 M€ soit 3,4%) **l'axe 4** relatif à la préservation des ressources et à la lutte contre les inondations, doté de 14 M€ soit 7,9 % de la maquette hors AT. Cette enveloppe est cohérente avec la nature de projets identifiés qui restent à mener à terme pour parfaire la protection des personnes et des biens.

L'objectif thématique 6 (12 M€ soit 6,8 %) est éclaté entre les axes suivants déjà traités plus haut :

- la PI 6d (6 M€, soit 3,4%) est intégrée dans **l'axe 4** (14 M€ soit 7,9 %);
- la PI 6e (6 M€, soit 3,4%) est intégrée dans **l'axe 5** (27 M€ soit 15,2%) relatif aux territoires urbains ;

L'objectif thématique 9 (15 M€ soit 8,4 %), via sa PI 9b, constitue un des 3 OT de l'axe 5, avec les PI 4e et 6e déjà citées plus haut. Cette maquette est cohérente avec la volumétrie des espaces urbains de plus de 3 500 habitants qui sont à traiter dans une approche intégrée. Avec 8,4 % de l'enveloppe totale, la maquette consacrée à la priorité d'investissement 9B va au-delà des exigences formulées à l'article 7 du règlement UE n°1301/2013.

Pour le FSE et l'IEJ, la répartition retenue reflète les conditions de la décision nationale relative à la gestion des crédits FSE en France pour la période 2014-2020 : les conseils régionaux concentreront les crédits FSE sur leurs domaines de compétence notamment la formation tout au long de la vie (Objectif Thématique 10) et la mise en œuvre de l'IEJ (Objectif Thématique 8)

L'objectif thématique 10 (32,8 M€) constitue l'axe 6 et regroupe l'ensemble des priorités d'investissement FSE, à savoir :

- 10iii (15 M€ soit 39,4% de l'enveloppe FSE hors assistance technique) ;
- 10iv (17,8 M€ soit 46,7%)

L'objectif thématique 8 (10,6 M€) regroupe les montants IEJ et les crédits FSE correspondants. Il constitue l'axe 7. Le taux de NEETS de Champagne-Ardenne (supérieur à 25%) justifie largement le chiffrage retenu

2 axes d'assistance techniques mono fonds sont retenus :

- L'axe 8 pour l'assistance technique FEDER (5,5 M€)
- L'axe 9 pour l'assistance technique FSE (1,4 M€).

Table 2: Overview of the investment strategy of the operational programme

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme specific result indicators for which a target has been set
1	ERDF	84 900 000,00	37.24%	▼ 01 - Strengthening research, technological development and innovation ▼ 1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest ▼ 1.1 - Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3 ▼ 1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies ▼ 1.2 - Accroître la diffusion de l'innovation dans l'économie champardennaise ▼ 03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF) ▼ 3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators ▼ 1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises ▼ 3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes ▼ 1.4 - Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable	[1.4.1, 1.3.1, 1.3.2, 1.1.1, 1.2.1]
2	ERDF	22 300 000,00	9.78%	▼ 02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies ▼ 2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy ▼ 2.1 - Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique	[2.2.1, 2.1.1]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme specific result indicators for which a target has been set
				▼ 2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health ▼ 2.2 - Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne	
3	ERDF	29 500 000,00	12.94%	▼ 04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors ▼ 4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources ▼ 3.1 - Développer les systèmes innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables en Champagne-Ardenne ▼ 4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector ▼ 3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments	[3.2.1, 3.1.1]
4	ERDF	14 000 000,00	6.14%	▼ 05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management ▼ 5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems ▼ 4.1 - Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations ▼ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency ▼ 6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure ▼ 4.2 - Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)	[4.2.1, 4.1.1]
5	ERDF	27 000 000,00	11.84%	▼ 04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors ▼ 4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures ▼ 5.1 - Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux	[5.3.1, 5.1.1, 5.1.2, 5.2.1]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme specific result indicators for which a target has been set
				d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...) ▼ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency ▼ 6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures ▼ 5.2 - Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier ▼ 09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination ▼ 9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas ▼ 5.3 - Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains	
6	ESF	32 800 000,00	14.39%	▼ 10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning ▼ 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences ▼ 6.1 - Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation ▼ 10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes ▼ 6.2 - Accroître la qualité du système de formation continue ▼ 6.3 - Accroître la qualité du système de formation par alternance	[CR02, CR03]
7	YEI	5 300 000,00	2.32%		[1]
7	ESF	5 300 000,00	2.32%	▼ 08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility ▼ 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment,	[1]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme specific result indicators for which a target has been set
				education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee ▼ 7.1 - Accroître l'insertion professionnelle durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation	
8	ERDF	5 500 000,00	2.41%	8.1 - Mettre en place un système de gestion des fonds efficient 8.2 - Assurer l'information et la communication autour du programme	[]
9	ESF	1 400 000,00	0.61%	9.1 - Mettre en place un système de gestion des fonds efficient 9.2 - Assurer l'information et la communication autour du programme FSE et l'accompagnement des porteurs de projets	[]

2. PRIORITY AXES

2.A DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES OTHER THAN TECHNICAL ASSISTANCE

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	1
Title of the priority axis	Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

La Région Champagne-Ardenne articule son axe prioritaire 1 autour de deux objectifs thématiques qui visent, par leur action conjointe, à renforcer les facteurs de compétitivité et de performance économique en Champagne-Ardenne. Cette articulation est justifiée par la nécessité d'alimenter les entreprises avec les travaux issus de la recherche, pour générer de l'innovation et répondre à de nouveaux marchés.

OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

La qualité de la recherche constitue l'un des facteurs clé de la compétitivité de l'économie et de l'attractivité du territoire régional permettant ainsi de faire face aux défis de la mondialisation. Cette priorité est réaffirmée dans les objectifs de la stratégie UE 2020. Le soutien à la structuration et à la valorisation de la recherche ainsi qu'au renforcement de la recherche publique et privée s'inscrit pleinement dans les orientations de la Stratégie de spécialisation intelligente champardennaise, qui préconise, en effet, la mise en place de partenariats étroits entre l'enseignement supérieur, la recherche et le tissu économique régional. Le choix des priorités d'investissement relevant du FEDER dans le cadre de cet OT transcrit la volonté de renforcer les

capacités des établissements de recherche dont les travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur le tissu économique régional, de favoriser le transfert technologique et l'innovation sur le territoire.

OT 3 : Améliorer la compétitivité des PME

Le défi de la compétitivité des PME et TPE (très petites entreprises, moins de 19 salariés) champardennaises implique une action publique concertée afin de soutenir la création et la transmission d'entreprises, la diversification des PME vers les secteurs de la transition énergétique notamment, et les projets d'investissements des entreprises.

Le lien et la cohérence entre ces deux OT se justifie particulièrement dans la volonté, en Champagne-Ardenne, de rapprocher les acteurs de la recherche, notamment publique, des entreprises et des enjeux des marchés. L'innovation se situe ainsi à la convergence de ce double enjeu de renforcer les répercussions économiques de la recherche et de hausser la performance et la compétitivité des entreprises.

Cet axe présente un lien fort avec la Stratégie UE 2020 – volet croissance intelligente. Il est totalement articulé avec les priorités identifiées dans la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente) champardennaise.

Il est aussi articulé avec le Programme de développement rural sur les enjeux liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Il sera décliné autour de 4 objectifs spécifiques, dans un continuum recherche – innovation – développement économique :

- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 : Augmenter la diffusion de l'innovation dans l'économie champardennaise**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : Augmenter le nombre de créations et de transmissions d'entreprises**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.4 : Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable**

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	1a
Title of the Investment priority	Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1.1
Title of the specific objective	Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	La région Champagne-Ardenne est la région métropolitaine française où les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) sont les plus faibles, représentant 0,7 % du PIB régional en 2010. Ceci est le reflet d'une faiblesse à la fois au niveau de la recherche publique avec un nombre de chercheurs modeste, et de la recherche privée du fait d'un tissu industriel se caractérisant par des sites de production de groupes internationaux très performants mais n'ayant que très peu de marges de manœuvre pour porter localement de la R&D, et de très nombreuses TPE ayant un vrai savoir-faire technologique mais peu de capacité à évoluer, enfermées dans une logique de sous-traitance. Le diagnostic territorial stratégique a mis en évidence ce déficit de chercheurs publics et privés, d'ouverture et de collaborations interdisciplinaires au niveau de la recherche publique, recherche publique/recherche privée et entre acteurs

	économiques, même si des améliorations ont été apportées dans la période 2007-2013. La densification et le maillage du tissu académique sont primordiaux comme leviers de développement économique, mais également comme facteurs d'attractivité du territoire. Cela doit contribuer à renforcer l'excellence scientifique et technologique régionale avec davantage d'attractivité et de visibilité, au niveau national et international, de l'offre de R&D dans les domaines de la S3. L'objectif est ainsi de développer les capacités de R&D et de mettre en place les conditions favorables aux interactions entre établissements du territoire et à leur structuration afin de construire un espace régional cohérent d'enseignement supérieur et de recherche, permettant de développer des coopérations interrégionales. Le but est également d'amplifier les travaux interdisciplinaires, les coopérations avec les acteurs privés dans les domaines de la S3 (développement d'une bioraffinerie territorialisée en lien avec une agriculture durable, optimisation des performances, de la mise en œuvre et de l'utilisation des matériaux, soins et services à la personne dépendante, gestion intelligente de l'énergie) et d'attirer de nouveaux chercheurs.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		1.1 - Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
1.1.1	Montant de la dépense intérieure de R&D (DIRD)	euro	More developed	278 000 000,00	2011	300 000 000,00	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques)	Annuel (décalage de 2 à 3 ans entre les données et leur publication)

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Les projets retenus seront ciblés sur les domaines retenus dans la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), à savoir la bioraffinerie, la conception, l'optimisation des matériaux et de leurs procédés de mise en œuvre, l'agriculture (dont la viticulture) durable, la santé et la qualité de vie des personnes dépendantes, la gestion intelligente de l'énergie. • Actions d'accompagnement de la structuration des acteurs de la recherche et de renforcement de la recherche publique Il s'agira de rendre lisible la recherche régionale en structurant les compétences autour de thèmes fédérateurs, de rendre attractive cette offre de recherche en région, d'attirer de nouveaux chercheurs pour atteindre une masse critique. Ceci sera renforcé par la démultiplication des partenariats avec des acteurs d'autres régions européennes. Ainsi, seront soutenues les initiatives de mise en réseau des compétences. Dans ce sens, un accompagnement sera apporté aux coopérations inter-établissements, au regroupement de structures ou programmes interrégionaux dans leur effort de structuration, d'animation et d'attractivité à l'international. Seront également soutenues les actions visant à créer de nouvelles chaires, publiques ou publiques/privées pour renforcer les domaines de spécialisation	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
régionale. Les actions de communication structurantes visant à vendre l’offre de recherche régionale, à attirer de nouveaux chercheurs et les moyens nécessaires pour faciliter l’accueil et l’installation de l’activité de nouveaux chercheurs ou équipes de recherche seront soutenues. L’ancrage des chercheurs en région sera favorisé par l’amélioration des conditions et moyens de travail au quotidien. La mobilisation du FEDER doit permettre de faire progresser la région en matière d’accueil de nouveaux chercheurs dans les laboratoires publics, d’émergence de jeunes équipes de recherche dans les domaines prioritaires de la S3, dont l’innovation sociale. Les actions visant à renforcer les capacités des établissements de recherche à nouer des partenariats interrégionaux, à monter des projets européens seront soutenues. Il s’agit de soutenir des actions d’ingénierie de projets pour l’identification des partenaires nationaux, européens et internationaux et le montage des projets, des projets de coopération avec des homologues nationaux, européens et internationaux, mais également de soutenir la valorisation des compétences des acteurs champardennais de l’enseignement supérieur et de la recherche au niveau européen, de favoriser la mise en réseau des acteurs à échelle régionale et européenne. Types de bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures d’économie mixte (Sociétés d’économie mixte - SEM, Société publique locale - SPL), entreprises et groupements d’entreprises, associations, universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, Etat. Cette liste n’est pas limitative. • Actions de soutien au développement de l’excellence des infrastructures de recherche publique et privée Il s’agira de soutenir les investissements accompagnant la structuration des acteurs de la recherche publique et les projets structurants renforçant les moyens de recherche des opérateurs publics ou privés.. Les investissements dans des structures ou plateformes de recherche mutualisée et ouvertes seront encouragées. Il s’agira aussi de soutenir l’acquisition d’équipements permettant aux équipes de recherche – publique ou privée – régionales de se développer, de se maintenir ou d’atteindre un haut niveau de compétences et/ou nécessaires à la réalisation de programmes de recherche participant au ressourcement scientifique des filières stratégiques de la Champagne-Ardenne et ayant un potentiel important de valorisation sur le territoire régional.	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Ce type d'action permettra l'augmentation de la qualité, de la productivité et de l'attractivité de la recherche régionale grâce au recours à des instruments performants et pointus. Pourront ainsi être financés : - des projets et des investissements structurants dans les domaines d'excellence de la recherche ou en réponse à des besoins identifiés par les entreprises ; - des équipements de recherche nécessaires à la réalisation de projets de recherche, publique ou privée, sur les domaines de la S3. - des investissements immobiliers, notamment pour le campus rémois, participant directement à l'hébergement des infrastructures de recherche dans les domaines prioritaires retenus dans la S3 Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures d'économie mixte (SEM, SPL), entreprises et groupements d'entreprises, associations, universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, Etat. Cette liste n'est pas limitative. Actions d'accompagnement de l'émergence et de la réalisation de projets de recherche collaborative public/privé dans le cadre des axes transversaux et domaines de spécialisation de la S3 Il s'agit d'inciter les entreprises à se rapprocher des centres de recherche (académiques/privés...) afin de mener à bien des projets de recherche industrielle répondant aux préoccupations des entreprises dans le but d'améliorer leur compétitivité. Cette action est ciblée sur les domaines stratégiques identifiés dans le cadre de la S3. Cette action ambitionne de développer le potentiel de recherche publique et privée en profitant des effets de synergie via les partenariats de recherche public/privé sur le territoire. Le FEDER pourra intervenir à deux niveaux: - Mise en place et renforcement d'actions d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets collaboratifs, en essayant d'entraîner notamment des	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
PME dans cette dynamique partenariale. Cela amènera à renforcer les compétences d'ingénierie de projets en région (recherche de partenaires, montage de réunions, discussion des accords de consortium...) au sein des pôles de compétitivité, de l'agence régionale d'innovation... et de recourir peut-être à des prestations complémentaires (sur la propriété intellectuelle, par exemple) ; - Soutien financier à la réalisation des projets collaboratifs, portés par une entreprise régionale, et associant au moins un partenaire privé ou public; dans l'hypothèse où les compétences scientifiques ne seraient pas présentes en région, des collaborations interrégionales seront recherchées. Types de bénéficiaires : Etablissements publics, associations, centres techniques, structures d'économie mixte (SEM, SPL), universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, Communauté d'universités et d'établissements, entreprises et groupements d'entreprises. Cette liste n'est pas limitative. • Actions de sensibilisation et médiation sur la science et les carrières scientifiques Il s'agit d'actions de sensibilisation des jeunes et du grand public à la science et à la technologie ainsi qu'aux métiers de la recherche, pour amener davantage de jeunes champardennais à faire des études dans les domaines technologiques et scientifiques, en lien en particulier avec les besoins et enjeux d'une société durable et les besoins de recrutement des entreprises régionales. Les entreprises régionales des secteurs traditionnels de transformation des matériaux ont en effet beaucoup de difficultés à recruter, notamment du personnel qualifié. Par exemple, près des trois quart des remplacements dus à des départs à la retraite dans le secteur de la métallurgie seraient pourvus par recrutement notamment des postes d'ouvriers qualifiés pour les activités de production. Dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP), la construction de réseaux de fluides ou électriques et de télécommunications et le terrassement spécialisé apparaissent sous-représentés. Par ailleurs, les filières de formation dans les domaines technologiques hors TIC (technologies de l'information et de la communication) (niveaux 3 à 5) ont également du mal à remplir leurs promotions d'étudiants et des formations (polissage, chaudronnerie...) disparaissent par manque d'effectif suffisant alors même que les entreprises n'arrivent pas à recruter. Il s'agit aussi de démystifier, auprès de la population régionale, les nouveaux développements scientifiques et technologiques pour faire accepter les nouvelles installations industrielles en région, telles que les implantations de pilotes ou d'unités industrielles liées à la bioraffinerie, d'unités de	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
méthanisation... Les actions qui pourront être accompagnées seront la création de supports de médiation, l'organisation de manifestations grand public (expositions, rencontres...), de concours destinés aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire, des journées de découverte de l'université, visant à mieux faire connaître au grand public et au public scolaire régional les sciences et les technologies, les métiers de l'industrie et de la recherche, notamment sur les domaines de spécialisation de la région et en lien avec es projets structurants de la région. Il s'agit donc d'accompagner la logistique événementielle (supports de communication, déplacements des élèves, outils de médiation, stands...) et les moyens humains dédiés pour les manifestations d'une certaine envergure. Il s'agit également de soutenir la mission d'animation et de coordination, à l'échelle régionale, des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures d'économie mixte (SEM, SPL), entreprises et groupements d'entreprises, associations, universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, La fédération des acteurs régionaux de la CSTI ... Cette liste n'est pas limitative.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
Eligibilité : Seuls les projets ou actions s'inscrivant dans les domaines identifiés par la S3 sont éligibles. Critères de sélection <i>Actions d'accompagnement de la structuration des acteurs de la recherche et de renforcement de la recherche publique</i> Les opérations seront sélectionnées en fonction de leur cohérence avec les besoins de la communauté scientifique et des entreprises, avec les résultats	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
qu'elles peuvent permettre d'atteindre. Les critères de sélection prendront en compte : • la cohérence avec la stratégie de la communauté scientifique et des besoins des entreprises (pour infrastructures ouvertes) , • les retombées envisagées économiques, sociétales et environnementales, sur le territoire régional • la plus-value attendue en termes de qualité et de visibilité des équipes scientifiques, • la dimension partenariale du projet, notamment avec les régions voisines pour lesquelles des partenariats stratégiques sont identifiés dans la S3 (Picardie, Lorraine, Wallonie...), Des appels à projets pourront être organisés. Des financements seront réservés à l'implantation de jeunes chercheurs ou équipes de recherche et à la structuration de nouvelles équipes de recherche. • <i>Actions de soutien au développement de l'excellence des infrastructures de recherche</i> La sélection des projets prendra en compte une expertise scientifique ou technologique et/ou économique préalable des projets portant notamment sur : • les retombées attendues sur le plan de la recherche, de la création de valeur pour les infrastructures publiques ; • les retombées attendues en termes de développement de nouvelles applications et de valorisation économique potentielle à court et/ou moyen terme en région pour les projets d'entreprises ; • le lien avec les stratégies des pôles de compétitivité et les grands programmes nationaux (d'investissement d'avenir par exemple). Des appels à projets pourront être organisés. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible et à la limitation de l'expansion des zones imperméabilisées,	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments et à leurs coûts d'exploitation. • <i>Actions d'accompagnement de l'émergence et de la réalisation de projets de recherche collaborative</i> Les actions d'ingénierie de projet (aide au montage de projet, recherche de partenaires, montage d'accord de consortium jusqu'au dépôt de projet) seront éligibles. Des appels à projets pourront être lancés à l'échelle régionale voire interrégionale. Des projets issus d'appels à projets nationaux (de type FUI) pourront être accompagnés. Les principes directeurs de sélection prendront en compte : • La recherche qui devra être partenariale : projet de recherche industrielle ou de développement expérimental porté par une entreprise et associant a minima un partenaire scientifique public ou privé ; • l'industrialisation des résultats des travaux devront se faire en région si ces résultats sont probants ; • <i>Actions de sensibilisation et de médiation sur la science et les carrières scientifiques</i> La sélection des projets se fera principalement sur la base d'appels à projets régionaux et prendra en compte les principes directeurs suivants : • Qualité intrinsèque du projet (adéquation moyens/objectifs, ...) • Public ciblé (quantitatif et qualitatif) • Capacité de portage du maître d'ouvrage Remarques générales	

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, que la proposition de création d'une procédure de pré-projets est faite (cf. section 10). En matière d'égalité hommes-femmes, une attention sera portée aux projets associant de manière équilibrée des hommes et des femmes dans leur phase de réalisation. De même, les projets intégrant des démarches d'éco-conception, d'éco-production ou les projets prévoyant la sensibilisation ou la formation aux questions environnementales seront privilégiés (cf. section 11).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
----------------------------	---

--

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO24	Research, innovation: Number of new researchers in supported entities		ERDF				90,00	Porteur de projet	Annuelle
CO25	Research, Innovation: Number of researchers working in improved research infrastructure facilities		ERDF				100,00	Porteur de projet	Annuelle
CO26	Research, Innovation: Number of enterprises cooperating with research institutions		ERDF				80,00	Porteur de projet	Annuelle

Investment priority		1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO27	Research, Innovation: Private investment matching public support in innovation or R&D projects		ERDF				12 000 000,00	Porteur de projet	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	1b
Title of the Investment priority	Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1.2
Title of the specific objective	Accroître la diffusion de l'innovation dans l'économie champardennaise
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Le diagnostic territorial stratégique a démontré une faiblesse de la capacité de transfert vers le monde économique sur le territoire régional. En complément du renforcement d'une offre scientifique de haut niveau, il est primordial de favoriser les processus de transfert afin de rendre le territoire régional visible, attractif et compétitif dans ces domaines (en articulation avec

	les outils des régions voisines). Ainsi que le souligne la STRATER (stratégie territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), « <i>la région Champagne-Ardenne est classée pour un certain nombre d'indicateurs socio-économiques parmi les dernières régions métropolitaines en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation</i> ». La DIRD (Dépenses Intérieures en Recherche et Développement) est la plus faible de France à 0,8 % du PIB en 2009 contre 2,2 % en France métropolitaine, avec néanmoins une progression constante depuis 5 ans. Sur le plan de la productivité scientifique, la région Champagne-Ardenne se situe au-delà de la moyenne nationale au regard de son poids quantitatif dans le paysage national. Ce bon résultat relatif concerne aussi bien la publication d'articles scientifiques (essentiellement par les chercheurs du secteur public) que le dépôt de brevets européens (majoritairement par les entreprises). La liaison est néanmoins encore trop faible entre le potentiel de recherche publique et privée et le tissu économique régional, ce qui se traduit par un poids relatif de la région en termes de dépôts de brevets, de contrats de recherche, de recrutement de cadres de recherche-développement inférieur au poids du PIB régional. Ainsi, selon la Stratégie régionale d'innovation (SRI), la Champagne-Ardenne était perçue en 2007, comme une région moins innovante que les autres. Cela s'explique par la quasi absence de centres décisionnels de grandes entreprises dont résulte une innovation fragile et tardive, la faiblesse de création d'entreprises innovantes en valeur absolue, le manque de visibilité des filières régionales innovantes à l'échelle nationale, le manque de moyens humains et financiers. La SRI pointait également des carences en matière de structures d'accueil d'entreprises innovantes et dans l'accompagnement des entreprises par l'écosystème régional de soutien à l'innovation. Des actions ont été menées depuis 2008 pour corriger ces faiblesses, mais le diagnostic territorial stratégique a identifié un besoin fort d'accompagnement de bout en bout des petites entreprises dans leur développement innovant. Il y a ainsi besoin de poursuivre la structuration d'une offre d'assistance et de coaching en région ainsi que de renforcer les moyens d'innovation et de conduite de projet innovant en interne dans les petites entreprises. Le recours au FEDER doit permettre de faciliter : • un fonctionnement en réseau encore plus efficace des acteurs de la recherche et du transfert de technologie ;
--	---

	• la création de clusters (au bénéfice de structures légères) et de PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) ; • une implication accrue des chercheurs et laboratoires publics dans la valorisation de leurs travaux avec un portefeuille croissant de projets de maturation ; • la mise en place d'une ingénierie de projets auprès des TPE/PME pour monter et suivre leurs projets d'innovation de bout en bout.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		1.2 - Accroître la diffusion de l'innovation dans l'économie champardennaise						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
1.2.1	Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)	euro	More developed	193 000 000,00	2011	210 000 000,00	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques)	Annuelle (décalage de 2 à 3 ans entre les données et leur publication)

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Actions de développement d'une offre de transfert visible et complète sur les domaines prioritaires de la S3 Il s'agit de soutenir et d'organiser une offre de services de transfert de technologie visible et complète, à l'échelle régionale, dans les 4 domaines identifiés par la S3. La concertation réalisée avec les entreprises dans le cadre de l'élaboration de la S3 a, par exemple, fait ressortir un besoin largement partagé d'avoir des moyens mutualisés pour concevoir, simuler, optimiser et mettre en oeuvre de nouveaux matériaux et leurs procédés de transformation. Or, de tels moyens et compétences existent pour bonne partie en région, au sein des laboratoires universitaires et des centres techniques. A titre d'exemple, on peut citer la caractérisation et la mise en forme des fibres végétales et le développement des agromatériaux pour des usages industriels, pour lesquels il existe des compétences et moyens dispersés en région et donc peu organisés et visibles en termes d'offre de transfert à l'industrie. L'idée est de structurer et de renforcer ces moyens pour offrir une chaîne complète de compétences et d'outils au service des entreprises utilisatrices pour en développer l'usage et amener de l'innovation dans les entreprises régionales, en s'ouvrant à ces matériaux nouveaux (qui offrent de nouvelles fonctionnalités et répondent aux exigences réglementaires en termes de recyclage par exemple dans le domaine des matériaux plus traditionnels - matériaux métalliques, textile...-). Cela repose sur une mutualisation des compétences et moyens existants, à l'échelle régionale voire interrégionale, qu'il conviendra de compléter au regard	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
des manques détectés pour répondre aux attentes des entreprises. Les initiatives lancées en région autour de la détection de la fragilité des personnes, du maintien à domicile de ces personnes fragiles et de la mise en place de solutions de e-santé nécessitant également de passer à une phase de mise en cohérence à l'échelle régionale pour renforcer ces divers projets et équipements, tels le Living Lab Active Ageing à Troyes, et les rendre bien visibles au niveau national. Un travail de recensement approfondi des équipements et des compétences (essentiellement publics, mais également quelques centres privés à intégrer) sera à faire, puis un travail d'animation pour construire des scénarios de mutualisation de l'existant, pour ensuite organiser une offre de transfert à l'échelle régionale, intégrant l'apport de moyens complémentaires, en lien étroit avec les attentes des entreprises. Il s'agit aussi d'accompagner des projets visant à la valorisation des travaux de recherche des laboratoires dans des entreprises régionales. Il s'agit de réaliser des études (marchés, réglementations...) et de mener des travaux complémentaires aux résultats obtenus pour valider la faisabilité technico-économique d'une mise sur le marché puis d'étudier les modalités de ce transfert (création start-up, licensing...). Des études, de l'assistance méthodologique seront sans doute nécessaires pour construire ces offres, assorties d'un modèle économique précis. Ensuite, le FEDER pourra être mobilisé pour étoffer ces offres et les aider à les mettre en marche : investissements dans des équipements complémentaires ayant été identifiés lors de la phase étude, aménagement de locaux si nécessaire, personnel pour faire tourner les équipements et développer l'activité avec les entreprises... Le travail de recensement, de mutualisation de l'existant, reste à faire pour ensuite organiser une offre de transfert, avec l'ajout de moyens complémentaires, en lien avec les attentes des entreprises. Types de bénéficiaires : Structures de transfert de technologie, laboratoires, entreprises et groupements d'entreprises, collectivités locales et leurs établissements, associations, Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales... (liste non limitative).	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Soutien aux actions favorisant l'émergence de projets innovants dans les domaines de la S3 Il s'agit de soutenir les initiatives visant à développer les échanges chercheurs/entreprises et entre entreprises. L'objectif est d'instaurer une dynamique de fertilisation croisée de compétences et d'idées pour déboucher sur des valorisations/transferts par des démarches itératives entre monde de la recherche et monde économique, des collaborations inter-entreprises.. Ces initiatives pourront prendre la forme de cluster ou être portées par des clusters existants. Elles auront vocation à développer des échanges plus nombreux et de meilleure qualité entre les chercheurs et les entreprises, les grappes d'entreprises, les filières professionnelles, à nouer un partenariat plus resserré entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises locales et entre entreprises afin de pousser une dynamique d'innovation et renforcer le potentiel d'innovation des entreprises (sous toutes ses formes). Les moyens d'animation dédiés à mettre en place et développer une dynamique d'échanges entre acteurs au sein des clusters ou autres structures pourront être éligibles. Types de bénéficiaires : structures de transfert de technologie et de soutien à l'innovation, clusters dont pôles de compétitivité, réseau régional d'innovation, agences de développement, entreprises, ... Actions de mise en œuvre de dispositifs de soutien technique et financier en faveur de la création et l'accueil/l'incubation d'entreprises innovantes Il s'agit de soutenir les initiatives de sensibilisation et de soutien à la création d'entreprises innovantes. Les actions pourront prendre la forme d'actions de prospection/détection de porteurs de projets de création, de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, de programmes d'accompagnement des créateurs.	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Types de bénéficiaires : Structures d'appui à la création d'entreprises innovantes, SATT, incubateur, entreprise... Actions de soutien aux différentes étapes de la démarche d'innovation pour les entreprises Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la réalisation de leur projet d'innovation, de la faisabilité d'un projet à sa pré-industrialisation. Dès lors qu'une idée d'innovation émergera, il s'agira d'accompagner l'entreprise ou le groupement dans la maturation de l'idée en projet, incluant la recherche de partenaires, des études préalables de faisabilité, la recherche de financement, le montage de dossiers de soutien financier Le soutien au renforcement de leur capacité de pilotage de projets sera pris en compte, étant un des freins à l'innovation dans les petites entreprises régionales. Le soutien s'articulera avec le volet compétitivité du PO pour les PME, en vue d'apporter un accompagnement global aux PME, jusqu'à la commercialisation des produits développés. Types de bénéficiaires : Entreprises ou groupement d'entreprises	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
----------------------------	--

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
Actions de développement d'une offre de transfert visible et complète sur les domaines prioritaires de la S3 La S3 ayant identifié 4 grands domaines d'innovation stratégique, il s'agira de développer une offre de transfert, à l'échelle régionale, sur chaque domaine. Cette mise en place d'outils structurés reposera, autant que possible, sur les outils existants en région au sein des universités et écoles (plateaux techniques et grands équipements des universités, équipements des Centres techniques (CRITT MDTS, IFTH), plateforme ouverte d'innovation en biotechnologies blanches (portée par l'entreprise ARD) et centre d'excellence en biotechnologies blanches), mutualisant déjà des équipes et équipements de recherche de 3 grandes écoles, et sur les outils de transfert existants dans les régions voisines pour mutualiser au mieux. Sur la thématique de l'élaboration de matériaux performants reposant sur une plateforme numérique, il y a ainsi une concertation à mener avec l'Institut de recherche technologique « matériaux, métallurgie et Procédés » (IRT M2P). A l'issue d'une étape de recensement et d'échanges avec les acteurs concernés (labos, centres techniques, pôles de compétitivité, entreprises...), les scénarios envisagés devront déboucher sur la mise en place d'une offre. Des appels à projets auprès des acteurs régionaux voire interrégionaux pourront être lancés pour venir construire ces offres. La sélection des projets de maturation s'opérera en lien avec les Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), en prenant en compte notamment la qualité des dossiers (qualité des analyses, perspectives...). Soutien aux actions favorisant l'émergence de projets innovants dans les domaines de la S3 Des appels à projets seront lancés pour détecter de nouvelles initiatives de clusters et Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) innovants. • L'accompagnement des actions des acteurs existants ayant cette mission (pôles de compétitivité, agence de développement...) sera privilégié. • Les principes directeurs de sélection des projets prendront en compte notamment la qualité des dossiers (qualité des analyses, perspectives...).	

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
• Actions de mise en œuvre de dispositifs de soutien technique et financier en faveur de la création et l'accueil/l'incubation d'entreprises innovantes • Les projets seront sélectionnés sur appels à manifestation d'intérêt. • Manifestations donnant une visibilité suprarégionale dans une logique d'attirer de potentiels créateurs d'entreprise extra-régionaux. • Acteurs labellisés sur le critère d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes. • Les principes directeurs de sélection des projets prendront en compte notamment la qualité des dossiers (qualité des analyses, perspectives...). Actions de soutien aux différentes étapes de la démarche d'innovation pour les entreprises • Projets sélectionnés sur appels à manifestations d'intérêt sur des thèmes issus de la S3 ; • Accompagnement au fil de l'eau des entreprises porteuses de projet. • Les principes directeurs de sélection des projets prendront en compte notamment la qualité des dossiers (qualité des analyses, public visé, perspectives...). Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
L'utilisation des instruments planifiés pourra être envisagée pour les actions de soutien aux différentes étapes de la démarche d'innovation pour les entreprises, ainsi que pour les actions de mise en œuvre de dispositifs de soutien technique et financier en faveur de la création et de l'accueil/incubation d'entreprises innovantes, sous réserve des résultats de l'évaluation ex ante lancée en février 2014, dont les résultats, prévus pour mai 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	Productive investment: Number of enterprises receiving support		ERDF				40,00	Système d'information	Annuelle
CO27	Research, Innovation: Private investment matching public support in innovation or R&D projects		ERDF				11 000 000,00	Système d'information	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	3a
Title of the Investment priority	Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1.3
Title of the specific objective	Augmenter le nombre d'entreprises

The results that the Member State seeks to achieve with Union support	La région Champagne-Ardenne connaît un taux de création d'entreprises parmi les plus bas de France (141‰ contre 151‰ de moyenne nationale) et un taux de défaillance d'entreprises élevé, notamment dans les secteurs traditionnels encore très présents, comme ceux liés à la sous-traitance automobile (métallurgie et travail des métaux) ou l'industrie du textile. Pour autant, la S3 révèle un réel potentiel de création d'entreprises nouvelles, tant par le biais de l'entrepreneuriat local que par l'essaimage ou l'implantations d'activités exogènes adossées aux filières prioritaires régionales, ces dernières étant considérablement freinées par le déficit d'attractivité nationale et internationale de la région (baisse démographique, manque de visibilité et d'image, faible valorisation de la recherche). La partie aval de la chaîne de valeur décrite par la S3 doit donc impérativement être renforcée par une politique forte de marketing territorial. Les changements attendus sont les suivants : • Le soutien à la création et à la transmission d'entreprises endogènes permettra l'augmentation du nombre de créations d'entreprises et l'inversion de la tendance à l'érosion du stock d'entreprises régionales. Il développera également le champ des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), en prenant mieux en compte leurs spécificités. Des actions particulières sur le primo-accompagnement devront également permettre l'amélioration du taux de survie des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Les fonds Feder pourront par exemple être utilisés pour co-financer des actions de suivi des entreprises créées dans leurs 3 premières années d'activité (coaching, tableaux de bord, conseil, recherche de solutions de financement, transfert de technologie ou accompagnement à l'export...). • La politique régionale d'attractivité et la recherche de projets d'implantations privées permettra de compléter la chaîne de valeur décrite par la stratégie de spécialisation intelligente (S3) dans les filières prioritaires (notamment chimie verte, matériaux, santé, énergie, sécurité des systèmes et vini-viticulture). • La réimplantation d'activités qui ont précédemment quitté la région sera également visée, en particulier dans les filières prioritaires de la S3. En lien avec le Référent Unique pour les Investissements en Région, et avec l'appui de l'agence régionale de développement économique, la Région mettra en place des actions spécifiques d'identification et de prospection d'entreprises ayant délocalisé tout ou partie de leur activité, pour leur proposer des solutions de relocalisation (foncier, immobilier, accompagnement, financement, etc...).
---	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
1.3.1	Taux de survie des entreprises à trois ans	%	More developed	71,20	2006	73,60	INSEE	Tous les 4 ans
1.3.2	Taux de création d'entreprises	pour mille	More developed	141,00	2012	151,00	Agence pour la création d'entreprises (APCE)	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators
Soutenir la création et la transmission d'entreprises	
1. PAR LA CREATION D'ACTIVITES ENDOGENES	
Depuis fin 2011, la Région Champagne-Ardenne, la Caisse des Dépôts et la Direccte Pôle 3E (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - service Entreprises, Emploi, Economie) travaillent en concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux à l'élaboration d'une stratégie régionale pour la création et transmission d'entreprises. Les premières conclusions mettent en avant les axes de travail suivants qui constitueront les priorités de cet objectif spécifique :	
• Renforcement de l'accompagnement des primo-développeurs, • Renforcement du soutien à la reprise et transmission, notamment via des SCOP • Renforcement de la professionnalisation des acteurs, • Accompagnement renforcé de la dynamique de transmission, notamment du côté des cédants.	
Ces préconisations pourront se traduire par les actions collectives ou individuelles suivantes :	
• Renforcement des dispositifs de financement des créations d'entreprises et du primo-développement (plateformes d'initiative locale, fonds de	

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators
création, fonds d'amorçage, fonds de garantie, etc....), • Organisation et prise en charge partielle de l'accompagnement des primo-développements, pour améliorer le taux de survie des entreprises (appel à projet ou appel d'offre pour le conseil et l'accompagnement), • Organisation de l'accompagnement des cédants, notamment à travers des diagnostics, évaluations et conseils (appel à projet ou appel d'offre), • Renforcement de l'offre d'hébergement (pépinières, hôtels d'entreprises) pour un meilleur maillage territorial, notamment en lien avec le zonage des aides à finalité régionale (AFR). Une attention particulière sera portée aux structures d'hébergement aménagées pour le développement des filières prioritaires de la S3, ou sur les zones AFR faisant l'objet d'actions de revitalisation. Ces actions s'adressent tant au secteur marchand qu'au secteur de l'ESS (économie sociale et solidaire), notamment pour ce qui concerne l'ingénierie financière et l'accompagnement du primo-développement. Des dispositifs spécifiques pourront être étudiés pour favoriser la création/reprise d'entreprises par les femmes (renforcement de la sensibilisation, accompagnements spécifiques,...) 2. PAR LA CREATION D'ACTIVITES EXOGENES Conformément aux préconisations de la S3, la région Champagne-Ardenne mettra en œuvre les actions nécessaires au renforcement de son attractivité pour l'accueil de projets de création d'entreprises exogènes dans les filières stratégiques. Les actions suivantes seront menées en priorités : • Renforcement des capacités foncières et immobilières d'accueil des entreprises exogènes pour organiser des pôles d'excellence autour des centres de formation, de recherche ou de transfert de technologie et accéder à une visibilité nationale ou internationale. Par exemple, les fonds Feder pourront co-financer la création ou l'extension de Technopôles, parcs technologiques, pépinières et hôtels d'entreprises technologiques... • Mise en place d'une politique de marketing territorial et de prospection (préconisation de la S3) pour valoriser les filières prioritaires et attirer sur le territoire régional des entreprises de type start up, ou filiales de grands groupes dans le cadre de création d'activité nouvelle ou de reprise et revitalisation d'entreprises existantes. Des prospections directes seront engagées sur les filières prioritaires, et seront renforcées par des actions	

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators
collectives de visite de salons ou d'évènements nationaux ou internationaux ; Accompagnement financier des créations d'entreprises exogènes en conformité avec la réglementation des aides à finalité régionale, soit par des aides directes (subventions, avances remboursables, ...), soit par le financement d'outils d'ingénierie financière. Types de bénéficiaires : entreprises (y compris de l'ESS), collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, fonds de garantie, fonds de Capital Investissement, associations, sociétés de capital-investissement, de garantie, structures de prêt d'honneur... (liste non limitative). Territoires spécifiques ciblés : ensemble du territoire régional NB : la formation des créateurs/repreneurs d'entreprises ne fait pas partie des actions financées au sein de cet objectif spécifique.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators
Pour ce qui concerne la création d'entreprises endogènes, le document « Champagne-Ardenne 2020, quel développement pour l'avenir ? », fixe le cadre des interventions prioritaires pour la région et sera donc le cadre de référence des principes directeurs de sélection des projets. Les créations d'entreprises exogènes et les actions visant à leur développement, quant à elles, seront en priorités sélectionnées en référence à la S3. Toutefois, l'autorité de gestion se réserve la possibilité de soutenir des projets d'implantation dont l'activité n'est pas retenue dans la S3, mais présentent néanmoins un intérêt particulier en terme de création d'emplois, de reconversion d'un territoire en mutation, ou de renforcement de l'industrie régionale et de ses « pépites ».	

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators
Principes directeurs de sélection : • Compatibilité avec le document « Champagne-Ardenne 2020, quel développement pour l'avenir ? » • Viabilité économique du projet • Impact sur l'emploi • Prise en compte de l'égalité homme/femme • Filière concernée En matière d'égalité hommes-femmes, une attention sera portée aux projets associant de manière équilibrée des hommes et des femmes dans leur phase de réalisation. De même, les projets intégrant des démarches d'éco-conception, d'éco-production ou les projets prévoyant la sensibilisation ou la formation aux questions environnementales seront privilégiés. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible et à la limitation de l'expansion des zones imperméabilisées, ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments et à leurs coûts d'exploitation. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators
Les outils de l'ingénierie financière que sont les avances remboursables, les prêts bonifiés, les garanties, les interventions en fonds propres, ... seront utilisés en priorité, sous réserve des résultats de l'évaluation ex ante lancée en février 2014, dont les résultats, prévus pour mai 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO03	Productive investment:		ERDF				950,00	Porteur de	Annuelle

Investment priority		3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	Number of enterprises receiving financial support other than grants							projet	
CO05	Productive investment: Number of new enterprises supported		ERDF				160,00	Porteur de projet	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	3d
Title of the Investment priority	Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1.4
Title of the specific objective	Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Au cours des dix dernières années, la Champagne-Ardenne a perdu 27 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles, soit avec 0,9% en moyenne annuelle, la baisse la plus importante des régions françaises. En particulier, entre 2008 et 2010, près de 10 000 emplois industriels ont été détruits, Particulièrement touchée par la crise en raison de sa forte proportion d'entreprises industrielles (près de 19% des établissements), la région constate la fragilité de son tissu économique.

En effet, les entreprises régionales ne sont pas suffisamment structurées pour asseoir leur développement notamment par l'investissement, l'innovation et l'internationalisation. Elles sont fortement dépendantes de centres de décision externes à la région et le réseau industriel est principalement constitué des sous-traitants de 2ème ou 3ème rang. Fortement atomisées, de faible taille, les PME de Champagne–Ardenne souffrent d'une spécialisation vers des activités encore trop peu productrices de valeur ajoutée. La Stratégie de spécialisation intelligente (S3) souligne ainsi le peu de liens entre le tissu économique et les potentiels de recherche publique ou privée, le transfert de technologie étant encore trop peu répandu et la clusterisation trop anecdotique.

Pour aider les entreprises à s'inscrire dans une croissance intelligente, durable et inclusive, il convient de soutenir leur organisation en filières ou clusters, et d'inciter et d'accompagner leurs projets de développement, par des soutiens individuels ou collectifs.

Plusieurs changements sont attendus :

- Une augmentation de la taille des entreprises, permettant un renforcement des fonctions de management intermédiaire dans les domaines de l'innovation et de l'internationalisation ;
- Un arrêt de la perte des emplois industriels et la réindustrialisation des territoires en mutation, sur la base des savoir-faire existants, mais dans une logique de spécialisation intelligente ;
- Une ouverture des PME vers les marchés en émergence, tant nationaux qu'internationaux.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		1.4 - Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
1.4.1	Chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises régionales	euro	More developed	10 213 000 000,00	2012	12 255 000 000,00	Douanes	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Soutenir la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable	
Par l'innovation	
• Organisation ou renforcement des clusters, des PTCE (pôles territoriaux de coopération économique), en vue de favoriser le transfert de technologie, le travail en réseau, et afin de donner une visibilité aux filières régionales (croissance intelligente). Seront notamment accompagnées les études et actions collectives visant à structurer, animer, promouvoir et développer les filières, ainsi que les investissements collectifs visant à faciliter les transferts de technologie et le partage d'expériences (par exemple : imprimantes 3D, ...). • Accompagnement de la diversification des PME vers les secteurs de la transition énergétique, notamment dans le secteur de l'éolien, de la méthanisation, de la biomasse et des smart grids. Les actions de substitution des matériaux non renouvelables par des matériaux biosourcés seront également soutenues, conformément aux préconisations de la S3 et de la stratégie UE 2020 (croissance durable). Pourront notamment être soutenues les études, l'ingénierie de projet, les dépenses en R&D, et les investissements des PME ou de leurs groupements. L'autorité de gestion se réserve la possibilité de lancer des appels à projet pour inciter les PME à s'inscrire dans cette démarche.	
Par l'internationalisation	
• Mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des entreprises) notamment en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques à l'export (portage, parrainage...), le développement des groupements d'entreprises et d'offres intégrées,... Pourront être financées les actions collectives visant à accompagner les entreprises dans leur développement à l'international (salons,	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
missions à l'export...), ou les aides individuelles de type étude de marché à l'export, renforcement des moyens à l'export, dépenses de prospection, etc. Par l'investissement - Accompagnement financier des projets d'investissement destinés à améliorer la productivité des PME (saut technologique) et à mieux les positionner sur les marchés nationaux ou internationaux (croissance durable). Les aides aux PME pourront être soit directes (subventions, avances remboursables, ...) soit indirectes par l'intermédiaire des instruments d'ingénierie financière. - Faciliter l'accès aux financements en fonds propres et quasi fonds propres des entreprises, y compris dans le secteur de l'ESS, en vue de leur permettre une croissance durable. Types de bénéficiaires : entreprises, associations et associations d'entreprises, structures de transfert, collectivités et leurs groupements, chambres consulaires,... Territoires spécifiques ciblés : l'ensemble du territoire régional NB: la formation des créateurs/repreneurs d'entreprises ne fait pas partie des actions cofinancées au titre de cet objectif spécifique.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Plusieurs schémas ou documents de cadrage définissent la politique régionale en matière de soutien aux PME : Le document « Champagne-Ardenne 2020, quels développement pour l'avenir », identifie 13 actions prioritaires parmi lesquelles 8 répondent aux enjeux décrits ci-dessus :	

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
	- o B1 : Adapter les outils d'ingénierie financière aux besoins de l'économie locale, - o B2 : soutenir l'émergence de formes nouvelles de financement et de concentration de l'épargne locale, - o C1 : augmenter la présence des entreprises dans les pays de l'UE et en particulier les marchés de proximité géographique (Allemagne, Benelux...) - o 1.1.1 : Renforcer les compétences en région sur le marché des agro-industries en lien avec les atouts du territoire - o 1.2.1 : S'appuyer sur le Plan climat air énergie régional (PCAER) pour favoriser l'émergence d'une véritable filière de l'énergie - o 1.4.1 : positionner les entreprises régionales sur le marché de la démolition/déconstruction, démantèlement et de la réhabilitation des friches industrielles - o 2.1.1 : faire de la Champagne-Ardenne une terre d'expérimentation pilote en matière de services aux personnes vulnérables et aux seniors - o 2.4.1 renforcer la place de l'ESS dans le tissu économique local • Le PRIE (Plan régional d'Internationalisation des Entreprises) qui fixe les priorités de la région en matière de structuration des entreprises à l'export), Principes directeurs de sélection : Les actions collectives en faveur de l'internationalisation et l'innovation devront s'inscrire en priorité dans le cadre de ces schémas. Les points suivants seront pris en compte : • impact auprès des entreprises • enjeux de la stratégie régionale 2020 couverts Les aides individuelles aux entreprises feront l'objet d'analyses destinées à vérifier la faisabilité de leurs projets ainsi que leur capacité à rembourser les avances qui leurs seront faites. Les points suivants seront pris en compte : • Impact en matière d'emploi

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
• Faisabilité du projet • Capacité à rembourser les avances La politique d'appel à projets permettra, pour sa part, de mettre en place un jeu d'incitations destinées à encourager la création d'activités nouvelles souhaitables. L'impact des projets relevant de cet objectif spécifique sur l'environnement et le principe d'égalité hommes-femmes dépend de la teneur des opérations considérées et devra être traité au cas par cas. En matière d'égalité hommes-femmes, une attention sera portée aux projets associant de manière équilibrée des hommes et des femmes dans leur phase de réalisation. De même, les projets intégrant des démarches d'éco-conception, d'éco-production ou les projets prévoyant la sensibilisation ou la formation aux questions environnementales seront privilégiés. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible et à la limitation de l'expansion des zones imperméabilisées, ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments et à leurs coûts d'exploitation. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Les outils de l'ingénierie financière que sont les avances remboursables, les prêts bonifiés, les garanties, et les interventions en fonds propres seront utilisés en priorité. Il est en effet fait état, en région Champagne-Ardenne, d'un déficit d'instruments financiers, tant par les acteurs publics que privés. Afin de vérifier, qualifier et quantifier cette carence, la Région a lancé en février 2014 une étude ex-ante des outils d'ingénierie financière, dont les résultats, prévus pour mai 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO02	Productive investment: Number of enterprises receiving grants		ERDF				150,00	Porteur de projet	Annuelle

Investment priority		3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO04	Productive investment: Number of enterprises receiving non-financial support		ERDF				5 000,00	Porteur de projet	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		

CO26	O	Research, Innovation: Number of enterprises cooperating with research institutions		ERDF	More developed	30			80,00	Porteur de projet	
CO27	O	Research, Innovation: Private investment matching public support in innovation or R&D projects		ERDF	More developed	7000000			23 000 000,00	Porteur de projet	Les indicateurs 26 et 27 concernent des actions représentant plus de 50% du FEDER mobilisé sur l'axe 1.
IF1	F	Montant certifié TTC	EUR3463844	ERDF	More developed	65 430 000			268 020 000,00	Système d'informa- tion et de gestion	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
---------------	--

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	001. Generic productive investment in small and medium –sized enterprises ('SMEs')	8 500 000,00
ERDF	More developed	002. Research and innovation processes in large enterprises	500 000,00
ERDF	More developed	015. Intelligent Energy Distribution Systems at medium and low voltage levels (including smart grids and ICT systems)	500 000,00
ERDF	More developed	019. Commercial, industrial or hazardous waste management	1 000 000,00
ERDF	More developed	056. Investment in infrastructure, capacities and equipment in SMEs directly linked to research and innovation activities	1 000 000,00
ERDF	More developed	057. Investment in infrastructure, capacities and equipment in large companies directly linked to research and innovation activities	1 800 000,00
ERDF	More developed	058. Research and innovation infrastructure (public)	13 900 000,00
ERDF	More developed	059. Research and innovation infrastructure (private, including science parks)	3 700 000,00
ERDF	More developed	060. Research and innovation activities in public research centres and centres of competence including networking	6 800 000,00
ERDF	More developed	061. Research and innovation activities in private research centres including networking	4 000 000,00
ERDF	More developed	062. Technology transfer and university-enterprise cooperation primarily benefiting SMEs	3 500 000,00
ERDF	More developed	063. Cluster support and business networks primarily benefiting SMEs	11 000 000,00
ERDF	More developed	064. Research and innovation processes in SMEs (including voucher schemes, process, design, service and social innovation)	3 000 000,00
ERDF	More developed	065. Research and innovation infrastructure, processes, technology transfer and cooperation in enterprises focusing on the low carbon economy and on resilience to climate change	2 000 000,00
ERDF	More developed	066. Advanced support services for SMEs and groups of SMEs (including management, marketing and design services)	13 200 000,00
ERDF	More developed	067. SME business development, support to entrepreneurship and incubation (including support to spin offs and spin outs)	5 500 000,00
ERDF	More developed	072. Business infrastructure for SMEs (including industrial parks and sites)	5 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	52 000 000,00
ERDF	More developed	02. Repayable grant	12 000 000,00
ERDF	More developed	03. Support through financial instruments: venture and equity capital or equivalent	6 000 000,00
ERDF	More developed	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	5 000 000,00
ERDF	More developed	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	5 000 000,00
ERDF	More developed	06. Support through financial instruments: interest rate subsidy, guarantee fee subsidy, technical support or equivalent	4 900 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	50 000 000,00
ERDF	More developed	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	24 900 000,00
ERDF	More developed	03. Rural areas (thinly populated)	10 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	
Fund	Category of region	Code	€ amount

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	
ERDF	More developed	07. Not applicable	84 900 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	2
Title of the priority axis	Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	2a
Title of the Investment priority	Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	2.1
Title of the specific objective	Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Les besoins de débit pour les entreprises et les structures publiques sont en constante augmentation. L'accès à la fibre optique est un élément essentiel de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. Les liens avec la S3 : La S3 met le développement des usages numériques au cœur du développement de l'innovation. La chaîne numérique est un moyen de différenciation et de compétitivité des TPE/PME de transformation des matériaux, en faisant appel à des technologies de simulation, de prototypage rapide, de rétroconception, de fabrication additive... La gestion intelligente de l'énergie s'appuie aussi sur une instrumentation des réseaux électriques et des outils logiciels de gestion de ces réseaux. Le thème du « bien vieillir en région », avec une population âgée et disséminée sur un vaste territoire peu peuplé est un autre enjeu fort, vecteur de développement sociétal et économique. Une expérimentation (en cours) de domomédecine et télémédecine nécessite une couverture haut débit, dans les zones les moins peuplées et les plus éloignées des services médicaux. Un besoin en couverture « haut débit » équilibrée En Champagne-Ardenne, l'initiative privée en matière de déploiement de la fibre reste limitée à quelques territoires (cf. carte 01). A la mi-2013, le déploiement a débuté dans quatre villes (Reims, Troyes, Chaumont et Charleville) qui sont les plus peuplées. Les zones non couvertes (30 habitants/km²) représentent 43 % de la population, d'où un risque important de fracture

	numérique. Les initiatives privées ne permettront pas de couvrir à moyen terme les besoins en THD de toutes les zones d'intérêt économique (cf. cartes 02 à 05) et sociétal dont la grande majorité se trouve hors de ces zones. De nombreuses entreprises, sans accès au THD, risque de voir leur compétitivité baisser. Il en va de même pour les structures éducatives, de formation et de santé hors zones d'initiative privée. Les 4 Départements ont décidé de remédier à cette situation en élaborant un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) ; il fixe les orientations pour le déploiement du THD (FFTH/FFTO: FFTH fibre jusqu'à l'abonné / FFTO fibre jusqu'au bureau). Ces collectivités orientent leurs efforts vers le raccordement des zones économiques mais visent aussi la couverture de la population afin de lui permettre de bénéficier des services et usages THD (domomédecine, visioconférence etc.). Les importants moyens financiers à consacrer pèsent surtout sur les collectivités. Le FEDER permettra d'accélérer et d'amplifier les premiers travaux. Changements attendus : • Forte augmentation du nombre d'établissement d'enseignement, de formation, de santé et d'entreprises desservis par le très haut débit ; • Amélioration de l'offre de desserte très haut débit pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire ; • Développement des usages numériques au sein des zones d'activité économique. Ligne de partage avec le FEADER : Seul le FEDER sera mobilisé pour soutenir cette priorité d'investissement.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		2.1 - Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
2.1.1	Taux de sites prioritaires raccordés au Très Haut Débit	%	More developed	20,00	2014	80,00	Conseils généraux et opérateurs privés	Tous les trois ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
Types d'actions : • Soutien à la réalisation de schémas d'ingénierie d'infrastructures • Soutien à la réalisation des infrastructures réseaux (en particulier les réseaux de collecte départementaux ou régionaux) et le fibrage d'abonnés et de sites particuliers (établissements d'enseignement, de santé et de formation, zones d'activités, sites touristiques, raccordement de points hauts de desserte télécom par voie hertzienne 3G ou 4G) • Assistance à la commercialisation des infrastructures auprès des opérateurs. Compte tenu des montants en jeu et afin d'optimiser l'effet levier des fonds européens, la mobilisation du FEDER portera d'abord sur le financement des réseaux de collecte (départementaux ou régionaux) et le soutien au fibrage de sites reconnus prioritaires : sites publics de formation, de santé (notamment en lien avec la domomédecine), zones d'activités, pôles touristiques, etc. Toutefois, une contribution du FEDER aux projets de desserte sera possible pour inciter les collectivités à accélérer les déploiements dans les zones où le coût moyen de raccordement de l'abonné est élevé. Territoires spécifiques ciblés : territoires non couverts par l'initiative privée Types de bénéficiaires ciblés : Collectivités territoriales, Établissements publics, Structures d'économie mixte, Entreprises, groupements d'entreprises, Société publique locale, organismes de formation... (liste non limitative)	

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
Eligibilité : projets inscrits dans les SDTAN Principes directeurs Sur la base du recensement des projets des Départements, qui sera affiné au premier semestre 2014, les principes directeurs suivants seront mis en œuvre : • qualité du projet (existence d’une méthodologie de conduite de projet, avec en particulier analyse préalable des besoins, mise en place d’un suivi des opérations, d’une évaluation, ...) • nature du projet : • raccordement de sites prioritaires (FttO) et collecte correspondante. • coût moyen de raccordement de l’abonné • Contribution des projets de réseaux de collecte à l’arrivée du FttO. La programmation se fera dans une approche globale, pilotée au niveau régional, en articulation avec la SCORAN (stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique) et les orientations nationales de la mission France THD. Remarque générale L’effet levier des fonds européens, pour certains types d’actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques	

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy
L'utilisation des instruments planifiés pourra être envisagée pour le financement de certaines infrastructures TIC, sous réserve des résultats de l'évaluation ex ante lancée en février 2014, dont les résultats, prévus pour mai 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		2a - Extending broadband deployment and the roll-out of high-speed networks and supporting the adoption of emerging technologies and networks for the digital economy							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO10	ICT Infrastructure: Additional households with broadband access of at least 30 Mbps		ERDF				130 000,00	Conseils généraux	Tous les deux ans

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	2c
Title of the Investment priority	Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	2.2
Title of the specific objective	Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Il existe un vrai enjeu d'adaptation de l'offre de services dans des domaines prioritairement identifiés que sont l'économie, la santé, l'éducation, la formation, le tourisme, le transport et la culture. Il s'agit, pour la Champagne-Ardenne, d'accompagner ces mutations, de se mettre au même niveau que les autres territoires et d'améliorer ainsi l'attractivité régionale et de permettre l'accès de tous à ces services grâce au numérique. L'objectif consiste ainsi à favoriser le développement des savoirs (accessibilité physique et cognitive aux outils et ressources

	TIC), à rapprocher les administrations du citoyen et de ses partenaires (dématérialisation et développement de la « e-administration »), à améliorer l'offre de soin en multipliant les opportunités offertes par le numérique en terme de télésanté. L'enjeu régional est de réussir à utiliser les TIC comme un outil au service du développement des territoires et comme un facteur d'inclusion des populations isolées. Les projets de e-formation seront accompagnés dans l'OT2, et non dans l'OT10, afin de ne pas éparpiller les actions TIC au sein du PO mais de les concentrer dans le même axe. Changements attendus : • Déploiement des services en ligne et des usages pour les particuliers, les entreprises et les administrations, en privilégiant la mutualisation. A ce titre, une attention particulière sera portée au développement de l'open data, de l'open source et à sa mobilisation dans la perspective de pratiques collaboratives. • Formation et qualification des demandeurs d'emploi, des salariés et des responsables d'entreprises, en particulier ceux des TPE. • Enrichissement des offres d'enseignements à distance et de dématérialisation des savoirs, dans le secondaire et dans le supérieur. • Développement d'applications liées à la télésanté (dont des projets de télé et domomédecine). • Amélioration de la performance environnementale par les TIC, en limitant les émissions de gaz à effet de serre. • Développement de systèmes de transport intelligents tant pour les personnes que pour les marchandises (notamment billettique, optimisation des déplacements en transport en commun). Ligne de partage avec le FEADER : seul le FEDER sera mobilisé pour soutenir cette priorité d'investissement.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		2.2 - Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
2.2.1	Satisfaction en matière d'offre de téléservices en formation initiale	%	More developed	20,00	2013	40,00	Enquête	Tous les trois ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
• Soutien à la réalisation d'études • Mise en œuvre de projets de déploiement de solutions, en particulier dans les domaines de l'e santé, e administration et e formation / enseignement, transport, etc. • Formations aux applications TIC et appropriation de la culture du numérique • Développements d'application et leur hébergement (frais pouvant être pris en charge sur une période bornée, liée à une aide au démarrage). Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales, Établissements publics, Structures d'économie mixte, Entreprises, groupements d'entreprises, Sociétés publiques locales (liste non limitative)	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
Principes directeurs :	

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health
• Impact des projets (nombre d'utilisateurs, etc.) • Existence d'une méthodologie globale : conduite de projet, avec en particulier : analyse préalable des besoins, mise en place d'un suivi des opérations, d'une évaluation • Caractère collectif et/ou structurant du projet • Domaine concerné (santé, formation continue, enseignement secondaire, enseignement supérieur, transport intelligent, tourisme ...) • Niveau de pilotage (régional ou départemental, ou au niveau local avec un intérêt de généraliser sur le territoire régional) Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
2.2.2	Nombre d'applications nouvelles créées et mises en ligne	Nombre	ERDF				25,00	Porteurs de projets	Tous les deux ans

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		
CO10	O	ICT Infrastructure: Additional households with broadband access of at least 30 Mbps		ERDF	More developed	100000			130 000,00	Conseils généraux et opérateurs privés	Cet indicateur représente plus de 77% du montant de l'axe 2.
IF1	F	Montant certifié TTC	EUR3463844	ERDF	More developed	13 610 000			55 750 000,00	Système d'information et de gestion	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	004. Productive investment linked to the cooperation between large enterprises and SMEs for developing information and communication technology ('ICT') products and services, e-commerce and enhancing demand for ICT	500 000,00
ERDF	More developed	045. ICT: Backbone/backhaul network	900 000,00
ERDF	More developed	046. ICT: High-speed broadband network (access/local loop; >= 30 Mbps)	10 400 000,00
ERDF	More developed	047. ICT: Very high-speed broadband network (access/local loop; >= 100 Mbps)	3 500 000,00
ERDF	More developed	048. ICT: Other types of ICT infrastructure/large-scale computer resources/equipment (including e-infrastructure, data centres and sensors; also where embedded in other infrastructure such as research facilities, environmental and social infrastructure)	2 000 000,00
ERDF	More developed	078. e-Government services and applications (including e-Procurement, ICT measures supporting the reform of public administration, cyber-security, trust and privacy measures, e-Justice and e-Democracy)	200 000,00
ERDF	More developed	079. Access to public sector information (including open data, e-Culture, digital libraries, e-Content and e-Tourism)	500 000,00
ERDF	More developed	080. e-Inclusion, e-Accessibility, e-Learning and e-Education services and applications, digital literacy	2 000 000,00
ERDF	More developed	081. ICT solutions addressing the healthy active ageing challenge and e-Health services and applications (including e-Care and ambient assisted living)	1 500 000,00
ERDF	More developed	082. ICT Services and applications for SMEs (including e-Commerce, e-Business, networked business processes), living labs, web entrepreneurs, ICT start-ups, etc.)	800 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	22 300 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	2 000 000,00
ERDF	More developed	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	7 000 000,00
ERDF	More developed	03. Rural areas (thinly populated)	13 300 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	22 300 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	3
Title of the priority axis	Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	4a
Title of the Investment priority	Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	3.1
Title of the specific objective	Développer les systèmes innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables en Champagne-Ardenne
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	La région Champagne-Ardenne a développé depuis plusieurs années un potentiel élevé de production d'énergie renouvelable (EnR) en matière d'agrocarburants (avec 46% de la production régionale des EnR fin 2010), de bois-énergie (34%) ou d'éolien (16%). La production d'électricité éolienne représente ainsi 13% de la production nationale avec un volume de 891 MW en 2011. La région a fait preuve de dynamisme en matière de méthanisation à la ferme. Toutefois, différents gisements restent à exploiter, comme la géothermie, l'hydroélectricité ou encore la méthanisation urbaine (déchets urbains et industriels...). Les projets de méthanisation agricole seront soutenus dans le cadre du PDR. Fort de cet acquis, la région souhaite poursuivre cette stratégie, au service de la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES), du développement économique régional et de l'emploi. L'approche régionale consiste à miser sur l'effet d'entraînement et d'exemplarité de projets innovants de valorisation des productions locales d'EnR qui seront soutenus dès lors qu'ils auront démontré leur pertinence technique, économique et environnementale et qu'ils pourront ensuite être dupliqués, y compris au-delà des limites régionales. Il s'agit donc de poursuivre l'objectif d'augmentation de certaines productions d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional, en renforçant les nouveaux dispositifs innovants et expérimentaux en région. Changements attendus : • augmentation de la production d'énergie renouvelable; • réduction des émissions de gaz à effet de serre par substitution d'énergies conventionnelles d'origine fossile par des énergies renouvelables • création d'activités économiques et d'emplois qualifiés non délocalisables sur les territoires et de recettes fiscales pour les collectivités ;

	• avancées dans les techniques de production et de distribution des EnR (connexion et injection dans les réseaux, par exemple). La part du PO réservée à l'investissement s'élève à 80%, celle prévue au titre du fonctionnement est de 20% (études, animation ...).
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		3.1 - Développer les systèmes innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables en Champagne-Ardenne						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
3.1.1	Production d'énergies renouvelables	GWh/an	More developed	5 423,00	2010	14 150,00	Suivi et évaluation du Plan climat air énergie régional (PCAER)	Tous les deux ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Les actions à soutenir ont été définies dans le Plan climat air énergie régional (PCAER) et viseront les différentes filières d'énergies renouvelables, notamment la géothermie, l'hydroélectricité, la méthanisation (urbaine), le bois énergie, l'éolien (sauf production proprement dite), y compris au service de la construction de bâtiments passifs, voire positifs. • Productions innovantes d'énergies renouvelables : ○ fonctionnement ☐ actions de sensibilisation, d'information, de diffusion des expériences, d'animation et de structuration, ... ☐ ingénierie de projets ☐ études de diagnostics de potentialités ☐ études de définition de projets et de faisabilité ☐ études préalables d'amélioration de la connaissance ○ investissement ☐ projets pilotes et expérimentations (technologiques, nouveaux modèles de développement économiques...), sites de démonstration, sites d'essai notamment dans le domaine des agro carburants ...	

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
• Gestion et intégration des productions d'énergies renouvelables dans les réseaux : ○ fonctionnement ☐ études préalables d'amélioration de la connaissance ☐ études de définition de projets et de faisabilité ☐ études de diagnostics de potentialités ☐ ingénierie de projets ☐ actions de sensibilisation, d'information, de diffusion des expériences, d'animation et de structuration : diffusion des expériences de référence au sein de réseaux d'acteurs de l'énergie et des télécommunications, les actions de sensibilisation en direction des consommateurs (syndicats de production et ou distribution d'énergie, collectivités, organismes logeurs, population)... ○ investissement ☐ mise en œuvre de plates-formes régionales et de démonstrateurs pilotes de réseaux intelligents et distribués (smart grids) et de stockage de l'énergie (accumulateur local recueillant l'électricité produite par les éoliennes, bornes de rechargement de véhicules électriques en zone périurbaine à proximité de parcs éoliens...) visant à favoriser l'autonomie énergétique et l'atteinte d'un objectif de territoire à autonomie énergétique ou à énergie positive Territoires spécifiques ciblés : l'ensemble du territoire régional Types de bénéficiaires : Collectivités et leurs groupements, Etablissements et organismes publics, Syndicats d'énergie, Entreprises, Coopératives, Chambres consulaires, organismes professionnels, bailleurs sociaux, Associations, ... (liste non limitative)	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources
Règles d'éligibilité Opérations conformes à la stratégie nationale et la stratégie régionale (plan climat air énergie régional, schéma régional éolien, plans climat énergie territoriaux, etc....) Critère de sélection (priorisation) • caractère reproductible de l'opération • circuits courts énergétiques permettant de favoriser la consommation locale de la production d'énergie renouvelable • impacts positifs sur le territoire en matière d'autonomie énergétique et de retombées économiques Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO30	Renewables: Additional capacity of renewable energy production		ERDF				3,00	Porteur de projet	Annuelle
CO33	Energy efficiency: Number of additional energy users connected to smart grids		ERDF				3 000,00	Porteur de projet	Annuelle

Investment priority		4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO34	GHG reduction: Estimated annual decrease of GHG		ERDF				240,00	Porteur de projet	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	4c
Title of the Investment priority	Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	3.2
Title of the specific objective	Réduire la consommation énergétique des bâtiments
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Avec une consommation unitaire de chauffage évaluée en moyenne à 345 kWh/m²/an, les bâtiments de Champagne-Ardenne sont bien plus énergivores que la moyenne nationale (210 kWh/m²/an). Le bâti résidentiel et tertiaire constitue le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre, avec 18% des émissions totales, dont 12% issues du secteur résidentiel et 6% du secteur tertiaire. Les projections du Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) visent à réduire de moitié la consommation énergétique des bâtiments existants : Le parc locatif social des organismes HLM compte 141 320 logements et représente 24% des résidences principales (la

	moyenne en France, hors Ile-de-France, se situe à environ 15%). 64% du parc locatif social a été construit avant 1980 et 40% avant 1970 (36% du parc est classé en catégories E, F, G).. Le parc privé, a été construit pour 74,8 % avant 1975. 46 340 logements individuels, construits avant 1975, sont occupés par des propriétaires à revenus modestes éligibles aux financements de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Il existe également 111 800 logements locatifs privés. Les copropriétés totalisent 11,9% du parc des résidences principales, dont 17 100 logements ont été construits avant 1975 (14,4% sont éligibles aux aides de l'Anah - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Pour les bâtiments publics, la loi Grenelle I du 3 août 2009 fixe des objectifs ambitieux : les consommations d'énergie primaire de ce parc devront être réduites de 38% d'ici 2020. Changements attendus • Réduction des consommations d'énergie des bâtiments • Diminution des émissions de gaz à effet de serre • Diminution de la précarité énergétique dans le logement par la baisse de charges lié au coût de l'énergie • Augmentation du recours aux EnR dans le bâtiment et le logement • Développement de l'activité des entreprises et de l'emploi dans le bâtiment. Part des crédits FEDER réservée : • à l'investissement : 80%
--	---

	• au fonctionnement : 20 %
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
3.2.1	Consommation d'énergie finale régionale du bâti	GWh/an	More developed	18 517,00	2008	9 579,00	Observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre	Tous les trois ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Les opérations prévues concernent la rénovation thermique globale de logements, de bâtiments publics, ainsi que le volet thermique des constructions neuves (bâtiments passifs, bâtiments positifs) : Rénovation du parc social des organismes HLM (habitations à loyer modéré) : • ingénierie : audits énergétiques groupés • ingénierie d'accompagnement pour le développement des comportements vertueux dans les bâtiments (sensibilisation aux bonnes pratiques, actions pilotes, projets expérimentaux...) • travaux de rénovation thermique et énergétique de 4200 logements environ, • travaux d'intégration d'énergies renouvelables (géothermie, chaufferies bois...) • Montant FEDER (indicatif) prévu : 9,5 M€ Rénovation du parc de logements privés (propriétaires occupants ou bailleurs et copropriétés) : • Ingénierie des opérations collectives de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) : environ 15 OPAH (opérations publiques d'amélioration de l'habitat), PIG (programmes d'intérêt général), PNRQAD (programme national de requalification des quartiers urbains dégradés). • Travaux de réhabilitation de l'habitat dans le cadre de 3 ou 4 opérations collectives de l'ANAH sur des territoires d'habitat très dégradé	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
• Montant FEDER (indicatif) prévu : 3 M€ Rénovation de bâtiments publics • Ingénierie: audits énergétiques groupés • Travaux de rénovation thermique et énergétique : 50 bâtiments maximum, • Travaux d'intégration d'énergies renouvelables (géothermie, chaufferies bois...) • Travaux thermiques des constructions neuves (bâtiments passifs, voire positifs) • Montant FEDER (indicatif) prévu : 3 M€ Types de bénéficiaires : bailleurs sociaux, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, associations, copropriétés et propriétaires privés (selon revenus).	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Règles d'éligibilité Opérations s'inscrivant dans les stratégies nationales et régionales (plan de rénovation énergétique de l'habitat -PREH-, Plan Climat Air Energie Régional (PCAER)) • parc HLM : opérations répondant au programme régional établi par l'association régionale des organismes HLM • logement privé : opérations s'inscrivant dans une opération collective de l'ANAH	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
• bâtiments publics : locaux à occupation régulière dans le cadre d'un projet global de travaux Principes directeurs de sélection • Travaux sur parc de logements HLM ○ stratégie immobilière avec scénario d'intervention (bouquet de travaux cohérents et coordonnés notamment sur l'enveloppe des bâtiments et mobilisation des énergies et matériaux biosourcés) ○ diagnostic de performance énergétique ou audit préalable réalisé ○ importance de la réduction des consommations d'énergie ○ atteinte d'un certain niveau de performance énergétique ○ nombre de ménages en situation de précarité énergétique concernés par les travaux • Travaux des propriétaires privés ○ Application des critères de l'ANAH ou de la collectivité porteuse de l'opération collective en lien avec l'ANAH • Bâtiments publics ○ Diagnostic de performance énergétique ou audit préalable réalisé ○ importance de la réduction des consommations d'énergie ○ atteinte d'un certain niveau de performance énergétique ○ utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions neuves. Des appels à projets ou manifestations d'intérêts pourront être organisés, sur certaines actions spécifiques. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques	

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s’assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C’est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu’est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Les outils de l’ingénierie financière tels que les dispositifs de portage (de type tiers investissement) pourront être utilisés. Le choix du recours aux instruments d’ingénierie financière sera pris sur la base de l’évaluation ex ante spécifique lancée début 2014.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO31	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification		ERDF				4 500,00	Porteur de projet	Annuelle
CO32	Energy efficiency: Decrease of annual primary energy consumption of public buildings		ERDF				2 800 000,00	Porteur de projet	Tous les deux ans
CO34	GHG reduction: Estimated annual decrease of GHG		ERDF				110,00	Porteur de projet	Tous les deux ans

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		
CO30	O	Renewables: Additional capacity of renewable energy production		ERDF	More developed	1			3,00	Porteur de projet	Cet indicateur correspond à environ 47% de la maquette de l'axe 3.
CO31	O	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification		ERDF	More developed	1200			4 500,00	Porteur de projet	Cet indicateur correspond à environ 42% de la maquette de l'axe 3.
IF1	F	Montant certifié TTC	EUR3463844	ERDF	More developed	30 200 000			123 720 000,00	Système d'information et de gestion	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	005. Electricity (storage and transmission)	5 000 000,00
ERDF	More developed	009. Renewable energy: wind	500 000,00
ERDF	More developed	010. Renewable energy: solar	500 000,00
ERDF	More developed	011. Renewable energy: biomass	3 000 000,00
ERDF	More developed	012. Other renewable energy (including hydroelectric, geothermal and marine energy) and renewable energy integration (Including storage, power to gas and renewable hydrogen infrastructure)	4 000 000,00
ERDF	More developed	013. Energy efficiency renovation of public infrastructure, demonstration projects and supporting measures	6 000 000,00
ERDF	More developed	014. Energy efficiency renovation of existing housing stock, demonstration projects and supporting measures	9 500 000,00
ERDF	More developed	015. Intelligent Energy Distribution Systems at medium and low voltage levels (including smart grids and ICT systems)	1 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne
---------------	--

Priority axis		3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	21 500 000,00
ERDF	More developed	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	8 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	17 500 000,00
ERDF	More developed	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	6 000 000,00
ERDF	More developed	03. Rural areas (thinly populated)	6 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	29 500 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	4
Title of the priority axis	Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

La région Champagne-Ardenne articule son axe prioritaire 4 autour de deux objectifs thématiques qui visent, par leur action conjointe, à préserver les ressources naturelles et à prévenir les risques naturels :

OT5 : Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques

La région Champagne-Ardenne est fortement soumise au risque d'inondations, nécessitant le renforcement de stratégies locales permettant de réduire la vulnérabilité des territoires, en lien notamment avec les établissements publics de bassins. La menace de nouveaux épisodes de crue est aujourd'hui fortement présente.

OT 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

Malgré une diversité des milieux et des espèces à l'échelle régionale, ainsi qu'une diversité des conditions de leur exploitation, la région connaît aujourd'hui une fragmentation et une destruction croissantes des habitats naturels et des espèces. L'uniformisation des paysages menace le territoire régional. Aujourd'hui, la préservation et la restauration de la biodiversité régionale manquent fortement de moyens d'intervention qui viendraient

appuyer l'effet mobilisateur de la charte régionale de la biodiversité. Le schéma régional de cohérence écologique (en cours d'élaboration) viendra également soutenir cette démarche.

L'axe 4 présente un lien fort avec la Stratégie UE 2020 – volet croissance durable.

Il est articulé avec le Programme de développement rural sur les enjeux liés à la restauration des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture.

L'axe 4 se décline autour de 2 objectifs spécifiques :

- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2. : Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et ordinaires)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	5b
Title of the Investment priority	Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	4.1
Title of the specific objective	Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	25% des communes de la région Champagne-Ardenne sont soumises au risque inondation par débordement de cours d'eau essentiellement. Près de 650 000 habitants se situent en zone potentiellement inondable par une crue extrême. Les inondations de la Meuse de 1993 et 1995 ont notamment généré 230 M€ de dégâts dans les Ardennes. Plus récemment, sur la période 2009-2013, 205 communes ont ainsi fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation. La mise en œuvre de la directive inondation du 23 octobre 2007 a impulsé une dynamique forte auprès des maîtres d'ouvrages, se traduisant par la réalisation d'études d'aménagement dont la concrétisation ne pourra se faire sans l'appui des fonds FEDER. L'effet levier est indéniable pour ces collectivités qui n'ont pas de ressources propres affectées à ce type d'opération. L'ensemble du bassin hydrographique de la Seine est couvert par un P.O interrégional qui comporte également un objectif spécifique lié au risque inondation. Les opérations revêtant un caractère interrégional soit par la nature des projets, soit par l'étendue de leurs effets, pourront bénéficier de ce programme. Le PO régional se concentre sur des opérations plus locales indispensables pour la sécurité des personnes et la réduction des dommages, notamment sur la rivière Hozain (Grand Troyes) ou sur les crêtes préardennaises (Entente Oise-Aisne). Sur le bassin versant de la Meuse, il inclut les opérations dont les études ont été financées par le précédent PO FEDER, notamment les travaux sur Sedan, la Meuse amont et l'axe Fumay-Givet. La part du PO réservée à l'investissement s'élève à 80%, celle prévue au titre du fonctionnement est de 20% (études, animation ...). Cf. carte 06.

	Changements attendus : • Réduire les dommages causés aux personnes et aux biens par l'aléa « inondation » ; • Améliorer la conscience du risque et sa prise en compte, notamment dans les politiques publiques d'aménagement du territoire ; • Améliorer la préparation des acteurs et des populations à la survenance d'une crue ; • Favoriser un retour rapide à la normale après un évènement.
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		4.1 - Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
4.1.1	Population bénéficiant de mesures de protection	personnes	More developed	500 000,00	2013	620 000,00	Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement (DREAL)	Tous les trois ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
Programmes d’actions intégrés visant à réduire durablement l’aléa inondation et/ou la vulnérabilité et à préserver la fonctionnalité des milieux	
• Etudes et travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d’aménagement de zones d’expansion des crues • Etudes et travaux d’amélioration des écoulements dans les zones urbanisées	
Etudes et travaux visant à améliorer la résilience	
• Opérations de réduction de la vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics • Actions d’information, de sensibilisation et de pédagogie à destination du public, des élus et des acteurs économiques pour favoriser la prise en compte du risque • Réalisation de plans de continuité d’activité et de service	
Trois types d’études sont envisagés :	
• Etudes préalables d’amélioration de la connaissance • Etudes diagnostics des services et des acteurs économiques	

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
• Etudes de définition de projets.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
Principes d'éligibilité : • Opérations s'inscrivant dans une approche intégrée de bassin hydrographique • Opérations conformes à la stratégie nationale Principes directeurs de sélection (priorisation) : • Actions s'inscrivant dans le périmètre de la stratégie d'un territoire à risque important d'inondation • Travaux dont les études ont été financées par le FEDER 2007-2013 • Opérations coordonnées à l'échelle d'un établissement public territorial de bassin • Population en situation vulnérable concernée • Dommages évités Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté.	

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems
Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s’assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C’est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu’est proposée la création d’une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		5b - Promoting investment to address specific risks, ensuring disaster resilience and developing disaster management systems							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO20	Risk prevention and management: Population benefiting from flood protection measures		ERDF				120 000,00	DREAL	Tous les trois ans

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	6d
Title of the Investment priority	Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	4.2
Title of the specific objective	Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	La Champagne-Ardenne constitue un carrefour biogéographique d'influences (atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne). Ces différentes régions naturelles peuvent ainsi être regroupées en quatre grandes familles possédant chacune leurs caractéristiques en matière d'habitats et de biodiversité : Le pays ardennais est une région essentiellement forestière (50 %) présentant de nombreuses prairies (20 %). De nombreux vallons humides, tourbières, landes humides, falaises et prairies sèches lui confèrent une exceptionnelle richesse écologique.

- La Champagne centrale et les plateaux occidentaux s'organisent autour de la champagne crayeuse. Ce grand plateau, peu élevé et faiblement ondulé, est presque entièrement dévolu aux productions agricoles végétales. Le paysage est marqué par une grande uniformité et la rareté des espaces naturels concentrés dans les vallées et dépressions (marais alcalins).
- L'arc humide se situe autour de la champagne centrale et présente des complexes prairiaux et forestiers dont certains sont exceptionnels. On y trouve également des étangs et réservoirs présentant une biodiversité exceptionnelle.
- Les plateaux du Barrois et la Haute-Marne méridionale se partagent entre forêt (46 %) et grandes cultures (37 %). On y trouve des pelouses et marais tuffeux exceptionnels.

Le programme FEDER 2007-2013 a permis de nombreuses réalisations, par exemple :

- l'acquisition d'une forêt humide (chênaie humide, riche en biodiversité) facilitant l'extension, la gestion et la représentativité écologique de la réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient ;
- la construction d'un batrachoduc (passage à amphibiens) qui relie le lac du Der Chantecoq aux zones de reproduction situées à proximité dans les étangs d'Outines et les forêts propriétés du Conservatoire de l'espace littoral.

Le territoire régional connaît une accélération du rythme d'érosion de la biodiversité et une fragmentation croissante.

La Charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne et le Schéma régional de cohérence écologique identifient les enjeux et définissent une stratégie en faveur de la biodiversité (connaissance, préservation, gestion du réseau écologique régional).

Changements attendus :

- Amélioration de l'état de la biodiversité, (milieux naturels et flore et faune associées),
- Restauration de réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant, constituant un réseau écologique fonctionnel,
- Amélioration et diffusion de la connaissance naturaliste.
- Développement et aménagement de sites d'accueil pour le tourisme de nature

	Ligne de partage avec le FEADER : • L'ensemble des actions dont les bénéficiaires relèvent du régime agricole sera financé par le FEADER • Pour les zones Natura 2000, la rédaction des DOCOBJ et l'animation seront financées par le FEADER.
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		4.2 - Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
4.2.1	Surface régionale préservée suite aux plans de gestion	hectare	More developed	2 928,00	2013	6 000,00	Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement (DREAL) et Région	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Protection et gestion de sites naturels, de réservoirs de biodiversité et continuités écologiques les reliant ; acquisitions foncières : Il s'agira par exemple de soutenir la gestion des milieux naturels et sites exceptionnels qui doit être développée et élargie à de nouveaux milieux : • préservation et restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques : extension des espaces protégés (réserves naturelles, ...) à toutes les échelles du territoire de Champagne-Ardenne, notamment via les Parcs Naturels ; • actions innovantes en matière de plans de protection et de gestion des continuités écologiques et prise en compte dans les documents d'aménagement : études et travaux de génie écologique nécessaires à la restauration des continuités ; • mise en œuvre des plans d'actions stratégiques de la charte de la biodiversité en Champagne Ardenne et du schéma régional de cohérence écologique : animation territoriale, études et ingénierie...) ; • aménagement des lieux et espaces d'accueil du public par les opérateurs de l'environnement ; • acquisitions foncières de zones remarquables ; • mise en oeuvre de contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers. Mise en réseau des acteurs régionaux : • actions de mise en réseaux des acteurs régionaux, au service d'une meilleure cohérence et coordination de leurs actions, ...	

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
• Connaissance et l'Information relative au patrimoine naturel en Champagne-Ardenne et des services rendus afin de mobiliser les acteurs publics et privés et mieux orienter décisions et actions. Il s'agira par exemple de soutenir : • les recherches des acteurs de l'observation du patrimoine naturel régional concernant notamment les espaces naturels remarquables et les espèces végétales et animales remarquables et menacées (par exemple celles figurant sur les listes rouges), en articulation avec la création de l'observatoire régional de la biodiversité. • la promotion des services rendus par les écosystèmes (supports pédagogiques, actions de sensibilisation ...) notamment auprès des citoyens et décideurs, leur permettant d'être acteurs de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, Etat, établissements publics, associations, parcs naturels régionaux et national, groupements d'intérêt public (GIP), privés... (liste non limitative). Territoires spécifiquement dédiés : • Marais alcalins (Champagne crayeuse), marais tufeux (plateau de Langres), • Tourbières acides, landes humides (massif ardennais, tertiaire parisien), • Pelouses sèches (Champagne crayeuse, plateau du Barrois et de la Haute-Marne) • Prairies, étangs et réservoirs (Champagne humide) • Bois primitifs (Champagne crayeuse) et forêts anciennes, types forestiers remarquables (Champagne humide, plateau du Barrois et de la Haute-Marne) • Espaces naturels protégés (réserves naturelles nationales, et régionales, propriétés du conservatoire du littoral, sites gérés par les conservatoires, réserves biologiques forestières, sites Natura 2000...)	

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Principes directeurs : • Cohérence avec les documents cadre européens, nationaux, (stratégie nationale de la biodiversité, stratégie de création des aires protégées, plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées, études et inventaires « habitats, faune, flore ») et régionaux (inventaire du patrimoine naturel, charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne, schéma régional de cohérence écologique). • Qualité du projet ○ rareté des milieux naturels et des espèces associées, ○ degré de présence actuelle dans le réseau régional des espaces naturels remarquables protégées ○ selon le niveau de connaissance actuelle des espèces ou des habitats • Adéquation avec les caractéristiques des espaces concernés • Capacités du porteur • Caractère reproductible de l'opération	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO23	Nature and biodiversity: Surface area of habitats supported to attain a better conservation status		ERDF				4 000,00	DREAL et Région	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		
CO20	O	Risk prevention and management: Population benefiting from flood protection measures		ERDF	More developed	20000			120 000,00	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Cet indicateur représente 57% des montants alloués à l'axe 4.
IF1	F	Montant certifié TTC	EUR3463844	ERDF	More developed	6 830 000			28 000 000,00	Système d'information et de	

										gestion	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	--

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations		
Fund	Category of region	Code		€ amount
ERDF	More developed	085. Protection and enhancement of biodiversity, nature protection and green infrastructure		4 500 000,00
ERDF	More developed	086. Protection, restoration and sustainable use of Natura 2000 sites		1 500 000,00
ERDF	More developed	087. Adaptation to climate change measures and prevention and management of climate related risks e.g. erosion, fires, flooding, storms and drought, including awareness raising, civil protection and disaster management systems and infrastructures		8 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations		
Fund	Category of region	Code		€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant		14 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	5 000 000,00
ERDF	More developed	03. Rural areas (thinly populated)	9 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	14 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	5
Title of the priority axis	Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

L'accompagnement du développement et de l'aménagement durable des territoires urbains de la Champagne-Ardenne (42 villes de plus de 3500 habitants) nécessite de répondre à plusieurs besoins couverts par trois objectifs thématiques différents, ce qui permet de garantir une approche intégrée de l'aménagement des territoires urbains, autour de :

OT 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs

L'absence d'agglomération régionale de premier rang et la structuration de la région en un chapelet de pôles urbains de taille intermédiaire nécessitent le renforcement de l'usage des transports en commun interurbains et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux de transport (transport en commun, voies douces, ...).

OT 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

En complément, le territoire régional est caractérisé par la présence de nombreuses friches notamment en milieu urbain, qui requièrent des opérations de réhabilitation, au service de l'accueil d'activités économiques ou de projets visant la recomposition urbaine de site.

OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et la discrimination

Le développement et l'aménagement durable du territoire régional s'appuie également sur un renforcement de l'attractivité des territoires liée à la requalification des espaces urbains, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville , des quartiers anciens dégradés et des autres territoires à taux de logements élevés.

L'axe 5 s'articule ainsi autour de 3 objectifs spécifiques complémentaires :

1. **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)**
2. **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 : reconvertir les friches**
3. **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains**

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	4e
Title of the Investment priority	Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	5.1
Title of the specific objective	Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Le diagnostic territorial stratégique met en exergue l'importance des émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements de personnes dans la région. En 2007, 559 000 actifs et étudiants résidents en Champagne-Ardenne effectuent quotidiennement des déplacements pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études. Ces navetteurs émettent 376 500 tonnes équivalent de CO₂, soit en moyenne 0,67 tonne par navetteur et par an. La majorité de ces déplacements sont aujourd'hui encore effectués par l'usage individuel des voitures. Le territoire régional se caractérise en outre par l'absence d'agglomération de premier rang et se structure principalement autour d'un chapelet étiré de pôles urbains de taille intermédiaire (Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Chaumont, Saint-Dizier, ...). Une forme de fracture régionale se marque entre les territoires les plus urbains et les territoires plus ruraux, alimentée par un phénomène de déprise démographique préoccupante. En cohérence avec le Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), l'objectif spécifique vise à : • Améliorer la chaîne de déplacement et l'usage des transports en commun • Rééquilibrer le transport en faveur des alternatives à l'usage individuel de la voiture . • Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liées aux déplacements des personnes au sein de la région • Permettre une meilleure structuration du territoire régional par le transport collectif

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		5.1 - Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
5.1.1	Utilisation des réseaux de transport public	voyageurs/km	More developed	Valeur à définir	2012	+25%	Autorités organisatrices des transports	Annuelle
5.1.2	Gares accessibles aux personnes à mobilité réduite	nombre	More developed	4,00	2014	13,00	Région, SNCF, Réseau ferré de France (RFF)	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Le développement de l'usage des transports collectifs passe par une attractivité du service "de bout en bout", impliquant une bonne articulation des différents réseaux, y compris les transports à la demande, afin que les habitants disposent d'une offre alternative à l'usage individuel de la voiture. La chaîne de déplacement doit également intégrer l'accessibilité aux réseaux par les modes actifs (vélo...). Une utilisation de la voiture individuelle plus mutualisée (autopartage, covoiturage...) et plus complémentaire des transports collectifs (parkings-relais...) doit être recherchée. Le plus souvent, cela suppose une combinaison de plusieurs de ces modes. Les opérations soutenues viseront à soutenir les équipements nécessaires au développement de cette offre alternative et de promouvoir l'intermodalité en partenariat entre les différentes collectivités, afin d'articuler efficacement les offres et l'utilisation des fonds publics. Les soutiens concerneront, par exemple : • L'aménagement de pôles d'échanges favorisant l'intermodalité sur l'ensemble des réseaux de transports afin d'améliorer le maillage du territoire régional ; • L'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite, dans un contexte de vieillissement de la population.	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
• Les aménagements permettant d'améliorer les liaisons vers les pôles d'échange et les itinéraires touristiques cyclables validés au schéma régional des véloroutes et voies vertes • La mise en place d'une billettique interopérable, le développement de l'automatisation de l'information mutualisée multimodale Seront financés : • les études et dépenses de maîtrise d'ouvrage • les équipements et travaux d'aménagement Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, notamment les autorités organisatrices de transport, Etablissements publics et sociétés d'économie mixte, entreprises partenaires des collectivités, ... (liste non limitative) Territoires spécifiques ciblés : territoires urbains (villes de plus de 3500 habitants)	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Eligibilité Les projets en faveur de la mobilité durable devront s'inscrire dans le cadre des différents schémas relatifs à la mobilité dont le SRIT et le SDRA (Schéma Directeur Régional d'Accessibilité). Les principes directeurs de sélection pour l'aménagement des pôles d'échanges et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) des gares	

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
porteront sur leur niveau de fréquentation ainsi que l'importance des points noirs à lever en matière d'accessibilité. L'amélioration des liaisons vers les pôles d'échanges définis précédemment pourra être prise en compte. Pour la billettique, c'est le niveau d'interopérabilité qui sera le principe directeur. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
5.1.3	Pôles d'échanges aménagés	nombre	ERDF				3,00	Région	Annuelle
5.1.4	Gares aménagées	nombre	ERDF				13,00	Région	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	6e
Title of the Investment priority	Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	5.2
Title of the specific objective	Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Constats : Le Plan Climat Air Energie Régional ainsi que le Plan Régional Santé Environnement 2 identifient ces enjeux. La Champagne-Ardenne présente des risques significatifs en matière technologique et de pollution des sols. 141 friches, soit une surface de 935,5 ha, de toutes natures (à l'état de friche ou potentiellement en devenir) ont été recensées en région Champagne-Ardenne selon l'inventaire régional réalisé fin 2006 en partenariat avec l'Etat (cf. carte 07). Si certaines réhabilitations ont été réalisées avec succès sur le programme 2007-2013, la reconversion de friches s'est notamment traduite par la création de nouvelles zones d'activités, la réhabilitation de bâtiments industriels ou artisanaux à destination d'entreprises, la mise à nu et la végétalisation de sites, de nombreux espaces délaissés existent encore pour de multiples raisons (procédures de mise en œuvre longues, problématique liée à la pollution des sites, coûts, difficultés juridiques, crise économique ne favorisant pas les investissements privés). De nombreux acteurs (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, services de l'Etat, Départements) sont sensibilisés à cette problématique et la volonté de redynamiser ces espaces urbains est clairement identifiée. La fédération des différents acteurs a d'ailleurs permis de belles réussites en matière de reconquête par les collectivités des espaces délaissés. Ces friches sont majoritairement de type industriel (95 friches sur 141) : cf. graphique 03. Changements attendus : • Favoriser la réhabilitation de friches pour limiter la consommation d'espaces fonciers agricoles • Reconquérir les sites et sols pollués en milieu urbain.

	Cibles : friches industrielles, commerciales ou artisanales, friches militaires, friches ferroviaires.
--	---

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		5.2 - Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
5.2.1	Friches restant à réhabiliter	nombre	More developed	132,00	2013	123,00	Région	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Le soutien concerne la reconversion des friches industrielles qu'elles soient d'origine industrielle, ferroviaire, commerciale, militaire... Seront financés : • la réalisation d'études ; notamment de faisabilité, de reconversion de friches ; • l'acquisition de friches ; • les travaux et les études de maîtrise d'œuvre permettant la simple mise à nu des friches et/ou la réhabilitation du bâti le rendant apte à assurer l'usage envisagé. Types de bénéficiaires : tout type de bénéficiaires privés ou publics	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
La synthèse régionale réalisée en 2006 par la Région en partenariat avec l'Etat permet d'identifier les friches prioritaires en Champagne-Ardenne. Les principes directeurs suivants seront appliqués : • nature, âge de la friche et délai depuis la dernière activité connue • importance de l'enjeu en matière de reconquête d'emprise foncière en milieu urbain, de développement économique ou d'aménagement du territoire, de recomposition urbaine de site (à destination d'équipement socio-culturel, logements, espaces verts, ...). • qualification de la problématique environnementale • impact en matière de redensification urbaine, de limitation de la consommation de sols agricoles et naturels • approche globale dans le cadre d'un projet urbain global Quelques projets exemplaires du point de vue environnemental et du développement durable pourront être financés. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Les outils de l'ingénierie financière que sont les avances remboursables, les prêts bonifiés, les garanties, les interventions en fonds propres pourront être utilisés en fonction des préconisations de l'étude d'opportunité de constitution d'outils financiers, lancée début 2014, et dont les résultats sont attendus en mai 2014. Les subventions resteront néanmoins un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'axe.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures					
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting

					M	W	T		
CO22	Land rehabilitation: Total surface area of rehabilitated land		ERDF				8,00	Porteur de projet	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	9b
Title of the Investment priority	Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	5.3
Title of the specific objective	Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Constats : Malgré une dominante rurale, la Champagne Ardenne compte 42 villes de plus de 3 500 habitants dont la plupart est concernée par les problématiques de quartiers sensibles, de quartiers anciens dégradés, et de taux de logements sociaux élevé. Elles accueillent de plus en plus de personnes seules, vieillissantes et de familles mono parentales. 177 000 personnes vivent en Champagne-Ardenne dans un quartier prioritaire, soit 13,2% de la population, ce qui place la région au 5e rang des régions métropolitaines sur ce critère. Les 62 quartiers concernés se caractérisent par la concentration de difficultés socio-économiques, en particulier un revenu moyen bien plus faible que dans l'ensemble de la population et un taux de chômage bien plus élevé, notamment chez les jeunes.

	Les maisons de quartier, salles de sport, piscines, médiathèques, crèches, quand elles existent, y sont plus vétustes, inadaptées et plus mal situées que dans le reste du territoire régional. Face à cette situation, il apparaît indispensable de poursuivre l'effort entrepris pour enrayer la dégradation des quartiers défavorisés et permettre aux habitants de participer à la dynamique de régénération urbaine. Il s'agit de permettre une évolution majeure des quartiers pour en faire des parties intégrantes de la cité. A ce titre, toutes les fonctions urbaines doivent coexister afin d'être en cohérence avec le reste de la ville. Enfin, cette intervention doit contribuer à résoudre les difficultés sociales des habitants notamment en matière d'offre d'activités culturelles, de loisirs, de santé et d'éducation. Changements attendus : • Faire des quartiers d'habitat social des quartiers attractifs • Désenclaver les quartiers • Améliorer les équipements et adapter les services aux modes de vie actuels et futurs des habitants • Développer la vie associative et la participation de la population aux projets de quartiers.
--	--

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective (for ERDF and Cohesion Fund)

Specific objective		5.3 - Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains						
ID	Indicator	Measurement unit	Category of region (where relevant)	Baseline value	Baseline year	Target value (2023)	Source of data	Frequency of reporting
5.3.1	Satisfaction des habitants au regard de leur cadre de vie	%	More developed	66,00	2011	75,00	Enquête	Tous les trois ans

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
• Dans le cadre de projets urbains intégrés et notamment de programmes de renouvellement urbain (de type ANRU) ou de rénovation de quartiers anciens dégradés : équipements socioculturels, culturels, sportifs, de santé et périscolaires • Créations, réhabilitation de locaux d'activités économiques (commerces, services, artisanat ...) • Aménagement des espaces publics, places, voiries, parcs, jardins familiaux • Actions de résidentialisation (aménagement des pieds d'immeubles pour une meilleure différenciation entre les espaces publics et privés, ...) • Hébergements d'urgence et accueil temporaire • Démolitions de logements • Acquisitions, améliorations de logements anciens dégradés Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations, ... (liste non limitative)	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Principes directeurs d'éligibilité • Taille de la ville ou de l'intercommunalité (de plus de 3 500 habitants) • Intégration dans un projet de développement territorial intégré • Localisation relevant d'un programme de renouvellement urbain ou de rénovation de quartier ancien dégradé Principes directeurs de sélection • localisation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (au sens de la loi du 13 février 2014) • poursuite d'un programme ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) préexistant ou d'une convention régionale de solidarité urbaine • approches dans le cadre de conseils de quartiers ou autres initiatives de participation des habitants permettant une co-construction des projets urbains intégrés. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, qu'est proposée une procédure de pré-projets (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO38	Urban Development: Open space created or rehabilitated in urban areas		ERDF				45 000,00	Porteur de projet	Annuelle
CO39	Urban Development:		ERDF				6 000,00	Porteur de	Annuelle

Investment priority		9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	Public or commercial buildings built or renovated in urban areas							projet	

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		
CO38	O	Urban Development: Open space created or		ERDF	More developed	10000			45 000,00	Porteur de projet	Cet indicateur

		rehabilitated in urban areas									correspond à environ 37% de la maquette de l'axe 5.
CO39	O	Urban Development: Public or commercial buildings built or renovated in urban areas		ERDF	More developed	1500			6 000,00	Porteur de projet	Cet indicateur correspond à environ 18% de la maquette de l'axe 5.
IF1	F	Montant certifié TTC	EUR3463844	ERDF	More developed	15 010 000			61 500 000,00	Système d'information et de gestion	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains									
Fund	Category of region		Code							€ amount	

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	
ERDF	More developed	026. Other Railways	2 300 000,00
ERDF	More developed	036. Multimodal transport	3 000 000,00
ERDF	More developed	044. Intelligent transport systems (including the introduction of demand management, tolling systems, IT monitoring control and information systems)	500 000,00
ERDF	More developed	055. Other social infrastructure contributing to regional and local development	15 000 000,00
ERDF	More developed	089. Rehabilitation of industrial sites and contaminated land	6 000 000,00
ERDF	More developed	090. Cycle tracks and footpaths	200 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	27 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	20 000 000,00
ERDF	More developed	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	7 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	More developed	02. Other integrated approaches to sustainable urban development	27 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	
Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	6
Title of the priority axis	Développer les compétences et les qualifications

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ESF	More developed	Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	10iii
Title of the Investment priority	Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	6.1
Title of the specific objective	Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Constats Frappée de plein fouet par la crise économique et les mutations industrielles, la région Champagne-Ardenne a perdu 24 000 emplois salariés sur les dix dernières années : c'est la baisse la plus importante des régions françaises. Ainsi le chômage progresse plus vite qu'au niveau national et atteint un niveau élevé (107 619 chômeurs de catégorie A, B, C en juillet 2013). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a progressé de 39,9 % pour les jeunes de moins de 25 ans entre 2005/2013 et de 103,5 % pour les 50 ans et plus (un peu dessous de la moyenne nationale de la France métropole, +109,5%). De plus, comparés aux plus de 25 ans, de nombreux jeunes arrivent sur le marché du travail sans projet professionnel ou sont surreprésentés dans les secteurs traditionnels comme la construction, le commerce et le plus souvent en Contrat à Durée Déterminée (25 % contre 7 %). Il nous faut donc proposer à ces jeunes une vision à moyen terme, pour les aider à sortir de cette précarité et à s'engager dans des formations qualifiantes et /ou certifiantes, notamment liées aux secteurs identifiés par la S3 et aux nouveaux secteurs émergents. Les autres publics exclus du système de formation sont, par exemple, les publics qui ne disposent pas des pré-requis pour entrer en formation (illettrisme) ou qui en sont empêchés du fait de leur situation temporaire (les détenus...), ou pour des difficultés d'accès ou d'éloignement physique ou psychologique ou du fait de discrimination, plus particulièrement les seniors. Conformément au Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle, des actions significatives doivent être réalisées pour modifier les représentations des métiers, marquées historiquement par le salariat agricole et industriel, dans lesquels les mobilités professionnelles sont faibles.

	Résultat attendu : Accroître le taux d'accès à la formation qualifiante Il s'agit de permettre aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux seniors et aux autres publics exclus du système de formation de construire un projet professionnel réaliste et si nécessaire d'acquérir des compétences clefs, et de développer des savoir-être afin de pouvoir accéder à une formation qualifiante et/ou certifiante leur permettant de s'insérer durablement dans le marché du travail local.
--	--

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for ESF)

Investment priority : 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
CR02	participants in education/training upon leaving	More developed		unemployed, including long-term unemployed			15,00	Ratio	2012			18,00	Région	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Mise en place de dispositifs facilitant l'accès des personnes en recherche d'emploi à une formation ou un parcours de qualification adéquate	
Exemples d'actions qui pourront être financées :	
• Les actions de l'E2C (E2C=Ecole de la 2nde chance) permettent à des jeunes en recherche d'emploi, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, exclus socialement, d'élaborer leur projet professionnel, d'acquérir des compétences clefs nécessaires pour entrer dans une formation formelle (apprentissage, emploi, formation qualifiante) et de leur donner l'appétence pour la formation professionnelle tout au long de la vie. • Mise en place d'actions de rattrapage nécessaires sur les savoirs de base, notamment par la lutte contre l'illettrisme ; • Actions permettant d'aider à définir ou à confirmer un choix professionnel ; • Actions de formation préparatoires aux actions qualifiantes, permettant d'acquérir un premier niveau de culture et de technicité.	
Groupes cibles :	
• demandeurs d'emploi ; • publics spécifiques : jeunes défavorisés de niveau V ou infra V (exclus socialement, souffrant d'une addiction ou de difficultés d'apprentissage), détenus ou anciens détenus, personnes handicapées, les femmes et seniors.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Territoires spécifiques cibles : Toute la région Type de bénéficiaires : Ces actions seront portées par le Conseil régional et/ou par des organismes de formations. Amélioration de la qualité et de l'utilité du système d'orientation Les acteurs de l'orientation sont nombreux (+ de 300) mais ne sont pas suffisamment coordonnés. L'offre de service est donc peu lisible, la cohérence et sa complémentarité restent insuffisantes. Elle ne permet pas de changer la représentation des métiers et des formations. Les travaux de prospective sur l'évolution des métiers et des compétences sont rares et insuffisamment partagés pour permettre de transformer les pratiques d'orientation. La mise en place d'un lieu unique de coordination des acteurs dans chaque bassin d'emploi, comme les Espaces métiers, facilite les échanges de pratiques sur la VAE (Validation des acquis de l'expérience) et l'élaboration de plans d'animation locale sur les métiers. La labellisation des structures d'orientation au titre du Service Public d'Orientation (en cours) devrait permettre de construire un 1er niveau d'accueil coordonné et d'en évaluer la qualité.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Exemples d’actions : • Assistance technique régionale à la coordination des structures de l’orientation • Développement d’études prospectives sur l’évolution des métiers et des compétences • Amélioration de la qualité des systèmes d’information et de communication sur les métiers et les formations Une attention particulière sera portée à l’adaptation des services délivrés aux publics spécifiques. Territoires spécifiques cibles : Toute la région Type de bénéficiaires : Les structures d’information et d’orientation, les services d’études.	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Critères de sélection : • qualité du projet (adéquation, intégration du partenariat, ...) • capacités et moyens du porteur • prise en compte des principes d'égalité hommes-femmes, des chances et de non-discrimination. Procédure de sélection : • Appel à projets • Mise en concurrence • Initiative non récurrente de tiers. Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques	

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s’assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C’est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, que la proposition de création d’une procédure de pré-projets est faite (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	unemployed, including long-term unemployed		ESF		4 400,00	4 400,00	8 800,00	Région	Anuelle
CO06	below 25 years of age		ESF		3 300,00	3 300,00	6 600,00	Région	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	10iv
Title of the Investment priority	Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	6.2
Title of the specific objective	Accroître la qualité du système de formation continue
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Constats : La région fait face à une forte augmentation du chômage. Le taux d'emploi en région Champagne Ardenne est de 66,7% (source DATAR 2011) alors qu'il est de 69,1 % en France. Cette augmentation est liée notamment à la reconversion

	industrielle du territoire. Par ailleurs, 21,4 % des demandeurs d'emploi sont sans qualification (source Pôle emploi/DARES - direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - août 2013) en région contre 17,4 % en moyenne nationale. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle perdure dans les jeunes générations. Dans le secteur de la métallurgie, qui représente près de la moitié de l'industrie, le volume annuel des départs en retraite est de 3 400 personnes, dont les 3/4 de postes devraient être pourvus par des recrutements. La politique de formation doit permettre de conforter les filières traditionnelles de l'économie pour pallier ces départs à la retraite. L'offre de formation doit aussi s'adapter aux secteurs à fort potentiel : performance énergétique du bâtiment, TIC, logistique, etc., y compris ceux mentionnés dans la S3. Il y a également des gisements d'emplois dans l'économie de proximité, notamment en milieu rural, dans les métiers du « vieillissement », de l'aide à la personne, etc. Il s'agit donc de mettre en œuvre des formations à destination des publics en recherche d'emploi, adultes ou jeunes, dans le cadre du programme régional de formation professionnelle dont les orientations ont été définies : adaptation des compétences, accompagnement vers une montée en compétence et en qualification à travers les dispositifs de la formation continue. Ce programme est élaboré sur la base des besoins définis en concertation avec les branches professionnelles et les acteurs des territoires. Ces opportunités de formation permettront ainsi de développer de nouvelles compétences permettant de s'insérer plus durablement dans un marché du travail champardennais en pleine mutation. Résultat attendu : L'amélioration du système de formation permettra d'accroître la qualification des publics en recherche d'emploi pour les conduire vers une insertion professionnelle durable.
ID of the specific objective	6.3

Title of the specific objective	Accroître la qualité du système de formation par alternance
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Constats : Les entreprises qui s'appuyaient sur des faibles niveaux de formation recherchent aujourd'hui des publics qualifiés pour maintenir leurs activités et leur compétitivité. L'offre de formation régionale doit anticiper les mutations économiques. La qualité de l'offre de formations doit être améliorée. Ainsi l'apprentissage en Champagne-Ardenne souffre d'abandons récurrents des participants (taux de rupture de 20,80 % dans les deux mois de recrutement –source ASP - Agence de service et paiement) et d'une trop forte attractivité des élèves vers les formations ayant un faible taux de tension en matière d'emploi (coiffure, esthétique, métiers d'arts, employés de commerce (source Académie de Reims/SAIO - Service Académique d'Information et d'Orientation -)). De plus, la qualité de la formation pâtit d'un faible effort de formation des formateurs par les organismes de formation du fait de la multiplication de petits centres de formation continue (plus de 1000, source DIRECCTE). Les pratiques des formateurs ne prennent pas suffisamment en compte l'évolution des attentes des publics, des méthodes et des évolutions technologiques dans les secteurs en mutation. Résultats attendus : Il s'agit de permettre une amélioration qualitative en termes d'enseignement et d'adéquation au marché du travail. Ce changement doit permettre aux champardennais de mener leur formation à leur terme et ainsi obtenir une qualification leur permettant de faciliter leur intégration dans le marché du travail de façon durable. Les publics feront de véritables choix professionnels en fonction de leurs attentes et des réalités du marché.

--	--

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for ESF)

Investment priority : 10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
CR02	participants in education/training upon leaving	More developed		unemployed, including long-term unemployed			8,50	Ratio	2012			10,00	Région	Annuelle
CR03	participants gaining a qualification upon leaving	More developed		unemployed, including long-term unemployed			66,00	Ratio	2012			70,00	Région	Annuelle
CR03	participants gaining a qualification upon leaving	More developed		below 25 years of age			79,75	Ratio	2013			81,00	Région	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes
Pour l'OS 6.2 : Accroître la qualité du système de formation continue Mise en place de formations permettant la montée en compétence des publics en recherche d'emploi L'objectif est de pouvoir former et qualifier des publics pour leur permettre de réintégrer le marché du travail rapidement et durablement. Il est donc indispensable que l'offre de formation soit en adéquation avec les besoins de main d'œuvre du territoire notamment sur les secteurs en tension ou émergents par exemple dans le cadre de la S3. Exemples d'actions qui pourraient être financées : · Actions de formation d'acquisition d'un premier niveau de qualification variable en fonction des métiers · Actions de développement des compétences par l'acquisition d'un niveau supérieur de qualification · Actions de développement des compétences par la mobilité européenne, via le financement de périodes de stage en entreprise s'inscrivant dans un parcours d'insertion professionnelle (hors apprentissage). Groupes cibles : la mise en place de ces actions doit permettre aux demandeurs d'emploi, mais également aux publics spécifiques (jeunes, femmes, travailleurs reconnus handicapés, personnes sous main de justice, seniors...) d'accéder à une offre de formation adaptée à leur situation et au marché du	

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes
----------------------------	---

travail.

Territoires spécifiques cibles : toute la région

Type de bénéficiaires : Conseil régional, organismes de formation...

Pour l'OS 6.3 Accroître la qualité du système de formation par alternance

Amélioration de la qualité de la formation et notamment de l'apprentissage

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique d'améliorer la qualité des formations (individualisation des parcours, mise en place de passerelles, soutien en enseignement général) pour permettre d'éviter les ruptures de contrats (gestion des conflits avec l'intervention de médiateurs, de conseillers...). Cela suppose également d'adapter les compétences des formateurs à ces nouvelles exigences.

Exemples d'actions :

- Actions permettant d'améliorer la qualité du système de formation, notamment en mettant en place les opérations telles que : Mise en adéquation du niveau de compétences de l'apprenti avec le niveau de formation ciblé pour la poursuite d'études (soutien en maths, anglais, physique, français ...), mettre en place des modules supplémentaires de formation, de passerelles (allongement de la durée de formation)
- Individualisation de la formation, personnalisation des parcours, pédagogie différenciée, FOAD (formation ouverte et à distance)
- Soutien à l'innovation pédagogique, par exemple jeux de rôle, visites de chantiers participatifs...
- Renforcement des actions de médiations et des relations entre l'apprenti, le centre de formation, l'employeur et la famille
- Professionnalisation des formateurs et formation/information des maîtres d'apprentissage, soutien pédagogique pour favoriser la mixité des

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes
publics. Groupes cibles: une attention particulière sera portée aux publics spécifiques tels que les jeunes en grande difficulté (difficultés sociales, scolaires, handicap...) pour lesquels le système de formation existant, notamment de l'apprentissage ne semble pas adapté. Territoires spécifiques cibles : Toute la région Type de bénéficiaires : Centres de formation des apprentis, structures de la professionnalisation des formateurs.	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes
Critères de sélection : • qualité du projet (adéquation, intégration du partenariat, ...) • capacités et moyens du porteur • prise en compte des principes d'égalité hommes-femmes, des chances et de non-discrimination.	

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes
Procédure de sélection : • Appel à projets • Mise en concurrence • Initiative non récurrente de tiers. Remarque générale : L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, que la proposition de création d'une procédure de pré-projets est faite (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes
----------------------------	---

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		10iv - Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	unemployed, including long-term unemployed		ESF		1 750,00	1 750,00	3 500,00	Région	Annuelle
CO06	below 25 years of age		ESF		20 200,00	20 200,00	40 400,00	Région	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	6 - Développer les compétences et les qualifications
Innovation sociale	
Les actions proposées dans le cadre du PO FEDER/FSE en Champagne-Ardenne s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales et de l'emploi pour 2014-2020 et dans la lignée de la Stratégie Europe 2020. Ces politiques sont portées par le Programme européen pour le changement social et l'innovation sociale. Elles visent à soutenir les actions sociales innovantes dans les domaines politiques, le secteur privé et le tiers secteur et à aider à la mise en réseau des différents acteurs et expériences. La contribution champardennaise aux objectifs de l'Union concernant l'innovation sociale vise notamment le développement de l'économie sociale et solidaire. L'innovation sociale mobilise à la fois des fonds FEDER dans l'axe 1, 2, 3, 5 et le FSE dans l'axe 6.	
L'économie sociale et solidaire (ESS) propose un modèle de développement qui replace l'humain au cœur de la création de richesses. Elle recouvre les statuts suivants: coopératives, mutuelles, fondations et associations. S'y ajoutent les entreprises solidaires.	
En Champagne-Ardenne, l'ESS représente 4 568 établissements et 11,1% de l'emploi salarié (CRESCA, 2011). Elle occupe une place significative dans l'économie régionale, à côté du secteur public et du secteur privé à but lucratif (respectivement 28,1% et 60,9% des emplois salariés).	
L'objectif des actions soutenues par le PO FEDER/FSE est d'augmenter la part de l'ESS dans l'économie champardennaise que ce soit en termes de poids économiques du secteur ou en termes d'emplois.	
L'ESS promeut l'insertion sociale et professionnelle et participe de l'égalité professionnelle homme/femme, de l'intégration des populations les plus éloignées de l'emploi, des emplois de qualité non délocalisables dans le cadre des coopératives par exemple.	
L'enjeu est donc de sensibiliser aux opportunités (emplois/activités) développées par l'ESS, de favoriser l'entrepreneuriat social et de participer à la diffusion des valeurs de ce secteur.	
L'image doit évoluer car aujourd'hui l'ESS est trop souvent cantonnée à une économie de la réparation. L'ESS doit aujourd'hui être reconnue comme un secteur compétitif permettant la conservation d'emplois locaux de qualité et participant pleinement du développement économique de la Champagne-	

Priority axis	6 - Développer les compétences et les qualifications
Ardenne. L'ESS en Champagne-Ardenne peut proposer un modèle économique reconnu au même titre que les entreprises « classiques » (reconnaissance par les institutions, les partenaires, les financeurs, les acteurs socioéconomiques du territoire, ...). L'innovation sociale mobilise les fonds FEDER et FSE sur : • l'Axe 1, à travers l'OT 3 consistant à renforcer la compétitivité des PME. Il porte une attention particulière au soutien à la création et à la transmission d'entreprises y compris des entreprises de l'ESS (de proximité ou innovantes). Il soutient l'amélioration de la compétitivité des PME champardennaises y compris celles de l'ESS, par le soutien à leurs stratégies de développement notamment pour ce qui concerne l'ingénierie financière (fonds propres et quasi fonds propres) et l'accompagnement du primo-développement. Leur développement au sein de l'économie champardennaise participe aux objectifs de la S3. • l'axe 2 à travers l'OT 2, en se donnant pour objectif d'augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne. Il privilégie la recherche de modèles économiques innovants basés sur la mutualisation de services et d'outils et sur l'association d'acteurs publics et privés ; le développement d'une nouvelle culture numérique et de nouvelles pratiques en soutenant l'e-inclusion et les équipements à usage mutualisé nécessaires au développement de pratiques. • L'innovation sociale a un rôle important à jouer dans la transition énergétique et sociale de l'économie champardennaise à travers les valeurs qu'elle porte. Dans le cadre de l'axe 3, l'intégration des énergies renouvelables et les compléments thermiques dans les programmes de construction et de réhabilitation du parc de logement social contribue, au-delà de l'aspect environnemental, à redonner aux populations les plus fragiles du pouvoir d'achat. • Sur l'axe 5, en se donnant pour objectif de réhabiliter des friches en permettant de répondre à des enjeux importants en termes de développement économique et d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de projets relatifs à l'accueil d'activités économiques. Dans le cadre de cet axe, il s'agit de poursuivre les efforts pour résoudre les difficultés sociales des habitants en matière d'offre d'activités culturelles, de loisirs, de santé et d'éducation. • Sur l'axe 6, la mobilisation du FSE met l'accent sur le renforcement des compétences des publics en recherche d'emploi, l'amélioration de l'orientation et l'insertion.	

Priority axis	6 - Développer les compétences et les qualifications
Coopération transnationale Les actions planifiées dans cet axe prioritaire concernent le renforcement des compétences et visent à apporter une réponse adaptée aux besoins en emplois et en qualifications de l'économie régionale, participant ainsi au développement économique. Cet axe apporte des réponses aux besoins de qualification des entreprises régionales et contribue ainsi à améliorer la capacité de ces entreprises à croître, innover, se développer, s'internationaliser. Elles seront ensuite capables d'établir des coopérations avec leurs homologues d'autres régions européennes dans le cadre des programmes : • INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen notamment dans le cadre de l'axe 1 « Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation » et de l'axe 2 « Accroître la compétitivité transfrontalière » • INTERREG VB Europe du Nord-Ouest notamment dans le cadre de l'axe prioritaire « Améliorer la performance et la compétitivité par l'innovation » • INTERREG Europe notamment dans le cadre de l'axe dédié à la recherche, au développement technologique et à l'innovation et celui dédié à la compétitivité des PME. Contribution de l'axe FSE aux objectifs thématiques (OT) L'axe FSE (axe 6) contribue à l'OT 1 dans la mesure où il renforcera les compétences dans les domaines porteurs d'innovation technique afin d'accompagner les entreprises régionales vers une croissance durable. L'axe 6 contribue également à l'OT 2 dans la mesure où il soutiendra le développement de démarches de coordination, d'échanges de pratiques notamment à travers des actions d'amélioration de la qualité des systèmes d'information et de communication sur les métiers et les formations. Il contribue à l'OT 3 dans la mesure où il permet de renforcer le potentiel d'innovation des entreprises, consolider et développer le tissu économique régional notamment au regard de l'adaptation des compétences.	

Priority axis	6 - Développer les compétences et les qualifications
Cet axe contribue à l'OT 4 dans la mesure où il soutiendra le développement d'emplois qualifiés locaux non délocalisables dans de nouvelles filières d'activité (production et distribution d'énergies renouvelables, etc.) et par conséquent une création de valeur sur les territoires.	

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		
CO06	O	below 25 years of age		ESF	More developed	10000	23 500,00	23 500,00	47 000,00	Région	Cet indicateur, suivi pour les OS 6.1, 6.2 et 6.3, couvre la majorité des dépenses.

IF1	F	Montant certifié TTC	EUR3463844	ESF	More developed	16 000 000			65 600 000,00	Système d'information et de gestion	
-----	---	----------------------	------------	-----	----------------	------------	--	--	---------------	-------------------------------------	--

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications			
Fund	Category of region	Code			€ amount
ESF	More developed	117. Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non-formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences			15 000 000,00
ESF	More developed	118. Improving the labour market relevance of education and training systems, facilitating the transition from education to work, and strengthening vocational education and training systems and their quality, including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and the establishment and development of work-based learning systems, including dual learning systems and apprenticeship schemes			17 800 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	6 - Développer les compétences et les qualifications
---------------	--

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant	20 800 000,00
ESF	More developed	07. Prize	12 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	7 300 000,00
ESF	More developed	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	7 500 000,00
ESF		03. Rural areas (thinly populated)	18 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications	
Fund	Category of region	Code	€ amount
ESF	More developed	07. Not applicable	32 800 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications	
Fund	Category of region	Code	€ amount

Priority axis		6 - Développer les compétences et les qualifications		
ESF	More developed	08. Not applicable		32 800 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	6 - Développer les compétences et les qualifications

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	7
Title of the priority axis	Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail

- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
- ☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments set up at Union level
- ☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
- ☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund (where applicable)

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ESF	More developed	Total
YEI		Total

2.A.4 Investment priority

ID of the Investment priority	8ii
--------------------------------------	-----

ID of the Investment priority	8ii
Title of the Investment priority	Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	7.1
Title of the specific objective	Accroître l'insertion professionnelle durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation
The results that the Member State seeks to achieve with Union support	Constats : Les difficultés d'insertion professionnelle et sociale des 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) sont particulièrement fortes. En août 2013, la région comptait près de 22 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en catégories ABC, soit 20,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, 69% d'entre eux n'ayant exercé aucune activité au cours du mois. Parmi ces 22 000 jeunes à la recherche d'un emploi : • 54% ont un faible niveau de formation (niveau V et infra) • 22% sont à la recherche d'un emploi depuis un an et plus • une majorité recherche un poste d'employé : 65% (dont 61% d'employés qualifiés), contre 29% un poste d'ouvrier (dont près de moitié d'ouvriers qualifiés), 5% de techniciens/ agents de maîtrise et 1% d'ingénieurs ou de cadre Les principaux secteurs dans lesquels les jeunes recherchent un emploi sont les suivants : commerce, vente et grande distribution (24% des jeunes demandeurs d'emploi), BTP (13%), services à la personne et à la collectivité (12%), hôtellerie/restauration (9%).

	Depuis le début de la crise (mi 2008), le profil des jeunes à la recherche d'un emploi a évolué. Entre août 2008 et août 2013 : • la part de jeunes demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an) a fortement progressé : ils représentaient 16% des jeunes demandeurs d'emploi à fin août 2008 ; ils correspondent à 22% des jeunes demandeurs d'emploi 5 ans plus tard. • La part de demandeurs d'emploi jeunes recherchant un poste d'ouvriers ou d'employés qualifiés a augmenté : 54% à fin août 2013 contre 49% à fin août 2008. <i>(Source : DARES, Pôle emploi. Traitement : SESE-DIRECCTE Champagne-Ardenne).</i> Cette situation est due au contexte économique national et aux fortes mutations industrielles de la région. Elle est également liée à la forte proportion de jeunes en grande difficulté de lecture : 6,5% des 16-17 ans sont en grande difficulté face à la lecture en Champagne-Ardenne, contre une moyenne nationale de 4,5% (évaluations réalisées par le Centre du service national en 2009). En outre, la proportion des personnes de faible niveau de qualification est très importante en Champagne-Ardenne, y compris parmi les jeunes: 35,3% des demandeurs d'emploi sont sans qualification et 56,9 % ne sont plus en études dans la région contre 54,3 % au niveau national (source INSEE). La propension de jeunes champardennais à être parents, en couple avec enfants (s) ou adultes en famille monoparentale est plus marquée qu' au niveau national (16,3 % contre 13,2%). La photographie de l'INSEE (février 2014) de la situation des jeunes selon leur âge montre un décalage de la situation des jeunes champardennais par rapport à la moyenne nationale des 18 ans jusqu'à 25 ans. Il existe toutefois une forte disparité de revenus des jeunes entre les territoires de la région. L'adaptation aux exigences du monde professionnel et au profil de ces jeunes implique d'améliorer l'accès et la qualité des dispositifs de formations actuels pour accroître leur inclusion sociale et professionnelle. Cela suppose également d'identifier ces publics cibles et de transformer qualitativement et quantitativement les programmes suivants : E2C, formations préparatoires, formations qualifiantes et apprentissage, mobilité Résultat attendu : permettre à ce groupe cible d'accéder à une formation, ne pas abandonner son parcours et accéder premier
--	---

	niveau de qualification ou à un emploi.
--	---

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region) (for ESF)

Investment priority : 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee														
ID	Indicator	Category of region	Measure ment unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measure ment unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
1	Participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	More developed	nombre		700,00	700,00	1 400,00	Number	2012	1 500,00	1 500,00	3 000,00	Région	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Exemples d'actions : • Améliorer la sécurisation des parcours pour réduire les taux d'abandon, en renforçant le suivi des apprenants en cours de formation • Favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires en développant un partenariat durable avec les entreprises et les organismes de formation partenaires • Améliorer la mise en œuvre du cahier des charges pédagogique et le respect des processus d'alternance • Mobilité européenne comme méthode d'autonomisation des individus, réalisée dans le cadre de parcours de formation et d'insertion professionnelle (hors apprentissage) • Mise en place de développeurs-médiateurs de l'apprentissage : • Le développeur exercera une mission de promotion de l'apprentissage et de valorisation de la fonction tutorale auprès des entreprises. • Il devra rechercher les jeunes en rupture de formation, signalés notamment par les missions locales, et les aider à s'engager dans une formation en apprentissage, leur permettant d'obtenir une qualification ou un niveau de qualification et les aider dans leur recherche de maîtres d'apprentissage. • Il devra également contribuer à faire évoluer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des acteurs de l'orientation. • Il devra enfin, dans un rôle de médiation, rapprocher le jeune de l'entreprise pour éviter les ruptures de contrats d'apprentissage et intervenir chaque fois que nécessaire pour éviter tout conflit.	

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Groupes cibles : inactifs (jeunes NEET sortis du système scolaire depuis moins d'un an et ne relevant pas encore de la formation professionnelle continue), illettrés, jeunes sous main de justice, reconnus comme handicapés... Une attention particulière sera portée à ces groupes cibles exclus du système de formation continue ou initiale et ne pouvant accéder à un emploi durable. Territoires spécifiques cibles : Toute la région	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Critères de sélection : • qualité du projet (adéquation, intégration du partenariat, ...) • capacités et moyens du porteur • prise en compte des principes d'égalité hommes-femmes, des chances et de non-discrimination Procédure de sélection : • Appel à projets • Mise en concurrence	

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Initiative non récurrente de tiers Remarque générale L'effet levier des fonds européens, pour certains types d'actions et/ou projets, ne peut être obtenu que par un traitement rapide (inférieur à quelques semaines) des dossiers déposés. De ce fait, le recours à des appels à projets ou à un traitement par lot peut ne pas être adapté. Dans ces cas, les principes directeurs de sélection viseront à s'assurer que la qualité des projets atteint un niveau « plancher » préalablement défini. C'est dans cette même logique de réactivité, et pour accélérer le processus de réponse aux bénéficiaires, que la proposition de création d'une procédure de pré-projets est faite (cf. section 10).	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments (where appropriate)

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee							
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO06	below 25 years of age		ESF		1 850,00	1 850,00	3 700,00	Région	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail
La contribution de l'axe 7 « IEJ » à l'innovation sociale, la coopération transnationale et aux objectifs thématiques 1 à 7 est la même que celle de l'axe 6 développé précédemment.	

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail									
ID	Indicator type	Key implementation step, financial, output or result indicator	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018	Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
							M	W	T		
CO06	O	below 25 years of age		ESF	More developed	1700	1 850,00	1 850,00	3 700,00	Région	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail			
Fund	Category of region	Code			€ amount
ESF	More developed	103. Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee			10 600 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		01. Non-repayable grant	3 800 000,00
YEI		07. Prize	6 800 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis		7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	2 300 000,00
YEI		02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	2 400 000,00
YEI		03. Rural areas (thinly populated)	5 900 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis		7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		07. Not applicable	10 600 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis		7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
Fund	Category of region	Code	€ amount
YEI		08. Not applicable	10 600 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail

2.B DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES FOR TECHNICAL ASSISTANCE

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	8
Title of the priority axis	Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	More developed	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	The results that the Member State seeks to achieve with Union support
8.1	Mettre en place un système de gestion des fonds efficient	L'article 59 du règlement commun prévoit que les fonds ESI peuvent soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit. Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des

ID	Specific objective	The results that the Member State seeks to achieve with Union support
		bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ». Ces actions peuvent concerner des périodes de programmation antérieures et postérieures. Eu égard à l'importance des moyens financiers mis en jeu et aux objectifs de compétitivité et d'emploi au niveau régional, des règles d'intervention et une organisation performante doivent être mises en place. Au-delà du pilotage et de la coordination, le suivi du programme requiert la mise en place de fonctions de gestion, depuis l'instruction, la sélection, jusqu'aux différentes phases de contrôles. Les moyens humains et matériels nécessaires doivent être prévus pour assurer une mise en œuvre efficiente du programme. En effet, il s'agit de donner aux agents en charge de la gestion et du suivi des programmes les compétences et outils adéquats pour fluidifier le traitement des dossiers, accompagner les porteurs de projet et maximiser ainsi l'efficacité et la plus value des fonds européens sur le territoire.
8.2	Assurer l'information et la communication autour du programme	L'information et la communication autour des opportunités offertes par le programme opérationnel sont primordiales dans l'optique d'assurer une programmation efficiente. L'émergence et la qualité des projets dépendent de la bonne information des porteurs de projet. En fonction des besoins, un accompagnement spécifique de ces derniers pourra être envisagé en amont des dépôts de projets, pour consolider l'idée des porteurs, la faire évoluer et soutenir les porteurs dans leur démarche de préparation de candidature. Il s'agit donc de promouvoir le programme auprès des acteurs potentiellement concernés par les possibilités du programme FEDER, mais aussi d'informer le grand public des réalisations permises par l'intervention du programme.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER
Au titre de l'objectif spécifique 8.1 : Mettre en place un système de gestion des fonds efficient L'assistance technique financée par le FEDER soutiendra l'ensemble des actions destinées à assurer une gestion efficace, rigoureuse et partenariale du PO régional. En particulier, la Région se dotera des moyens humains suffisants pour garantir la bonne mise en œuvre des missions d'instruction, de pilotage, d'évaluation et de contrôle. Certaines de ces missions pourront être externalisées. Les actions cofinancées seront :	

Priority axis	8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER
	• les frais de personnel, • les frais de formation, • les frais d'études et de prestations externes. Le déploiement du système d'information et de gestion des fonds FEDER et FSE, et son articulation avec les outils de gestion existants ou à venir de la Région, devront garantir la traçabilité des données et le suivi fin du programme. Les actions cofinancées seront : • les frais d'étude, d'évaluation et de développement, • les frais d'équipement, La mise en œuvre du programme passe également par la mise en place d'instances partenariales de programmation et de suivi. Les actions communes aux fonds ESI pourront être financées par l'axe assistance technique FEDER, conformément aux dispositions de l'article 119.2 du règlement portant dispositions communes. Au titre de l'objectif spécifique 8.2 : Assurer l'information et la communication autour du programme FEDER Seront financées des actions de communication et d'accompagnement, telles que : • Plan de communication 2014-2020 : élaboration d'outils, de guides et de kits de communication, organisation de campagnes d'information et de sensibilisation, de sessions de formation pour les porteurs de projets, ... • Accompagnement à la formalisation des idées et à la préparation des candidatures. La mise en place d'un guichet unique permettra de donner une meilleure visibilité et lisibilité des fonds européens aux porteurs de projet, • La procédure de pré-projets pourra également contribuer à la réduction des délais d'instruction.

Priority axis	8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER
Le cas échéant des actions interfonds pourront être financées dans le cadre du FEDER.	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER				
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)			Source of data
			M	W	T	
8.1.1	Séminaires organisés	nombre			150,00	Région
8.1.2	Personnes concernées	nombre			325,00	Région
8.1.3	Actions d'information et de communication	nombre			30,00	Région

Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	More developed	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection	4 000 000,00
ERDF	More developed	122. Evaluation and studies	1 000 000,00
ERDF	More developed	123. Information and communication	500 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	More developed	01. Non-repayable grant	4 000 000,00
ERDF	More developed	07. Prize	1 500 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis		8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	More developed	07. Not applicable	5 500 000,00

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	9
Title of the priority axis	Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ESF	More developed	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	The results that the Member State seeks to achieve with Union support
9.1	Mettre en place un système de gestion des fonds efficient	L'article 59 du règlement commun prévoit que les fonds ESI peuvent soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit. Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données, et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ». Ces actions peuvent concerner des périodes de programmation antérieures et postérieures. Eu égard à l'importance des moyens financiers mis en jeu et aux objectifs de compétitivité et d'emploi au niveau régional, des règles d'intervention et une organisation performante doivent être mises en place. Au delà du pilotage et de la coordination, le suivi du programme implique des fonctions de gestion depuis l'instruction, la sélection jusqu'aux différentes phases de contrôles financiers et de certification. Les moyens humains et matériels nécessaires doivent être prévu pour assurer un déroulé efficient du programme. En effet, il s'agit de donner aux agents en charge de la gestion et du suivi des programmes les compétences et outils adéquats pour fluidifier le traitement des dossiers, accompagner

ID	Specific objective	The results that the Member State seeks to achieve with Union support
		les porteurs de projet et maximiser ainsi l'efficacité et la plus value des fonds européens sur le territoire.
9.2	Assurer l'information et la communication autour du programme FSE et l'accompagnement des porteurs de projets	L'information et la communication autour des opportunités offertes par les financements FSE sont primordiales dans l'optique d'assurer une programmation efficiente. L'émergence et la qualité des projets proviennent également du fait que les porteurs soit ou non informés. En fonction des besoins, un accompagnement spécifique des porteurs de projets pourra être envisagé en amont des dépôts de projets, pour consolider l'idée des porteurs, la faire évoluer et soutenir les porteurs dans leur démarche de préparation de candidature. Il s'agit donc de promouvoir le programme auprès des acteurs du territoire potentiellement concernés, mais aussi d'informer le grand public des réalisations permises par l'intervention du programme FSE.

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE
Au titre de l'objectif spécifique 9.1 : Mettre en place un système de gestion efficient L'assistance technique, financée par le FSE, soutiendra l'ensemble des actions destinées à assurer une gestion efficace, rigoureuse et partenariale du PO régional. En particulier, la Région se dotera des moyens humains suffisants pour garantir la bonne mise en œuvre des missions d'instruction, de pilotage, d'évaluation et de contrôle. Certaines de ces missions pourront être externalisées. Les actions cofinancées seront : • les frais de personnel, • les frais de formation, • les frais d'études et de prestations externes. Le déploiement du système d'information et de gestion des fonds FSE, et son articulation avec les outils de gestion existants ou à venir de la Région, devront garantir la traçabilité des données et le suivi fin du programme. Les actions cofinancées seront : • les frais d'étude, d'évaluation et de développement,	

Priority axis	9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE
- les frais d'équipement, La mise en œuvre du programme passe également par la mise en place d'instances partenariales de programmation et de suivi. Les actions communes aux fonds ESI pourront être financées par l'axe assistance technique FSE, conformément aux dispositions de l'article 119.2 du règlement portant dispositions communes. Au titre de l'objectif spécifique 9.2 : Assurer l'information et la communication autour du programme FSE et l'accompagnement des porteurs de projets Seront financées des actions de communication telles que : - Plan de communication 2014-2020 : élaboration d'outils, de guides et de kits de communication, organisation de campagnes d'information et de sensibilisation, de sessions de formation pour les porteurs de projets, ... - Accompagnement à la formalisation des idées et à la préparation des candidatures. Le cas échéant, des actions interfonds pourront être financées dans le cadre du FSE.	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis	9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE			
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)	Source of data

			M	W	T	
8.1.1	Séminaires organisés	nombre			100,00	Région
8.1.2	Personnes concernées	nombre			225,00	Région
8.1.3	Actions d'information et de communication	nombre			30,00	Région

Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis		9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE			
Fund	Category of region	Code			€ Amount
ESF	More developed	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection			1 400 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis		9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE			
Fund	Category of region	Code			€ Amount
ESF	More developed	01. Non-repayable grant			1 400 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis		9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE	
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	More developed	07. Not applicable	1 400 000,00

3. FINANCING PLAN

3.1 Financial appropriation from each fund and amounts for performance reserve

Table 17

Fund	Category of region	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
		Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve
ERDF	More developed	22 190 000,00	1 420 000,00	22 890 000,00	1 460 000,00	23 580 000,00	1 510 000,00	25 130 000,00	1 600 000,00	25 510 000,00	1 640 000,00	26 210 000,00	1 670 000,00	26 690 000,00	1 698 000,00	172 200 000,00	10 998 000,00
Total ERDF		22 190 000,00	1 420 000,00	22 890 000,00	1 460 000,00	23 580 000,00	1 510 000,00	25 130 000,00	1 600 000,00	25 510 000,00	1 640 000,00	26 210 000,00	1 670 000,00	26 690 000,00	1 698 000,00	172 200 000,00	10 998 000,00
ESF	More developed	4 830 000,00	260 000,00	4 980 000,00	270 000,00	5 130 000,00	280 000,00	5 470 000,00	300 000,00	5 550 000,00	300 000,00	5 700 000,00	310 000,00	5 790 000,00	332 000,00	37 450 000,00	2 052 000,00
Total ESF		4 830 000,00	260 000,00	4 980 000,00	270 000,00	5 130 000,00	280 000,00	5 470 000,00	300 000,00	5 550 000,00	300 000,00	5 700 000,00	310 000,00	5 790 000,00	332 000,00	37 450 000,00	2 052 000,00
YEI		3 000 000,00	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300 000,00	0,00
Total		30 020 000,00	1 680 000,00	30 170 000,00	1 730 000,00	28 710 000,00	1 790 000,00	30 600 000,00	1 900 000,00	31 060 000,00	1 940 000,00	31 910 000,00	1 980 000,00	32 480 000,00	2 030 000,00	214 950 000,00	13 050 000,00

3.2 Total financial appropriation by fund and national co-financing (€)

Table 18a: Financing plan

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a) / (e) (2)	EIB contributions (g)	Main allocation		Performance reserve		Performance reserve amount as proportion of total Union support (l) = (j) / (a) * 100
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)				Union support (h) = (a) - (j)	National Counterpart (i) = (b) - (k)	Union support (j)	National Counterpart (k) = (b) * ((j) / (a))	
1	ERDF	More developed	Total	84 900 000,00	183 120 000,00	84 900 000,00	98 220 000,00	268 020 000,00	31,68%	0,00	79 650 000,00	171 796 325,09	5 250 000,00	11 323 674,91	6,18%
2	ERDF	More developed	Total	22 300 000,00	33 450 000,00	22 300 000,00	11 150 000,00	55 750 000,00	40,00%	0,00	20 920 000,00	31 380 000,00	1 380 000,00	2 070 000,00	6,19%
3	ERDF	More developed	Total	29 500 000,00	94 220 000,00	58 000 000,00	36 220 000,00	123 720 000,00	23,84%	0,00	27 670 000,00	88 375 166,10	1 830 000,00	5 844 833,90	6,20%
4	ERDF	More developed	Total	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00	28 000 000,00	50,00%	0,00	13 130 000,00	13 130 000,00	870 000,00	870 000,00	6,21%
5	ERDF	More developed	Total	27 000 000,00	34 500 000,00	27 000 000,00	7 500 000,00	61 500 000,00	43,90%	0,00	25 332 000,00	32 368 666,67	1 668 000,00	2 131 333,33	6,18%
6	ESF	More developed	Total	32 800 000,00	32 800 000,00	32 800 000,00	0,00	65 600 000,00	50,00%	0,00	30 748 000,00	30 748 000,00	2 052 000,00	2 052 000,00	6,26%
7	YEI		Total	5 300 000,00	0,00	0,00	0,00	5 300 000,00	100,00%	0,00	5 300 000,00				
7	ESF	More developed	Total	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00	0,00	10 600 000,00	50,00%		5 300 000,00	5 300 000,00	0,00	0,00	0,00%
8	ERDF	More developed	Total	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	11 000 000,00	50,00%	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	0,00	0,00%
9	ESF	More developed	Total	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	2 800 000,00	50,00%	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00%
Total	ERDF	More developed		183 200 000,00	364 790 000,00	211 700 000,00	153 090 000,00	547 990 000,00	33,43%		172 202 000,00	342 890 652,73	10 998 000,00	21 899 347,27	6,00%
Total	ESF	More developed		39 500 000,00	39 500 000,00	39 500 000,00	0,00	79 000 000,00	50,00%		37 448 000,00	37 448 000,00	2 052 000,00	2 052 000,00	5,19%
Total	YEI			5 300 000,00	0,00	0,00	0,00	5 300 000,00	100,00%		5 300 000,00				

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a) / (e) (2)	EIB contributions (g)	Main allocation		Performance reserve		Performance reserve amount as proportion of total Union support
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)				Union support (h) = (a) - (j)	National Counterpart (i) = (b) - (k)	Union support (j)	National Counterpart (k) = (b) * ((j) / (a))	(l) = (j) / (a) * 100
Grand total				228 000 000,00	404 290 000,00	251 200 000,00	153 090 000,00	632 290 000,00	36,06%	0,00	214 950 000,00	380 599 005,39	13 050 000,00	23 690 994,61	5,86%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18b: Youth Employment Initiative - ESF and YEI specific allocations (where appropriate)

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a)/(e) (2)
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)		
7	YEI		Total	5 300 000,00				5 300 000,00	100,00%
7	ESF	Less developed	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
7	ESF	More developed	Total	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00	0,00	10 600 000,00	50,00%
7	ESF	Transition	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total				10 600 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00	0,00	15 900 000,00	66,67%
Total				10 600 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00	0,00	15 900 000,00	66,67%

Ratio	%
Ratio of ESF for less developed regions	0,00%
Ratio of ESF for transition regions	0,00%
Ratio of ESF for more developed regions	100,00%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18c: Breakdown of the financial plan by priority axis, fund, category of region and thematic objective

Priority axis	Fund	Category of region	Thematic objective	Union support	National counterpart	Total funding
1	ERDF	More developed	Strengthening research, technological development and innovation	43 700 000,00	86 950 000,00	130 650 000,00
1	ERDF	More developed	Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	41 200 000,00	96 170 000,00	137 370 000,00
2	ERDF	More developed	Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	22 300 000,00	33 450 000,00	55 750 000,00
3	ERDF	More developed	Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	29 500 000,00	94 220 000,00	123 720 000,00
4	ERDF	More developed	Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	8 000 000,00	8 000 000,00	16 000 000,00
4	ERDF	More developed	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6 000 000,00	6 000 000,00	12 000 000,00
5	ERDF	More developed	Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	6 000 000,00	6 000 000,00	12 000 000,00
5	ERDF	More developed	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6 000 000,00	6 000 000,00	12 000 000,00
5	ERDF	More developed	Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	15 000 000,00	22 500 000,00	37 500 000,00
6	ESF	More developed	Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	32 800 000,00	32 800 000,00	65 600 000,00
7	ESF	More developed	Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	5 300 000,00	5 300 000,00	10 600 000,00
7	YEI			5 300 000,00	0,00	5 300 000,00
Total				221 100 000,00	397 390 000,00	618 490 000,00

Table 19: Indicative amount of support to be used for climate change objectives

Priority axis	Indicative amount of support to be used for climate change objectives (€)	Proportion of the total allocation to the operational programme (%)
1	2 500 000,00	1,16%
3	26 500 000,00	12,33%
4	10 400 000,00	4,84%
5	2 520 000,00	1,17%
Total	41 920 000,00	19,50%

4. INTEGRATED APPROACH TO TERRITORIAL DEVELOPMENT

Description of the integrated approach to territorial development taking into account the content and objectives of the operational programme having regard to the Partnership Agreement and showing how it the operational programme contributes to the accomplishment of the objectives of the operational programme and expected results

Pour la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement territorial, la région Champagne-Ardenne a fait le choix d'un axe prioritaire dédié aux problématiques urbaines, en continuité avec la précédente programmation FEDER 2007-2013. L'axe dédié constitue un outil simple à mobiliser pour les territoires et adaptable à leurs besoins. Cet axe 5 intitulé « Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains » a vocation à soutenir le développement de tous les territoires urbains champardennais même si une attention particulière sera portée aux territoires prioritaires de la politique de la ville (cf. section 5.2). Avec seulement 14 villes de plus de 10.000 habitants et 40 villes de plus de 3500 habitants, la part des champardennais vivant dans un espace urbain est de 61% contre 73% pour la France métropolitaine.

La notion de territoire urbain revêt un caractère tout particulier en région Champagne-Ardenne, que sa démographie spécifique place à la 225ème région européenne sur 254 du point de vue de sa faible densité de population 52 hab./km² (source: INSEE Flash n°165, décembre 2012). En effet, la région pourrait être principalement considérée comme un territoire rural, néanmoins, elle est fortement touchée par des problématiques urbaines telles que le logement, la désertification des centres-villes et le fort taux de chômage. C'est pourquoi toutes les villes de plus de 3500 habitants y sont comprises comme appartenant aux territoires urbains, qu'elles soient villes intermédiaires ou petites villes relais avec des équipements de base pour les services et les soins élémentaires à la population et des commerces.

En effet, il s'agit de soutenir les territoires dans leur transition vers une économie décarbonnée en favorisant l'émergence de stratégies de développement durable notamment l'usage des transports en commun et de l'intermodalité afin de développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans une région où les déplacements sont nombreux du fait d'un maillage principalement de villes petites et moyennes.

De plus, le territoire champardennais, fortement touché par la désindustrialisation, regroupe de nombreux sites et friches notamment aux abords des villes qui nécessiteraient une réhabilitation dans l'objectif de redynamiser ces territoires.

Enfin, tous les territoires urbains, notamment les villes petites et moyennes, souffrent d'une désertification croissante et ont besoin d'être soutenus dans leurs projets de revitalisation, par le soutien à la valorisation, à la réhabilitation et à la construction d'équipements, de services et d'espaces publics pour enrayer le déclin de ces territoires et permettre le maintien des populations.

4.1 Community-led local development (where appropriate)

The approach to the use of community-led local development instruments and the principles for identifying the areas in where they will be implemented

4.2 Integrated actions for sustainable urban development (where appropriate)

Where appropriate the indicative amount of ERDF support for integrated actions for sustainable urban development to be implemented in accordance with the provisions under Article 7(2) of Regulation (EU) No 1301/2013 and the indicative allocation of ESF support for integrated action.

Toutes les actions prévues au sein de l'axe 5 s'inscrivent dans une démarche de développement urbain durable puisqu'elles ont vocation à intervenir dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et d'un développement humain équilibré. A ce titre, l'axe 5 mobilise l'objectif thématique 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs », l'objectif thématique 6 « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources » et l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et la discrimination ».

La mobilisation de ces trois objectifs thématiques permettra à l'axe urbain de contribuer à la réalisation de trois objectifs spécifiques à savoir :

- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 : Reconvertir les friches
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

L'intervention du volet urbain du PO FEDER/FSE s'intégrera dans le cadre de projets de territoire et de la politique de contractualisation régionale avec les autorités concernées (Cf. section 5.2 pour les territoires de la politique de la ville). Elle donnera lieu à un ou plusieurs appels à projets sur la période 2014-2020.

Table 20: Integrated actions for sustainable urban development – indicative amounts of ERDF and ESF support

Fund	ERDF and ESF support (indicative) (€)	Proportion of fund's total allocation to programme
Total ESF	0,00	0,00%
Total ERDF	27 000 000,00	15,68%
TOTAL ERDF+ESF	27 000 000,00	12,56%

4.3 Integrated Territorial Investment (ITI) (where appropriate)

The approach to the use of Integrated Territorial Investments (ITIs) (as defined in Article 36 of Regulation (EU) No 1303/2013) other than in cases covered by 4.2, and their indicative financial allocation from each priority axis.

Table 21: Indicative financial allocation to ITI other than those mentioned under point 4.2 (aggregate amount)

Priority axis	Fund	Indicative financial allocation (Union support) (€)
Total		0,00

4.4 The arrangements for interregional and transnational actions, within the operational programme, with beneficiaries located in at least one other Member State (where appropriate)

4.5 Contribution of the planned actions under the programme to macro-regional and sea basin strategies, subject to the needs of the programme area as identified by the Member State (where appropriate)

(Where the Member State and regions participate in macro-regional strategies and sea basin strategies).

5. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS MOST AFFECTED BY POVERTY OR TARGET GROUPS AT HIGHEST RISK OF DISCRIMINATION OR SOCIAL EXCLUSION (WHERE APPROPRIATE)

5.1 Geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

La pauvreté en Champagne-Ardenne (source: INSEE, Flash Champagne-Ardenne n°141, février 2012)

Du fait de la crise économique de 2008, la pauvreté s'aggrave dans les quatre départements de Champagne-Ardenne : les Ardennes et la Haute-Marne, déjà les plus pauvres en 2008, sont les plus affectées en 2009. En 2009, 191 000 Champardennais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,6 % de la population, constituant le 6ème taux le plus élevé de France.

Dans les Ardennes, département le plus en difficulté, le taux de pauvreté est passé de 17,4 % en 2008 à 18,6% en 2009, soit une hausse de 1,2 point, hausse la plus élevée des départements de France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis.

Comme pour les Ardennes, la crise a aggravé et amplifié la pauvreté en Haute-Marne, touchant 15,4 % de la population.

Des quatre départements de la région, la Marne est le seul département où le niveau de vie médian a augmenté entre 2008 et 2009 (+0,3 %). Mais pour les plus modestes, la situation se dégrade, dans des proportions toutefois moindres que dans le reste de la région ou au niveau national. En termes de pauvreté, l'Aube a été relativement moins affecté par la crise puisqu'il reste un des départements de la région les plus proches des moyennes de France de province.

Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté puisqu'en 2009, plus d'un jeune Champardennais sur cinq réside dans un ménage disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (21,6 % pour les moins de 19 ans et 20,8 % pour ceux de 20 à 24 ans). Comparé au niveau France de province, la pauvreté des Champardennais est plus prégnante à chaque tranche d'âge excepté chez les personnes d'au moins 65 ans. De plus, en 2010, la progression du nombre de personnes couvertes par le RSA ne présage pas d'une réduction de la pauvreté à court terme.

Cf. tableau 02.

La problématique du chômage des jeunes

Avec un taux de chômage de 25,7% pour les jeunes de moins de 25 ans (contre une moyenne régionale de 11,2%), les jeunes Champardennais sont fortement touchés par la montée du chômage depuis 2008. Par ailleurs, la proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (sans emploi et qui ne suivent pas de formation) est ainsi de 19,7% en moyenne contre 16,2 % au niveau national. Face à cette difficulté, la région Champagne-Ardenne s'inscrit dans les territoires éligibles à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes qui permettra de mettre en place des actions destinées notamment aux jeunes NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation).

Les quartiers prioritaires en Champagne-Ardenne (source : INSEE, Flash Champagne-Ardenne N°169, avril 2013)

A noter : les données présentées ci-dessous ne tiennent pas compte du nouveau découpage de la politique de la ville actuellement en cours de discussion au niveau national. Elles permettent néanmoins d'appréhender les grandes caractéristiques de la région en matière de politique de la ville.

Il est possible d'identifier une partie des populations touchées par la pauvreté dans les zones dites prioritaires de la politique de la ville. En effet, les quartiers répertoriés « politique de la ville » se caractérisent par la concentration de difficultés socio-économiques, résumées par un revenu perçu en moyenne plus faible que dans l'ensemble de la population.

Malgré sa relative faible concentration urbaine (39 % des champardennais résident en dehors d'une unité urbaine, contre 22,8 % en moyenne en France métropolitaine), la Champagne-Ardenne se place au 5ème rang des régions métropolitaines, du point de vue de la part de sa population habitant dans un quartier prioritaire.

En effet, 62 quartiers prioritaires y sont recensés, parmi lesquels 25 sont classés en priorité 1, priorité la plus élevée (31 Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP), 30 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et 1 zone qui n'a pas fait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat) regroupant 13,2 % de la population.

La Champagne-Ardenne est également la seule région française dont les unités urbaines de plus de 10 000 habitants sont toutes impliquées dans la géographie prioritaire. Les départements des Ardennes et de l'Aube sont les plus concernés puisqu'ils comptent davantage de quartiers en fortes difficultés.

Si l'on utilise le critère combiné de la proportion de ménages habitant en HLM, de la population bénéficiaire de la CMU complémentaire et d'un indicateur de chômage, il apparaît que 30% des quartiers de Champagne-Ardenne font partie des 10 % les plus défavorisés de la France métropolitaine (source : INSEE, Flash Champagne-Ardenne n°112, décembre 2009).

Par ailleurs, les écarts de conditions entre une ville et ses quartiers prioritaires sont plus marqués dans les grandes agglomérations de la Marne et de l'Aube.

A l'intérieur même des quartiers prioritaires, de fortes inégalités apparaissent notamment lorsque les frontières de ces quartiers avec leur environnement sont plus poreuses, favorisant ainsi la mixité sociale. Cf. carte 08.

Cf. tableau 03 "liste des quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne".

5.2 Strategy to address the specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion, and where relevant, the contribution to the integrated approach set out in the Partnership Agreement

Le Programme opérationnel FEDER/FSE œuvrera sur tout le territoire champardennais. Néanmoins, conformément à l'accord entre l'ARF (Association des Régions de France) et l'Etat, les actions dédiées à la politique de la ville seront notamment concentrées sur les quartiers prioritaires dans lesquels les inégalités et la pauvreté sont par ailleurs les plus fortes.

L'action du FEDER sur les quartiers prioritaires s'inscrira dans le cadre des contractualisations de la politique de la ville, notamment via les établissements de coopération intercommunale (EPCI) abritant les quartiers prioritaires tels qu'ils résulteront de la future réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Elle permettra de soutenir des démarches innovantes à différentes échelles impliquant quartiers, villes et agglomérations en mobilisant plusieurs axes du Programme opérationnel, notamment sur les thématiques suivantes :

- **Le développement de l'usage des transports en commun par l'intermodalité :** il s'agit de soutenir les quartiers qui, en plus des problématiques de pauvreté, cumulent également les difficultés d'accès et de mobilité notamment vers les pôles d'activités et d'emploi. Ces actions permettront de désenclaver ces quartiers en privilégiant les modes de transports en commun.
- **La reconversion des friches :** si toutes les friches champardennaises ne sont pas uniquement concentrées dans le périmètre des zones prioritaires de la politique de la ville, la réhabilitation de ces espaces dans ces secteurs en difficulté est primordiale dans un objectif d'inclusion active et de lutte contre la pauvreté.
- **La requalification des espaces urbains :** le besoin en équipements et espaces publics est particulièrement important dans ces quartiers prioritaires dans la mesure où ils permettent de favoriser le lien social et le développement d'initiatives citoyennes au bénéfice des habitants souvent confrontés aux difficultés sociales et professionnelles.
- **La réduction la consommation énergétique des bâtiments :** les actions prévues ont pour vocation de soutenir la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments notamment des logements du parc social dont les zones prioritaires de la politique de la ville sont principalement dotées. Ces actions permettront également de réduire la précarité énergétique des ménages les plus pauvres de la région.
- **L'accès aux dispositifs de formation :** une attention particulière sera portée à la prise en compte des problématiques spécifiques d'accès à l'emploi des publics résidant dans ces quartiers prioritaires qui sont bien souvent confrontés au chômage de longue durée notamment du fait d'un faible niveau de qualification notamment des jeunes et particulièrement des jeunes NEET en soutenant notamment les dispositifs tels que les écoles de la 2ème chance.

En complémentarité avec l'intervention du volet urbain du PO FEDER/FSE (axe 5), la politique du FEDER sur les quartiers prioritaires donnera lieu à plusieurs appels à projets

sur la période 2014-2020. Ces appels à projets s'inscriront dans le cadre des stratégies de développement intégré de la politique de la ville.

Table 22: Actions to address specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

Target group/geographical area	Main types of planned action as part of integrated approach	Priority axis	Fund	Category of region	Investment priority
Quartiers prioritaires	Réduire la consommation énergétique des bâtiments	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	ERDF	More developed	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector
Quartiers prioritaires	Développement de l'usage des transports en commun par l'intermodalité	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	ERDF	More developed	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Quartiers prioritaires	Reconversion des friches	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	ERDF	More developed	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Quartiers prioritaires	Requalification des espaces urbains: équipements publics, aménagement d'espaces publics	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	ERDF	More developed	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural

Target group/geographical area	Main types of planned action as part of integrated approach	Priority axis	Fund	Category of region	Investment priority
					areas
Demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires	Dispositifs d'accès à la formation, qualité et offre de formation qualifiante	6 - Développer les compétences et les qualifications	ESF	More developed	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
NEETs	Dispositifs d'accès à la formation, qualité et offre de formation qualifiante	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	ESF	More developed	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

6. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS WHICH SUFFER FROM SEVERE AND PERMANENT NATURAL OR DEMOGRAPHIC HANDICAPS (WHERE APPROPRIATE)

7. AUTHORITIES AND BODIES RESPONSIBLE FOR MANAGEMENT, CONTROL AND AUDIT AND THE ROLE OF RELEVANT PARTNERS

7.1 Relevant authorities and bodies

Table 23: Relevant authorities and bodies

Authority/body	Name of authority/body and department or unit	Head of authority/body (position or post)
Managing authority	Conseil régional de Champagne-Ardenne	M. le Président du Conseil régional
Certifying authority	Direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne	M. le directeur régional
Audit authority	Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)	M. le Président
Body to which Commission will make payments	Conseil régional de Champagne-Ardenne	M. le Président du Conseil régional

7.2 Involvement of relevant partners

7.2.1 Actions taken to involve the relevant partners in the preparation of the operational programme, and the role of those partners in the implementation, monitoring and evaluation of the programme

Définitions :

Le règlement (article 5 du règlement général) définit les partenaires comme étant « *les autorités urbaines et autres autorités publiques compétentes* », « *les partenaires économiques et sociaux* » et « *les organismes pertinents représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination* ».

La liste des partenaires concernés figure dans la section 12.3 du présent PO.

Dans le cadre du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens, l'Etat et la Région ont travaillé de concert à l'élaboration de ce programme opérationnel en définissant ensemble un calendrier et une méthodologie commune. La construction de ce programme repose sur la collaboration de tous les acteurs publics (aux niveaux national, régional et local) et des acteurs privés du territoire (cf. liste en section 12.3).

1. Association des partenaires à l'élaboration du Programme opérationnel

Un premier travail, sous pilotage de l'Etat et avec l'implication du Conseil régional, a été réalisé fin 2011 afin de lancer la réflexion sur la gouvernance des programmes. Intitulée : *« La gouvernance pour l'élaboration et la mise en œuvre des fonds structurels et de la contractualisation après 2013, à la lumière de l'exécution de la génération 2007-2013 et dans la perspective de la réforme des collectivités »*, la mission a porté sur :

- les enseignements à retirer de l'exécution et de la révision à mi-parcours du programme opérationnel FEDER 2007-2013 ;
- l'influence de la réforme des collectivités territoriales et de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat sur la construction des programmes futurs ;
- la manière dont les programmes 2007-2013 ont permis de développer des projets de territoires et des coopérations entre territoires ;
- les leviers pour améliorer l'organisation et faciliter l'émergence de projets.

Cette réflexion a été suivie au printemps 2012 par une démarche initiée sous pilotage de l'Etat avec l'implication continue du Conseil régional qui a permis de poser les bases d'un diagnostic régional partagé à l'aide d' :

- une « note sur les grands enjeux actuels et les tendances d'évolution observées » destinée à constituer l'ébauche du diagnostic territorial stratégique (lui-même intégré à la première section du Programme Opérationnel)
- une feuille de route pour la rédaction des programmes 2014-2020 et leur mise en œuvre destinée à constituer une proposition de méthode pour la rédaction des programmes.

Ce travail piloté par le SGAR a été confié par marché public au cabinet EDATER.

De son côté, le Conseil régional a missionné le cabinet Ernst&Young pour une étude prospective « Champagne-Ardenne 2020 : quels développements pour l'avenir ? » et le Comité économique, social et environnemental régional (CESER) a missionné le cabinet SEMAPHORE pour une étude prospective sur les secteurs d'activité intitulée « La Champagne-Ardenne à 10-20 ans ».

La construction du diagnostic territorial s'est effectuée à partir d'une analyse documentaire (exploitation de toutes les études prospectives existantes), d'interviews d'acteurs et de conférences téléphoniques, complétées par :

- Un séminaire « Etat », sur la journée du 6 juin 2012, à l'ENSAM (Chalons en Champagne). Ce séminaire, présidé par M. le Préfet de région, a réuni une soixantaine de participants (Préfets de départements, Sous-préfets, secrétaires généraux, Directeurs régionaux, DG de l'ARS, Recteur, Administrateur général de la DRFiP, Délégués régionaux, commissaire à la réindustrialisation, directeurs départementaux des DDT et DDCSPP). Il a permis de dégager le regard de l'Etat sur le diagnostic du territoire, les enjeux et orientations à l'horizon 2020.
- Un séminaire « Conseil régional » sur une demi-journée, le 5 juin 2012, réalisé dans un cercle plus restreint (Direction générale des Services, Directeurs).

- Quatre ateliers partenariaux composés d'acteurs au-delà des services de l'Etat et du Conseil régional (Conseils généraux, agglomérations, Chambres consulaires, agences de développement, fédérations professionnelles, parcs naturels régionaux, Parc national...). Ces quatre réunions de travail thématiques ont eu un vif succès puisque chaque atelier a enregistré une participation comprise entre 50 et 70 personnes, pour un total de 160 personnes différentes. L'implication des participants dans les débats a été très bonne. Les discussions ont apporté des précisions et compléments au diagnostic, aux enjeux et aux orientations.
- Le fruit de cette démarche a été compilé dans le diagnostic territorial stratégique, adressé fin 2012 à la DATAR par la Préfecture de région.

Suite à ce travail entre services de l'Etat et de la Région, il a été convenu d'adopter un mode partenarial et collaboratif dans la rédaction des programmes. Cette donnée a été introduite d'emblée dans la méthode de travail. Ceci a induit une vision conjointe de l'Etat et du Conseil Régional, tant sur le planning que sur la méthode.

A noter qu'en parallèle à la rédaction du programme opérationnel FEDER/FSE, et sur la base des travaux menés en 2008 sur la stratégie de spécialisation intelligente, une mission d'appui à la construction de la stratégie régionale d'innovation 2014-2020 a été conduite afin de dégager les domaines prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente.

Association des partenaires à la définition des priorités et des objectifs spécifiques

La réunion du 21 décembre 2012 a été un « temps fort » dans le processus de préparation du contenu des contractualisations 2014-2020 : il s'agissait du premier rassemblement des acteurs régionaux mobilisés pour la rédaction des programmes 2014-2020 permettant de :

- rassembler les acteurs régionaux susceptibles de participer aux groupes techniques mis en place pour l'écriture des programmes,
- les mobiliser en vue de leur implication dans les groupes techniques,
- les aider à appréhender les principales évolutions entre les périodes 2007-2013 et 2014-2020,
- les convaincre de la nécessité de co-construire des contenus efficaces, pouvant être rapidement concrétisés.

Le périmètre des invitations a été celui des ateliers de septembre 2012 (cf. liste en section 12.3) :

- Toutes les directions régionales de l'Etat
- ARS, Rectorat, Commissaire au redressement productif, Préfectures de départements, DDT
- Le Président du Conseil régional, les conseillers régionaux et les Directeurs des services du Conseil régional, le CESER
- Les Présidents de Conseils généraux, les PNR et parc national
- Les présidents des Communautés d'agglomérations
- Les agences d'urbanisme de ces agglomérations

- La Caisse des dépôts et Consignations
- Les chambres consulaires.

Suite à la réunion de lancement du 21 décembre 2012, neuf groupes techniques thématiques se sont réunis à trois ou quatre reprises (avec souvent une déclinaison en sous-groupes). Plus de 700 participants ont été enregistrés, soit entre 50 et 130 inscrits par groupe.

Les neuf groupes thématiques, dont les thèmes étaient largement inspirés des propositions d'objectifs thématiques, étaient les suivants :

- Recherche, développement, innovation
- TIC
- Compétitivité des PME
- Mutation vers une économie à faible teneur en carbone
- Environnement, développement durable, transports
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- Territoires

Ces groupes ont élaboré des propositions d'orientations stratégiques (axes d'intervention souhaités) et d'objectifs stratégiques qui leur sont associés, déclinés de manière opérationnelle en mesures (esquisses) et intitulés d'actions.

Ces éléments, composant le socle stratégique plurifonds et la version « zéro » du programme opérationnel FEDER/FSE, ont été présentés et validés lors du comité de pilotage du 9 avril 2013.

Un séminaire « territoires » s'est en outre tenu le vendredi 3 mai à Châlons-en-Champagne. Il a permis de franchir une nouvelle étape, en élargissant la concertation à des acteurs régionaux jusque là non sollicités tels que les communautés de communes, les villes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 000 habitants, les Pays, les Présidents des Conseils de développement. 150 personnes ont participé à ce séminaire. Il avait pour objectifs de mobiliser les participants sur la mise en œuvre du futur P.O, de recueillir leurs réactions sur les changements attendus et également prendre connaissance de leurs attentes afin de faire évoluer les premiers travaux sur la V0.

Le second semestre de l'année 2013, davantage consacré à la rédaction proprement dite du programme opérationnel, a été marqué par une nouvelle présentation au partenariat du projet de PO le 14 octobre 2013. A cette occasion ont également pu être évoqués les premiers retours de la Commission européenne sur la « V0 » du PO.

Enfin, le même partenariat a été tenu informé des derniers développements lors d'un séminaire régional, le 17 janvier 2014 à Châlons-en-Champagne.

Outre les partenaires institutionnels, le grand public a également pu faire entendre sa voix à l'occasion de la mise à disposition du public du projet de PO. Celle-ci s'est déroulée du 3 mars au 4 avril 2014, par voie numérique (sur le site web du Conseil régional de Champagne-Ardenne) et par mise à disposition des documents dans les quatre maisons de la Région ainsi qu'au siège du Conseil régional.

La mise à disposition du public a donné lieu à X contributions.

2. Rôle des partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel

Le partenariat (cf. liste en section 12.3) sollicité durant l'élaboration du Programme Opérationnel sera également impliqué dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel suivant les modalités suivantes :

Réalisation

Afin d'assurer la complémentarité et la cohérence de l'intervention des différents fonds (FEDER, FEADER, FSE) et la bonne information du partenariat, une instance unique de programmation est mise en place : le Comité de programmation. Certains des partenaires listés dans la section 12.3 pourront être invités à y participer.

Le Comité de programmation émet, avant la décision de l'Autorité de gestion, un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Le Comité de Programmation se réunira mensuellement autant que de besoin. Il est coprésidé par le président du Conseil Régional et par le préfet de Région. La décision finale de programmation des opérations est prise par le Président du Conseil régional en tant que responsable de l'Autorité de gestion.

Afin d'assurer la sélection des dossiers des différentes thématiques soutenues par la stratégie régionale, des comités thématiques pourront se réunir à raison d'un comité par axe du programme opérationnel. Ces comités thématiques ont vocation à permettre aux services instructeurs et aux partenaires d'échanger sur les dossiers à programmer, notamment les plus complexes, et à suivre l'état d'avancement financier et physique de chaque axe du PO.

Suivi

Conformément à l'article 47 du règlement général, un comité chargé du suivi de la mise en œuvre du programme doit être institué. Afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds, il est envisagé un comité de suivi unique pour le programme opérationnel FEDER/FSE et le PDR. Le comité de suivi conduit un examen des programmes sous l'angle de leur exécution et des progrès réalisés pour atteindre leurs objectifs.

Les partenaires du programme seront membres du comité de suivi et pourront, à ce titre, faire entendre leur voix quant à la réalisation du programme et à sa performance (examen annuel des indicateurs de résultats et de réalisation).

Evaluation

Les partenaires, en tant que membres du comité de suivi, participeront également aux travaux d'évaluation du programme, puisque le règlement général (article 56) prévoit que toutes les évaluations réalisées pendant la période de programmation doivent être examinées par le comité de suivi.

7.2.2 Global grants (for the ESF, where appropriate)

7.2.3 Allocation of an amount for capacity building (for the ESF, where appropriate)

8. COORDINATION BETWEEN THE FUNDS, THE EAFRD, THE EMFF AND OTHER UNION AND NATIONAL FUNDING INSTRUMENTS, AND WITH THE EIB

The mechanisms to ensure coordination between the Funds, the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD), the European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) and other Union and national funding instruments, and with the European Investment Bank (EIB), taking into account the relevant provisions laid down in the Common Strategic Framework.

Au niveau régional, la coordination sera assurée de la façon suivante :

1. Coordination avec les autres Fonds ESI

La Région Champagne-Ardenne étant autorité de gestion pour le FEDER, le FEADER et le volet régional du FSE, une véritable réflexion d'ensemble a pu s'opérer dans l'élaboration de ces programmes. La première étape de ce travail a consisté à concentrer les crédits sur un nombre limité d'objectifs thématiques et de priorités d'investissement, ce qui a permis d'éviter les chevauchements. Toutefois, certains domaines contiennent, par nature, des zones de chevauchement. C'est pourquoi des lignes de partage claires qui ne s'appuient pas sur le seul critère financier ont été mises en place afin de déterminer quel est l'outil financier le plus pertinent.

Concernant les programmes nationaux FSE dont l'élaboration fait l'objet d'une procédure nationale, la Région travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires aux niveaux régional et national afin d'éviter les recoupements entre les programmes.

Le comité de programmation unique traitera de l'intégralité des dossiers sollicitant des fonds européens sur le territoire régional y compris ceux relevant des programmes nationaux (cf. section 7).

Un comité de suivi interfonds coprésidé par le Président du Conseil régional et le Préfet de région pour les programmes opérationnels FEDER, volets régionaux du PO FSE et du PDR (cf. section 7) sera mis en place.

En Champagne-Ardenne, la complémentarité entre fonds répond à une approche fondée sur la finalité de l'intervention :

Recherche et innovation + PEI

Concernant certains besoins identifiés relevant de la recherche (notamment le besoin « Soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines agricoles »), le FEDER interviendra dans le soutien des actions, le FEADER ne permettant pas un effet de levier suffisant. En effet, la recherche en matière d'agriculture, d'agronomie, d'agro-ressources et d'agroalimentaire pourrait bénéficier de fonds FEDER dans le cadre de l'axe 1. Ces thématiques sont présentes dans les trois domaines « intégrateurs » d'innovation stratégique retenus par la stratégie de spécialisation intelligente (comme notamment le développement de la bioéconomie) et dans les axes transverses de la S3.

Apprentissage tout au long de la vie et formation professionnelle

Le FEADER soutiendra le renforcement du transfert des connaissances vers les producteurs dans les secteurs agricoles sur les problématiques ciblées du PDR (enjeux de développement et d'innovation (stratégie d'entreprise, économies d'énergies, d'intrants, circuits courts...)). Il s'agira d'une part de renforcer le lien entre l'amont et la recherche et d'autre part créer les conditions du transfert des connaissances vers le secteur de la production (notamment du point de vue du conseil).

Le FSE régional quant à lui, dans l'axe 6, se concentre sur l'accès aux parcours de formation qualifiants des demandeurs d'emploi, mais également d'autres publics spécifiques (jeunes, femmes, travailleurs handicapés). Dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, ces actions pourront faire l'objet d'une concentration sur les jeunes NEET.

Soutien aux filières

Si le FEADER concentre son intervention au service des filières agro-industrielles pour améliorer leur structuration, développer et promouvoir les circuits de proximité, rechercher une plus grande valeur ajoutée et promouvoir et valoriser les produits de qualité locaux, le FEDER, quant à lui, pourra être mobilisé sur les projets d'investissements matériels des filières relevant de projets collaboratifs de recherche et développement structurants pour l'économie régionale. Ces projets peuvent inclure l'ensemble des thématiques retenues par les domaines de spécialisation intelligente.

Technologies de l'information et des communications

Le FEADER n'incluant pas de soutien aux technologies de l'information et des communications en milieu rural, la problématique du développement des TIC relève du FEDER.

Le FEDER soutient exclusivement les projets d'infrastructures numériques ; en termes de projets d'usages numériques en milieu rural, le FEADER pourra soutenir de petits dossiers qui comprennent des actions de technologies de l'information et des communications ; l'intervention du FEDER est réservée aux dossiers structurants et financièrement importants (demande de FEDER supérieure à 50 k€) et dont le projet principal porte sur le développement d'un service numérique.

Développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables et limitation de la production de GES

Le FEADER soutient l'accompagnement des secteurs de la production pour limiter l'impact de leurs activités en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, l'innovation dans les techniques de production, le soutien aux approvisionnements locaux en intrants, l'agroforesterie, le développement des utilisations des ressources locales dans la construction seront soutenus. Le FEDER, dans son axe 3 (objectif 3.1), soutient le développement des productions innovantes d'énergies renouvelables. Les projets de méthanisation correspondant à la valorisation collective des sous-produits agricoles/agroalimentaires relèvent pour leur part exclusivement du FEADER.

Protection des ressources et biodiversité

Le Programme de développement rural comprend « l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) » (opération 20-1) qui visent l'accompagnement de toutes les démarches de mise en œuvre et d'animation visant à garantir les contractualisations en faveur de la restauration et de la préservation des écosystèmes. Il comprend également le « patrimoine naturel et culturel (opération 20-4). Le programme FEDER se concentre pour sa part sur les actions de connaissances, les actions innovantes...

Le FEDER, quant à lui, soutient à travers l'Axe 4 (objectif spécifique 4.2) des actions afin de connaître, préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et ordinaires).

Gestion de l'eau

La préservation de la qualité de la ressource en eau relève uniquement du FEADER tandis que le FEDER se concentre sur les flux/les débits d'eau via son objectif spécifique de lutte contre les risques d'inondation (objectif spécifique 4.1).

Coordination avec le PON FSE

Le PON finance des actions en faveur des salariés relevant de l'OT 8 « promouvoir l'emploi et la mobilité », visant « l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs ». Le FSE régional se limite donc à intervenir sur les champs de compétences du Conseil Régional en conformité avec les lignes de partage effectuées avec le PON.

Sur la création d'entreprises, le PON pourra ouvrir des mesures spécifiques d'appui aux têtes de réseau au niveau national ; le PO FEDER/FSE quant à lui, intervient sur la création d'entreprise sur son territoire par la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des créateurs d'entreprises (Axe 1, objectif spécifique 1.3).

Coordination avec le PON IEJ

A l'instar de la ligne de partage entre le FSE régional et le PON FSE, l'intervention de l'IEJ au niveau régional s'inscrit dans le cadre des compétences du Conseil Régional. Il s'agira pour l'IEJ régional de veiller à ce que les actions menées dans le cadre du FSE se déclinent particulièrement pour le type de publics visé, les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, notamment en adaptant la pédagogie et/ou les dispositifs. Le PON IEJ aura vocation à agir à la fois plus en amont, en repérant ces jeunes en difficultés par le biais de l'enseignement national, mais également plus en aval, en mettant en place des dispositifs d'insertion professionnelle.

Coordination avec les programmes de coopération territoriale

Pour la période 2014-2020, outre le programme européen de coopération interrégionale INTERREG VC, la région Champagne-Ardenne fait partie de deux zones de coopération territoriale du programme INTERREG :

- le programme transfrontalier France-Wallonie-Vlandereen (FWV)

- le programme transnational « Europe du Nord-Ouest »

A ce jour, les 3 programmes de coopération ne sont pas finalisés.

En complément du FEDER, le Programme FWV soutient la collaboration transfrontalière en recherche et innovation et l'usage conjoint d'infrastructures de R&D par les universités, centres de recherche, pôles d'excellence et entreprises (axe 1) ; la collaboration entre entreprises en vue d'accroître la compétitivité transfrontalière des PME (axe 2) ; la gestion intégrée des ressources transfrontalières (axe 3) ; la lutte contre les exclusions et d'insertion professionnelle et sociale dans les territoires défavorisés (axe 4).

Le programme « Europe du Nord-Ouest se répartit en 3 axes prioritaires : Améliorer la performance et la compétitivité par l'innovation (axe 1), Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs (axe 2), Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources (axe 3).

Mécanismes et modalités de coordination concernant les programmes de coopération:

- Information et coordination lors des comités de suivi des fonds européens sur l'état d'avancement général de tous les programmes de coopération concernant la Champagne-Ardenne.
- Information en comité de programmation unique sur les appels à projets de la coopération, et identification des projets régionaux dont le développement dans un cadre de coopération européenne présenterait une forte valeur ajoutée en vue d'alimenter la définition des appels à projets de la CTE.

2. Coordination avec les autres instruments de l'Union européenne

Une meilleure coordination sera recherchée avec les autres programmes d'action communautaire, notamment ceux en lien avec les priorités du PO, afin de créer une synergie dans l'intervention des différents outils.

Synergies PO / Horizon 2020

L'axe 1 du PO FEDER/FSE, dans les domaines prioritaires de la S3 peut soutenir des projets qui transforment en innovation les résultats des projets Horizon 2020.

L'axe 1 du PO FEDER/FSE assure une bonne préparation de la future participation des acteurs régionaux à Horizon 2020 via l'amélioration de leurs capacités de recherche et d'innovation (infrastructures, RH...).

L'axe 1 du PO vise également à faciliter le montage de projets H2020 qui renforcent les avantages compétitifs à la base de la S3 (infrastructures, compétences, partenariats). Par nature, les projets H2020 requièrent la mise en œuvre de partenariats à l'échelle européenne, tandis que l'axe 1 du PO FEDER/FSE relève de partenariats régionaux, qui peuvent néanmoins être élargis si nécessaire.

COSME

La facilité de garantie pour les prêts aux PME, facilitant un meilleur accès au capital-risque grâce à un financement en fonds propres, avec un accent particulier sur la phase d'expansion et de croissance des PME, mais également les mesures en faveur de l'internationalisation des PME/accès aux marchés viennent en complément de l'OS 1.4 « Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable du PO FEDER/FSE.

Le PO vise à soutenir la création et la transmission d'entreprises en complément du programme COSME qui fait la promotion de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale au sens large et propose l'initiative « Erasmus pour les jeunes entrepreneurs »

Life

Il s'agit pour le PO (objectif 4.2) de soutenir les actions d'acquisition de connaissances sur la biodiversité champardennaise permettant par la suite d'envisager des dossiers Life sur des thématiques particulières identifiées par les données collectées.

Concernant les opérations liées à la sensibilisation, le PO a vocation à financer des actions à fort potentiel qui ne seraient pas mûres pour Life. Il servirait ainsi d'incubateur au niveau régional pour préparer des actions de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques à plus grande échelle.

Erasmus +

Les axes 6 et 7 s'attachent à développer des actions favorisant l'accès à la formation qualifiante ainsi que l'acquisition de compétences permettant une élévation du niveau de qualification. Il intervient donc en amont d'Erasmus + pour des publics les plus éloignés de la mobilité tels que les publics en difficultés, les jeunes. En proposant des parcours qualifiants pour ces publics, ces derniers pourront inscrire dans leur projet de retour durable vers l'emploi un projet de mobilité européenne.

Les actions de coopération entre établissements de formation tout au long de la vie notamment en termes d'échanges de bonnes pratiques pourront être accompagnées par Erasmus+ en complément des actions de formation des formateurs prévues par le PO.

3. Coordination avec les instruments nationaux pertinents

L'intervention du FEDER et du FSE sera articulée avec les politiques de la Région.

Contrat de Plan Etat-Région

La nouvelle génération du CPER, en lien étroit avec le Programme des Investissements d'Avenir (PIA), partage avec les programmes européens les grands objectifs et les grandes orientations stratégiques. Ainsi dans la lettre de cadrage du Premier-Ministre du 13 août 2013, les 5 priorités suivantes ont été définies qui rejoignent celles du PO :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- les filières d'avenir et l'usine du futur
- la mobilité multimodale

- la couverture du territoire en THD et le développement des usages du numérique
- la transition écologique et énergétique

4. Coordination avec la Banque Européenne d'Investissement

La BEI est un partenaire incontournable de la Région Champagne-Ardenne. Ainsi, plusieurs partenariats ont été conclus sur la période de programmation 2007-2013 (350 millions d'euros) notamment les chantiers autoroutiers A-4, ainsi que les projets du secteur énergétique de Sena, EDF Revin et Gaz de France.

De nouvelles initiatives communes entre la Région et la BEI pourraient voir le jour sur la prochaine génération de programmes, sans être déterminées à ce stade.

9. EX-ANTE CONDITIONALITIES

9.1 Ex-ante conditionalities

Information on the assessment of the applicability and the fulfilment of ex-ante conditionalities (optional).

Table 24: Applicable ex-ante conditionalities and assessment of their fulfilment

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications 7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	Yes
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications 7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	Yes
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications 7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	Yes
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
Funds.	entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications 7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications 7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	Yes
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains 6 - Développer les compétences et les qualifications 7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	Yes
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	Yes
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	Yes
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	Yes
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche,	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
account the Small Business Act (SBA).	l'innovation et la compétitivité des entreprises	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	Yes
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	Yes
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	Yes
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	Yes
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	6 - Développer les compétences et les qualifications	Yes
T.10.4 - The existence of a national or regional strategic policy framework for increasing the quality and efficiency of VET systems within the limits of Article 165 TFEU.	6 - Développer les compétences et les qualifications	Yes

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for the promotion of equal treatment of all persons throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on equality in ESI fund related activities.	Yes	Observatoire régional de l'égalité http://www.discriminations-egalite-champagneardenne.fr/	Les organismes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes (en particulier la Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale – DRJSCS) seront associés aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi). Cf. section 11. Un Observatoire Régional de l'égalité a été mis en place par la Région Champagne-Ardenne : Le pôle ressources intégration, lutte contre les discriminations et pour l'égalité est un centre de ressources au service des acteurs-trices et des décideurs-euses champardennais. Il renforce la mobilisation sur ces thématiques et la connaissance de dispositifs (plans de lutte, diagnostics, formations d'acteurs) permettant d'organiser par une approche à la fois spécifique et globale, la prise en compte par l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, services de l'Etat et associations) de l'enjeu de lutte contre les discriminations, dans leurs compétences et responsabilités respectives.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union anti discrimination law and policy.	Yes	http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/actualites-pratiques/89/fiche-pratique/91/egalite-professionnelle/117/la-protection-contre-le-harcèlement-sexuel/789.html	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for gender equality throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on gender equality in ESI Fund-related activities.	Yes	Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale : www.cr-champagne-ardenne.fr/ Observatoire régional de l'égalité : http://www.discriminations-egalite-champagneardenne.fr/	Les organismes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (en particulier la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité – DRDFE) seront associés aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi). Cf. section 11.
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union gender equality law and policy as well as on gender mainstreaming.	Yes	Accord de partenariat.	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the consultation and involvement of bodies in charge of protection of rights of persons with disabilities or representative organisations of persons with disabilities and other relevant stakeholders throughout the preparation and implementation of programmes.	Yes	Observatoire régional de l'égalité http://www.discriminations-egalite-champagneardenne.fr/	Les organismes chargés de protéger les droits des personnes handicapées et/ou les organisations représentatives des personnes handicapées seront associés aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi). Cf. section 11. L'observatoire régional de l'égalité : pôle ressources intégration, lutte contre les discriminations et pour l'égalité est également pour cible le handicap qui constitue l'un des 18 critères d'une possible discrimination.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of applicable Union and national disability law and policy, including accessibility and the practical application of the UNCRPD as reflected in Union and national legislation, as appropriate.	Yes	Accord de partenariat.	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the	3 - Arrangements to ensure monitoring of the implementation of Article 9 of the UNCRPD in relation to the ESI Funds throughout the preparation and the implementation of the programmes.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000000809647&dateTexte=	Les autorités françaises ont désigné comme points de contact chacun des services ministériels directement impliqués dans la mise en œuvre de la politique du handicap. Un dispositif de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.			&categorieLien=id La loi du 11 février 2005 a fait du principe de l'accessibilité au sens le plus large « l'accès à tout, pour tous » un objectif essentiel et ambitieux de la nouvelle politique du handicap. Ainsi est visée l'accessibilité à tous les aspects de la vie quotidienne pour tous les types de handicap.	coordination des points de contact a été mis en place. Cette mission est dévolue au Comité interministériel du handicap (CIH). Un lien étroit entre ce dispositif de coordination et les représentants des personnes handicapées a été établi. La désignation d'une autorité indépendante et constitutionnelle, le Défenseur des droits, comme mécanisme de protection, de promotion et de suivi de la Convention est de nature à en garantir sa mise en œuvre dans le respect de ses différents articles. Enfin, la société civile et les associations représentatives des personnes handicapées qui siègent au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) sont représentées par le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union public procurement rules through appropriate mechanisms.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000000629820 http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichTexte.do?cidTexte=JORFTEX000000264576&dateTexte=	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			&categorieLien=id	
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements which ensure transparent contract award procedures.	Yes	http://www.economie.gouv.fr/daj/marchespublics	
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925 http://www.economie.gouv.fr/daj/marchespublics	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques dont les marchés publics. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	4 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union public procurement rules.	Yes	http://www.economie.gouv.fr/daj/marchespublics	Le ministère de l'économie assure également une mission de conseil auprès des acheteurs publics. Les acheteurs publics de l'Etat s'adressent au bureau du conseil aux acheteurs de la direction des affaires juridiques. Les acheteurs publics des collectivités locales s'adressent à la cellule juridique d'information de l'achat public (CIJAP). Le ministère de l'économie et des finances a diffusé un guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics (circulaire du 14 février 2012) explicitant les règles

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				applicables et leur interprétation par la jurisprudence. Par ailleurs, le ministère de l'économie diffuse sur son site internet une série de fiches et de guides, mis à jour de façon régulière, destinés à accompagner les acheteurs dans leur démarche d'achat.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union State aid rules.	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/afichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454790&dateTexte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34455.pdf Cf. accord de partenariat	1/ circulaire du Premier Ministre du 26 janvier 2006 qui rappelle les règles générales applicables en matière d'aides d'Etat notamment: ☐ Les procédures de notification et d'information des régimes d'aide et des aides individuelles à la DG COMP (§3.3) ☐ Les règles de cumul (§2.2) ☐ Les règles relatives à la récupération des aides illégales (§3.6) => responsabilité des Etats membres et des collectivités dans les procédures de récupération, conditions de dépôt de plainte... 2/ circulaire du Premier Ministre du 5 janvier 2012 sur les dispositifs d'ingénierie financière qui récapitule les règles relatives aux aides d'Etat et aux fonds structurels. 3/ Les régimes que la France notifie ou informe à la Commission européenne ont pour objectif de pouvoir être

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				utilisés librement par les collectivités sans qu'elles aient à notifier ou informer à la Commission à chaque fois qu'elles octroient une aide à une entreprise.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	Accord de partenariat.	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques dont les aides d'Etat, notamment dès que les règles sur les aides d'Etat auront été modifiées. La plateforme Europe en France diffuse l'ensemble des textes et régimes d'aide. Ce mécanisme sera reconduit pour la période 2014-2020.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union State aid rules.	Yes	Accord de partenariat.	Le SGAE est l'interface privilégiée entre la Commission et les ministères en matière d'aides d'Etat. A ce titre, il coordonne les différentes positions des ministères sur les régimes d'aides. Le SGAE assure par ailleurs la coordination d'un « groupe à haut niveau », composé des différents référents « aides d'Etat » de chaque ministère, qui a notamment pour responsabilité le pilotage et le suivi des encadrements européens sur les aides d'Etat.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				La DATAR assure la coordination des différentes administrations compétentes, notamment dans les différents secteurs couverts par le champ des FESI. Pour mener à bien cette mission, la DATAR s'appuie sur les travaux du GHN et du SGAE. Cette coordination permet de fournir une expertise sur les aides d'Etat aux autorités de gestion des 4 fonds. La DATAR, avec l'appui du programme national d'assistance technique, assure l'animation et la coordination interfonds du réseau des autorités de gestion des programmes.
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	1 - Arrangements for the effective application of Directive 2011/92/EU of the European Parliament and of the Council (EIA) and of Directive 2001/42/EC of the European Parliament and of the Council (SEA).	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/af_fichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496602&cidTexte=LEGITEXT000006074220 http://www.legifrance.gouv.fr/af_fichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000020569162&dateTexte=&categorieLien=cid http://www.legifrance.gouv.fr/af_fichCode.do;jsessionid=74C988	La directive 2011/92/UE (étude d'impact des projets) est transposée dans le Code de l'environnement aux articles L. 122□1 à L. 122□3□5 pour la partie législative et aux articles R. 122□1 à R. 122□15 pour la partie réglementaire. La directive 2001/42/CE (évaluation environnementale stratégique des plans) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122□4 à L. 122□12 pour la partie législative et aux articles R. 122□17 à R. 122□24 pour la partie réglementaire.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			9590E1171C53E88719BE476C73.tpdjo07v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006176442&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20130930 Cf. accord de partenariat	Des dispositions particulières de transposition de cette directive sont prévues dans le code de l'urbanisme (pour les seuls documents mentionnés à l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme et aux articles L. 4424-9 et L. 4433-7 du CGCT) aux articles L. 121-10 à L. 121-15 pour la partie législative et aux articles R. 121-14 à R. 121-18 pour la partie réglementaire.
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the EIA and SEA Directives.	Yes	Sur l'accès aux informations environnementales : Articles L124-1 à L124-8 du code de l'environnement	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques dont les évaluations stratégiques environnementales.
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	3 - Arrangements to ensure sufficient administrative capacity.	Yes	Accord de partenariat	Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est l'autorité compétente pour donner des conseils en matière d'application des directives EIA/SEA. Il fournit notamment des éléments de guidances et d'appui à cet effet.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: the identification of sources and mechanisms to ensure statistical validation.	Yes	Section 2A du présent programme opérationnel.	La section 2A du Programme opérationnel comprend les informations liées à la collecte des données faisant l'objet d'indicateurs de réalisation ou de résultat (source, mode de collecte, fréquence des relevés...). Cette section sera précisée dans un guide des indicateurs.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	2 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: arrangements for publication and public availability of aggregated data.	Yes	Section 2A du présent Programme opérationnel	Les données agrégées seront compilées dans le rapport annuel d'exécution (RAE), document qui sera rendu public après sa validation par le Comité de suivi.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	3 - An effective system of result indicators including: the selection of result indicators for each programme providing information on what motivates the selection of policy actions financed by the programme.	Yes	Section 2A du présent Programme opérationnel	La section 2A du PO comporte les indicateurs de résultat retenus pour chaque priorité d'investissement.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	4 - An effective system of result indicators including: the establishment of targets for these indicators.	Yes	Section 2A du présent Programme opérationnel	Les indicateurs de résultat mentionnés dans la section 2A se sont tous vus attribuer une valeur cible.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	5 - An effective system of result indicators including: the consistency of each indicator with the following requisites: robustness and statistical validation, clarity of normative interpretation, responsiveness to policy, timely collection of data.	Yes	Section 2A du présent Programme opérationnel	L'évaluation ex ante du Programme opérationnel n'a pas émis de réserves importantes sur les indicateurs de résultat sélectionnés, en particulier sur leur robustesse, la clarté de leur interprétation, leur réactivité aux mesures prises ou la collecte en temps utile des données. En conséquence, ces indicateurs peuvent être jugés robustes, fiables, réactifs aux mesures contenues dans le PO et collectés de manière simple.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake	6 - Procedures in place to ensure that all operations financed by the programme adopt an effective system of indicators.	Yes	Sections 2A et 11 du présent programme opérationnel. Documents méthodologiques (à venir).	Du point de vue des opérations à financer, les procédures à mettre en place prévoient qu'elles seront assorties d'un système d'indicateurs efficaces.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
impact evaluation.				
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	1 - A national or regional smart specialisation strategy is in place that:	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3) : cf. document joint "Rapport stratégie de spécialisation intelligente"	La Stratégie de spécialisation intelligente (ou « S3 ») a été adoptée par la Commission permanente du Conseil régional le 20 janvier 2014.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	2 - is based on a SWOT or similar analysis to concentrate resources on a limited set of research and innovation priorities;	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente.	Basée sur un diagnostic territorial comprenant notamment une analyse AFOM, ainsi que sur une trentaine d'entretiens avec les entreprises régionales (processus de « découverte entrepreneuriale »), la S3 identifie les principaux domaines de spécialisation de la Champagne-Ardenne.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I	3 - outlines measures to stimulate private RTD investment;	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente.	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
systems.				
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	4 - contains a monitoring mechanism.	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente.	La gouvernance de la S3 s'inspirera de celle mise en place pour la Stratégie régionale de l'innovation, articulée autour d'un comité stratégique régional de l'innovation et d'un comité opérationnel. Un tableau de bord, déjà utilisé pour le suivi de la SRI, sera actualisé afin d'être l'outil de suivi des actions de la S3.
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	5 - A framework outlining available budgetary resources for research and innovation has been adopted.	Yes	Stratégie de spécialisation intelligente.	La S3 sera déclinée sur un plan budgétaire dans les différents plans et schémas régionaux (Contrat de plan Etat-Région, schéma régional de développement économique...).
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - An indicative multi-annual plan for budgeting and prioritisation of investments linked to Union priorities, and, where appropriate, the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) has been adopted.	Yes	Contrat de plan Etat-Région (en cours de négociation).	Le Contrat de plan Etat-Région devrait être signé courant 2014 et comporter les montants indicatifs alloués par l'Etat et la Région, en contrepartie des montants mobilisés par les porteurs de projets, aux infrastructures de recherche et d'innovation.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	1 - A strategic policy framework for digital growth, for instance, within the national or regional smart specialisation strategy is in place that contains:	Yes	Cf. document joint "Rapport stratégie de spécialisation intelligente" : axe transversal "faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique".	La S3 comporte un axe transversal intitulé « Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique ».
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	2 - budgeting and prioritisation of actions through a SWOT or similar analysis consistent with the Scoreboard of the Digital Agenda for Europe;	Yes	Cf. document joint "Rapport stratégie de spécialisation intelligente" : axe transversal "faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique".	La S3 met notamment en avant les atouts de la Champagne-Ardenne en matière de TIC : - L'UTT est une université de premier plan en matière de maîtrise des risques et de sécurité des systèmes ; - L'URCA dispose de plateaux techniques utilisés dans le domaine de l'imagerie médicale et numérique ; - La longévité, la domomédecine et l'habitat adapté, de même que la maîtrise de l'énergie, font également partie des points forts de la recherche et de l'innovation en Champagne-Ardenne.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by	3 - an analysis of balancing support for demand and supply of ICT should have been conducted;	Yes	Cf. document joint "Rapport stratégie de spécialisation intelligente" : axe transversal "faire de la Champagne-Ardenne	Cet axe transversal, à dimension plus méthodologique, vise la diffusion de services numériques apparaissant comme un moyen de répondre aux enjeux du territoire et faisant partie des

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.			un territoire numérique".	actions identifiées à développer dans le cadre des domaines de spécialisation.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	4 - indicators to measure progress of interventions in areas such as digital literacy, e-inclusion, e-accessibility, and progress of e-health within the limits of Article 168 TFEU which are aligned, where appropriate, with existing relevant sectoral Union, national or regional strategies;	Yes	Cf. document joint "Rapport stratégie de spécialisation intelligente" : axe transversal "faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique".	
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	5 - assessment of needs to reinforce ICT capacity-building.	Yes	Cf. document joint "Rapport stratégie de spécialisation intelligente" : axe transversal "faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique".	Cet axe transversal, à dimension plus méthodologique, vise la diffusion de services numériques apparaissant comme un moyen de répondre aux enjeux du territoire et faisant partie des actions identifiées à développer dans le cadre des domaines de spécialisation.
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to	1 - A national or regional NGN Plan is in place that contains:	Yes	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique de la Champagne-Ardenne (SCORAN), juin 2011	La Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique de la Champagne-Ardenne (SCORAN) a été adoptée par le Conseil régional en juin 2011.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
vulnerable groups.				
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	2 - a plan of infrastructure investments based on an economic analysis taking account of existing private and public infrastructures and planned investments;	Yes	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique de la Champagne-Ardenne (SCORAN), juin 2011	La SCORAN se fonde sur une analyse des investissements numériques et détermine un plan d'investissement pluriannuel par département (sections 3 et 4 du document).
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	3 - sustainable investment models that enhance competition and provide access to open, affordable, quality and future-proof infrastructure and services;	Yes	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique de la Champagne-Ardenne (SCORAN), juin 2011	La SCORAN étudie (section 2) les différentes perspectives de l'initiative privée et de l'initiative publique dans la région, dans l'objectif d'assurer une couverture maximale du territoire, à un prix abordable pour tous. Les modèles d'investissement se fondent sur le code des marchés publics pour les investissements publics. Les investissements privés interviennent dans le cadre du libre jeu de la concurrence privée.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	4 - measures to stimulate private investment.	Yes	Chapitre « Haut débit » de la feuille de route du gouvernement, 28 février 2013 : http://www.gouvernement.fr/site/s/default/files/fichiers_joints/feuille_de_route_du_gouvernement_sur_le_numerique.pdf	En matière de stimulation des investissements privés, la feuille de route du gouvernement sur le numérique comporte un axe 2 intitulé « renforcer la compétitivité de nos entreprises grâce au numérique ». Cet axe prévoit diverses actions destinées à favoriser la numérisation des PME et des ETI.
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	1 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time and cost involved in setting-up a business taking account of the targets of the SBA;	Yes	L'édition 2012 de la fiche SBA France faisait état d'un coût de 84€, montant figurant dans le tableau disponible sur le site de la DG Entreprise ci-dessous : http://ec.europa.eu/entreprise/pol/icies/sme/businessenvironment/files/2012-country-fiches_en.pdf	La création d'une entreprise est immédiate. Le créateur doit déposer son dossier dans un Centre de formalités des entreprises (CFE), qui joue le rôle de guichet unique et est chargé de centraliser les pièces du dossier d'immatriculation et de les transmettre aux différents organismes concernés par la création de l'entreprise (URSSAF, Greffe du tribunal de commerce, INSEE, RSI, services fiscaux, ...). Dans le cas des auto-entrepreneurs la démarche se fait sur internet en quelques clics. Coûts d'immatriculation des entreprises

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				en création pratiqués par un greffe en France: 83,69€ pour une société et de 62,19€ pour une personne physique. Le coût d'immatriculation d'une société semble correspondre au montant reporté dans le projet de fiche Small Business Act France 2013 (83€) transmis par la DG entreprise.
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	2 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time needed to get licenses and permits to take up and perform the specific activity of an enterprise taking account of the targets of the SBA;	Yes	Accord de partenariat.	Les délais d'obtention sont inférieurs à trois mois. Seules les autorisations pour construire ou exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement qui sont les plus nuisantes dépassent ce délai.
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	3 - The specific actions are: mechanism is in place to monitor the implementation of the measures of the SBA which have been put in place and assess the impact on SMEs.	Yes	http://www.dgcis.gouv.fr/files/filles/directions_services/dgcis/consultation%5Bpublique/guidepratique%5Bconsultation%5Bentreprises.pdf	Un tableau de suivi de mise en œuvre du SBA au niveau national est actualisé 3 à 4 fois par an en vue des réunions des points de contact nationaux du SBA, organisées par la Commission européenne. Les organisations représentatives des PME sont consultées régulièrement par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des PME, lors de réunions préparatoires des réunions des ambassadeurs des PME. Le test PME, outil de consultation des entreprises et d'évaluation des projets de textes normatifs, sera mobilisé par les services lorsque la complexité et

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'impact d'un projet de texte le justifie. Il visera à mesurer spécifiquement les impacts de nouvelles réglementations auprès d'un échantillon de petites et moyennes entreprises et permettra, si besoin, d'apporter des amendements pour élaborer des textes plus simples à appliquer. Les bases méthodologiques du test PME ont été élaborées et sont aujourd'hui en cours d'expérimentation.
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	4 - The actions are: measures consistent with Article 13 of Directive 2006/32/EC of the European Parliament and of the Council on energy end-use efficiency and energy services to ensure the provision to final customers of individual meters in so far as it is technically possible, financially reasonable and proportionate in relation to the potential energy savings.	Yes	3 types de mesures □ pour le gaz : Code de l'énergie, articles L432-8 et L453-7 □ pour l'électricité : Code de l'énergie, articles L322-8 : exercice des missions des comptage L341-4 : mise en place des compteurs communicants □ décret 2010-1022 (application de l'article L. 341-4 □ généralisation des compteurs communicants) □ arrêté du 4 janvier 2012 (application du décret 2010-1022 □	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			spécifications techniques des compteurs) □ pour la chaleur : Code de l'énergie, articles L241-9 et R131-2 à R131-7	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	1 - The actions are: measures to ensure minimum requirements are in place related to the energy performance of buildings consistent with Article 3, Article 4 and Article 5 of Directive 2010/31/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/jo/pdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101027&numTexte=2&pageDebut=19250&pageFin=19251 http://www.legifrance.gouv.fr/jo/pdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101027&numTexte=7&pageDebut=19260&pageFin=19285	Règlementation Thermique 2012 pour le neuf : Décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	2 - The actions are: measures necessary to establish a system of certification of the energy performance of buildings consistent with Article 11 of Directive 2010/31/EU;	Yes	http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000788395 modifié par http://www.legifrance.gouv.fr/af/fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000788395	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			XT000025509925&dateTexte=&categorieLien=id	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	3 - The actions are: measures to ensure strategic planning on energy efficiency, consistent with Article 3 of Directive 2012/27/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0458_EE.pdf	
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	1 - Transparent support schemes, priority in grid access or guaranteed access and priority in dispatching, as well as standard rules relating to the bearing and sharing of costs of technical adaptations which have been made public are in place consistent with Article 14(1), Article 16(2) and 16(3) of Directive 2009/28/EC of the European Parliament and of the Council.	Yes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_p_lan_d_action_national_ENRvers_ion_finale.pdf (les références sont : les articles L. 321□7, L. 342□1 et L. 343□1 du code de l'énergie) http://www.legifrance.gouv.fr/jo/pdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120421&numTexte=47&pageDebut=07178&pageFin=07180	La priorité d'accès ou l'accès garanti passe, en France, par l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations ENR. Ce sont les articles L.314-1 et suivants du code de l'énergie qui décrivent le fonctionnement de l'OA. Les textes réglementaires pertinents qui en découlent sont le décret n°2001-410, le décret n°2000-1196 et l'ensemble des arrêtés tarifaires. Le caractère transparent est assuré par la publication d'un avis de la CRE en même temps que la publication des arrêtés tarifaires. Concernant le raccordement, la France a mis en œuvre des schémas régionaux de raccordement des EnR qui (i) mutualisent entre les producteurs les

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				coûts de raccordement et (ii) donnent la priorité d'accès aux capacités créées par ces schémas pendant 10 ans aux productions EnR.
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	2 - A Member State has adopted a national renewable energy action plan consistent with Article 4 of Directive 2009/28/EC.	Yes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf	Le plan national a été remis à la Commission européenne en août 2010.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	1 - A national or regional risk assessment with the following elements shall be in place:	Yes	Plan national d'adaptation au changement climatique (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC-PNACC-complet.pdf) Plan Climat Air Energie de Champagne-Ardenne (https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/transition_energetique/Pages/PCAER_SRE.aspx)	Le Plan national d'adaptation au changement climatique (2011-2015) comporte 230 mesures pour permettre à la France de s'adapter au changement climatique. Le PNACC traite des mesures relevant du niveau national. La territorialisation spécifique de l'adaptation relève des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et des Plans climat énergie territoriaux (PCET). Le Plan Climat Air Energie de Champagne-Ardenne (adopté en mai 2012) est le nom du SRCAE pour la Champagne-Ardenne. Elaboré de manière partenariale entre l'Etat et la Région, il comprend un chapitre 9 sur

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				les risques naturels, technologiques et sanitaires.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	2 - a description of the process, methodology, methods, and non-sensitive data used for risk assessment as well as of the risk-based criteria for the prioritisation of investment;	Yes	Plan national d'adaptation au changement climatique : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC-PNACC-complet.pdf Plan Climat Air Energie de Champagne-Ardenne : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/transition_energetique/Pages/PCAER_SRE.aspx	
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	3 - a description of single-risk and multi-risk scenarios;	Yes	Plan Climat Air Energie de Champagne-Ardenne : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/transition_energetique/Pages/PCAER_SRE.aspx Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) des Ardennes, de l'Aube, de la	Sur le plan de la gestion des risques : les Dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM) sont des documents où le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			Marne et de la Haute-Marne	
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	4 - taking into account, where appropriate, national climate change adaptation strategies.	Yes	Plan national d'adaptation au changement climatique : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC-PNACC-complet.pdf	
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	1 - A strategic policy framework for promoting youth employment is in place that:	Yes	Le Plan français de mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse a été transmis à la Commission européenne le 20 décembre 2013.	
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	2 - is based on evidence that measures the results for young people not in employment, education or training and that represents a base to develop targeted policies and monitor developments;	Yes	Le plan français de mise en oeuvre de la Garantie pour la jeunesse se fonde sur les statistiques suivantes: les services statistiques ministériels (INSEE, DARES, DRESS...), qui conduisent des recensements et enquêtes	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			- le Système d'information de l'Education Nationale - les Systèmes d'information spécifiques au suivi des jeunes du Service Public de l'Emploi (Parcours 3, ICARE).	
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	3 - identifies the relevant public authority in charge of managing youth employment measures and coordinating partnerships across all levels and sectors;	Yes	Courrier en date du 08/07/2013 de la Représentation permanente de la France près l'Union européenne à la DG EPSCO.	La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est autorité publique en charge de l'établissement et de la gestion de la Garantie pour la Jeunesse.
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	4 - involves stakeholders that are relevant for addressing youth unemployment;	Yes	Dispositif d'aides spécifiques en faveur des jeunes de moins de 26 ans Accord National Interprofessionnel « jeunes » du 13 décembre 2013	Le plan français de mise en oeuvre de la Garantie pour la jeunesse associe les partenaires suivants : - Les acteurs du service public de l'Emploi au sens large (services de l'Etat, Pôle Emploi, missions locales...); - Le monde associatif ;

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				•Les partenaires sociaux.
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	5 - allows early intervention and activation;	Yes	Accord National Interprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi	- Des actions spécifiques à destination des « jeunes décrocheurs » ont été mises en place ; - Une expérimentation de la Garantie Jeunes est conduite dans 10 territoires pilotes, pour les jeunes en grande précarité : objectif de remobilisation immédiate des jeunes ; - Le réseau FOQUALE et les plates-formes d'appui aux jeunes décrocheurs contribuent au repérage des jeunes décrocheurs.
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	6 - comprises supportive measures for access to employment, enhancing skills, labour mobility and sustainable integration of young people not in employment, education or training into the labour market.	Yes	Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir Articles L6222 à L6225 du code du travail relatifs à l'apprentissage Décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la «	- Accompagnement des jeunes NEET dans le cadre de la Garantie Jeunes ; - Emplois d'avenir ; - Apprentissage, outil privilégié dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ; - Aide à la création d'entreprises par des jeunes.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			<i>garantie jeunes »</i>	
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	1 - A national or regional strategic policy framework for lifelong learning is in place that contains measures:	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Documents/Favoriser-lacces-lemploi/Plaquette_CPRDFP_Pointetape_140912.pdf	En application de la loi du 24 novembre 2009, le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), composé de représentants de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux, a élaboré le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP). Il a été adopté le 15 juin 2011 pour la période 2011-2015. Ce document contient : - Une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes ; - Un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un accès équilibré des femmes et des hommes à chacune de ces filières de formation ; - Des actions d'information et de formation destinées à favoriser leur insertion sociale ;

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				- Des priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	2 - to support the developing and linking services for LL, including their implementation and skills upgrading (i.e. validation, guidance, education and training) and providing for the involvement of, and partnership with relevant stakeholders ;	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Documents/Favoriser-lacces-lemploi/Plaquette_CPRDFP_Pointetape_140912.pdf	Le CPRDFP comprend des mesures de soutien au développement et à l'intégration de services d'EFTLV, dont la concrétisation et le perfectionnement des compétences auxquelles sont associées, en partenariat, les parties prenantes pertinentes (cf. notamment l'article 4 visant "l'accompagnement des publics", l'article 5 visant à conforter le "Service Public de l'Orientation", et l'article 6 "Sécurisation des parcours professionnels"). L'article 11 prévoit des modalités de suivi et d'évaluation : "Le suivi et l'évaluation sont assurés par le Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) selon des modalités générales définies par le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV)". Des indicateurs de suivi et/ou d'évaluation ont également été précisés pour chacune des actions.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	3 - for the provision of skills development for various target groups where these are identified as priorities in national or regional strategic policy frameworks (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market, low skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities);	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Documents/Favoriser-lacces-lemploi/Plaquette_CPRDFP_Pointetape_140912.pdf	En définissant dans son article 2 le champ d'application, le CPRDFP inclut des publics cibles (demandeurs d'emplois, jeunes, salariés) pour lesquels des mesures seront proposées notamment en terme de dispositifs d'acquisition de compétences. De plus, en préambule du Titre II contenant les priorités du contrat, il est mentionné que le contrat entend « donner la priorité d'accès à la formation professionnelle pour tous et toutes et ainsi favoriser l'inclusion sociale via l'aide aux personnes en situation d'illettrisme, l'intégration et l'accompagnement du public en situation de handicap, l'intégration du public jeune en difficultés... ».
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	4 - to widen access to LL including through efforts to effectively implement transparency tools (for example the European Qualifications Framework, National Qualifications Framework, European Credit system for Vocational Education and Training, European Quality Assurance in Vocational Education and Training);	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Documents/Favoriser-lacces-lemploi/Plaquette_CPRDFP_Pointetape_140912.pdf	Le CPRDFP a pour objectif de développer et de garantir l'accès pour tous à l'accueil, l'information et l'orientation tout au long de la vie (article 2 : « donner la priorité d'accès à la formation professionnelle pour tous et toutes »). Il vise également à mettre en place une politique de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle avec le développement de la VAE (cf. priorité 4 du CPRDFP).

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			ntetape_140912.pdf	
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	5 - to improve the labour market relevance of education and training and to adapt it to the needs of identified target groups (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market, low-skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities).	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Documents/Favoriser-lacces-lemploi/Plaquette_CPRDFP_Pointetape_140912.pdf	Le CPRDFP contient des mesures permettant d'améliorer la pertinence de l'éducation et de la formation pour le marché du travail à la fois dans son article 3 : « Elaboration de la carte de formations » et dans son article 6 « Sécurisation des parcours » qui prévoit la mise en place d'outils de perspectives permettant d'anticiper les besoins de formations pour le marché du travail. Cela passera notamment par des conventionnements avec les acteurs locaux et/ou des partenariats avec les branches dans le cadre d'une coordination Emploi/Formation. De plus, par le développement d'actions dédiées à la sécurisation des parcours, la mise en place d'une offre de services adaptés aux publics est prévue permettant ainsi d'adapter la formations aux besoins de groupes cibles déterminés.
T.10.4 - The existence of a national or regional strategic policy framework for increasing the quality and efficiency of VET systems within the limits of Article 165 TFEU.	1 - A national or regional strategic policy framework is in place for increasing the quality and efficiency of VET systems within the limits of Article 165 TFEU which includes measures for the following:	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 :	En application de la loi du 24 novembre 2009, le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), composé de représentants de l'Etat, de la Région et des

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Pages/Favoriser-laccès-lemploi.aspx	partenaires sociaux, a élaboré le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP). Il a été adopté le 15 juin 2011 pour la période 2011-2015. Ce document contient : - Une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes ; - Un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un accès équilibré des femmes et des hommes à chacune de ces filières de formation ; - Des actions d'information et de formation destinées à favoriser leur insertion sociale ; - Des priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.
T.10.4 - The existence of a national or regional strategic policy framework for increasing the quality and efficiency of VET systems within the	2 - to improve the labour market relevance of VET systems in close cooperation with relevant stakeholders including through mechanisms for skills anticipation, adaptation of curricula and	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)	Dans son article 3 dédié à l'équilibre de l'offre de formation, une section vise plus précisément le développement des formations professionnelles initiales dont l'objectif

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
limits of Article 165 TFEU.	the strengthening of work-based learning provision in its different forms;		2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Documents/Favoriser-laces-lemploi/Plaquette_CPRDFP_Pointetape_140912.pdf	est d'élever le niveau de qualification en lien avec les besoins de l'économie.
T.10.4 - The existence of a national or regional strategic policy framework for increasing the quality and efficiency of VET systems within the limits of Article 165 TFEU.	3 - to increase the quality and attractiveness of VET including through establishing a national approach for quality assurance for VET (for example in line with the, European Quality Assurance Reference Framework for Vocational Education and Training) and implementing the transparency and recognition tools, for example European Credit system for Vocational Education and Training. (ECVET).	Yes	Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 : https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/formation_emploi/CPRDFP/Pages/Favoriser-laces-lemploi.aspx	Le document prévoit, en association avec les parties prenantes, d'élaborer un schéma régional des formations professionnelles permettant d'anticiper sur les besoins de formations du marché et d'adapter l'offre en conséquence. De plus, afin de favoriser la qualité de la formation concernant la formation par apprentissage, des contrats d'objectifs seront établis conformément aux contrats nationaux d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage 2011-2015 visant à développer outre le nombre d'apprentis, la qualité de l'enseignement. Le nouveau CPRDFP, qui prendra la suite du CPRDFP 2011-2015, devrait

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				être adopté en juin 2016.

9.2 Description of actions to fulfil ex-ante conditionalities, responsible bodies and timetable

Table 25: Actions to fulfil applicable general ex-ante conditionalities

General ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
--------------------------------	------------------------	---------------------	-----------------	--------------------

Table 26: Actions to fulfil applicable thematic ex-ante conditionalities

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
---------------------------------	------------------------	---------------------	-----------------	--------------------

10. REDUCTION OF ADMINISTRATIVE BURDEN FOR BENEFICIARIES

Summary of the assessment of the administrative burden for beneficiaries and, where necessary, the actions planned accompanied by an indicative timeframe to reduce administrative burden.

La simplification de la mise en œuvre des programmes européens constitue un enjeu important, tant pour les bénéficiaires des fonds européens que pour l'autorité de gestion. Les porteurs de projets ont ainsi régulièrement fait part des lourdeurs administratives lors du processus d'élaboration du programme FEDER/ FSE 2014-2020. Ces lourdeurs peuvent être sources de découragement à solliciter les fonds européens, voire de scepticisme. Pour l'autorité de gestion, la simplification de la gestion doit lui permettre de consacrer davantage de temps à l'accompagnement des porteurs de projets et à avoir une approche plus qualitative.

Par ailleurs, la programmation 2007-2013 a mis en évidence les principaux problèmes suivants largement partagés aux niveaux national et européen :

- l'existence de règles différentes selon les fonds mobilisés (FEDER, FSE, FEADER) et leur instabilité, génératrice d'insécurité pour les bénéficiaires et les services instructeurs ;
- la lourdeur et la longueur des procédures d'instruction et de paiement ;
- la difficulté, pour certains porteurs de projet, de déterminer les points de contact ;
- les contrôles qui paraissent trop nombreux, souvent disproportionnés au regard des montants engagés et sans harmonisation préalable entre les différents niveaux d'exercice, tant sur le choix de dossiers que sur leurs lignes de partage ;
- l'application difficile de certains points de réglementation compte tenu de leur complexité, notamment les règles en matière d'aides d'Etat et l'application des règles sur les projets générateurs de recettes.

La simplification de la mise en œuvre du programme FEDER/FSE pour la période 2014-2020 en Champagne-Ardenne s'appuiera au niveau régional notamment sur les dispositifs suivants que l'autorité de gestion s'efforcera de mettre en œuvre :

- La mise en place d'un **guichet unique** créé par l'Autorité de gestion pour l'accueil des porteurs de projet, l'enregistrement des dossiers et l'orientation vers le service instructeur correspondant.
- La création d'une **procédure de pré-projets** pour certaines actions sélectionnées ayant par nature un grand nombre de bénéficiaires potentiels (appui aux PME, ...). Cette procédure permet aux porteurs de projet et aux services instructeurs d'éviter des délais très longs et des démarches très coûteuses en ressources humaines. Il s'agit ainsi de créer une étape préalable au dépôt de candidature, par le dépôt d'une fiche de projet synthétique rédigée par le porteur de projet et permettant au service instructeur de vérifier rapidement que la proposition remplit les principales conditions d'éligibilité (objectifs, délais, actions, budget prévisionnel, plan de financement...). Le pré-projet constitue une phase préalable au dépôt d'un dossier de candidature complet.

- L'application systématique d'**un dossier unique et d'une instruction unique** du dossier déposé, lorsqu'un co-financement est apporté par la Région et la recherche d'une plus grande convergence des instructions entre les différents organismes, en cas de cofinancements croisés.
- La mise au point d'un dossier de demande de subvention unique, facilement renseignable.
- La réalisation et la mise à disposition d'un **guide du porteur de projet**, précis et didactique, de fiches techniques thématiques autant que de besoin et de documents types, en veillant à leur actualisation régulière et à leur bonne diffusion.
- Le renforcement de **l'accompagnement des porteurs de projet**, en organisant des sessions régulières d'information tout au long de la vie du programme permettant la compréhension des dispositifs et des règles de mise en œuvre et en fournissant une assistance aux porteurs de projets tout au long du processus, du dépôt au paiement final.
- La **simplification des budgets et des justifications de dépenses**, en particulier via l'utilisation des nouvelles possibilités de forfaitisation des coûts indirects et de coûts standards unitaires (calculés au moyen de l'application de barèmes standards) prévues par les règlements, lorsque cela est pertinent.
- L'obligation d'information, lors de la notification de la décision, des délais et des voies de recours notamment par le biais de conventions claires.
- La mise à disposition sur l'espace web dédié aux fonds européens de l'ensemble des documents d'information.
- Le renforcement de l'utilisation de **l'ingénierie financière**, en fonction des résultats de(s) l'évaluation(s) qui sera(ont) menées.

L'ensemble de ces dispositions prises au niveau régional seront d'autant plus efficaces qu'elle pourront être soutenues par des démarches convergentes et mutualisées aux niveaux national et communautaire, en particulier en matière d'allègement des contrôles et de mise à disposition de règles normatives claires et stabilisées. A ce titre, l'autorité de gestion poursuivra, dans la continuité de son investissement sur les programmes antérieurs et sur la phase préparatoire à la période 2014-2020, son implication dans l'ensemble des travaux nationaux qui seront conduits dans le cadre du programme national d'assistance technique. Cette veille active lui permet d'échanger des bonnes pratiques avec l'ensemble des autorités de gestion, transférables sur son propre territoire et de renforcer son expertise sur l'ensemble des phases de la procédure, et ainsi le conseil aux bénéficiaires.

Il reviendra enfin à l'ensemble des échelons, régional, national et communautaire, en responsabilité collective, de favoriser, dès le démarrage des programmes, une compréhension partagée des réglementations et de maintenir un dialogue constructif pendant toute leur durée, intégrant l'ensemble des paramètres de mise en œuvre dans les processus décisionnels et les évolutions ultérieures.

11. HORIZONTAL PRINCIPLES

11.1 Sustainable development

Description of specific action to take into account environmental protection requirements, resource efficiency, climate change mitigation and adaptation, disaster resilience and risk prevention and management, in the selection of operations.

Conformément à l'article 8 du règlement général, le développement durable est une priorité transversale de la prochaine programmation FEDER/FSE 2014-2020. La notion de développement durable est abordée quant à :

- la promotion et le respect des exigences en matière de protection environnementale,
- l'utilisation rationnelle des ressources,
- l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci,
- la biodiversité,
- la résilience face aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques.

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 s'inscrit dans cette logique de prise en compte de la problématique de développement durable au regard également des différents documents stratégiques régionaux, notamment le Plan Climat Air Energie régional.

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 s'attache ainsi à concourir aux exigences européennes en matière de développement durable. De plus, une attention particulière sera portée aux impacts des actions financées afin de limiter la portée négative sur l'environnement de l'intervention du FEDER et du FSE.

Certains objectifs spécifiques sont directement concernés puisqu'ils financent des actions pouvant avoir un impact sur la préservation de l'environnement ou contribuant à atteindre les objectifs européens en matière de développement durable :

- **OS 3.1 : Développer les systèmes innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables en Champagne-Ardenne**

Cet objectif a pour ambition d'agir directement sur le développement durable puisqu'il s'agit de valoriser et soutenir les projets innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables afin de réduire les émissions de GES sur le territoire et de diversifier les ressources énergétiques en favorisant leur utilisation rationnelle.

- **OS 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments**

Cet objectif a vocation à favoriser l'utilisation rationnelle de la ressource énergétique en finançant des projets de soutien à la rénovation et la réhabilitation de bâtiments sur le plan de l'efficacité énergétique. La réduction de la consommation énergétique et de l'émission des GES par le bâti constitue une des réponses à la lutte contre le changement climatique.

- **OS 4.1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations**

Il s'agit de soutenir les actions permettant d'augmenter la résilience de la région aux inondations, en accord avec l'article 8 du règlement général.

- **OS 4.2 : Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et naturels)**

En privilégiant l'acquisition de connaissances et la préservation de la biodiversité champardennaise, cet objectif contribue aux principes de développement durable puisqu'il s'agit de mieux connaître et de mieux préserver le patrimoine naturel et la continuité écologique.

- **OS 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité**

Le soutien aux actions de développement de l'offre multimodale ainsi que l'aménagement de voies douces contribuent à réduire les émissions de GES afin d'atteindre les objectifs européens et régionaux de la Stratégie UE 2020 en matière de développement durable.

- **OS 5.2 : Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier**

Les projets de réhabilitation des friches permettront de préserver le foncier agricole et naturel existant. Les réhabilitations permettront de stopper la diffusion des pollutions dans le sol.

L'évaluation environnementale stratégique a montré que certains objectifs spécifiques pouvaient potentiellement avoir un impact négatif sur l'environnement ; néanmoins, les principes directeurs de sélection veilleront à limiter ces impacts :

- **OS 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3**

Le développement de l'excellence des infrastructures de recherche devra satisfaire aux exigences d'amélioration de performance énergétique et ne devra pas se faire au détriment d'une utilisation rationnelle du foncier.

- **OS 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains**

Dans le cadre de l'aménagement des espaces urbains, Une attention particulière sera portée à la prise en compte de l'optimisation du foncier disponible.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PO, la Région Champagne-Ardenne veillera à :

- Prévoir dans l'évaluation des actions des critères permettant de mesurer l'impact en termes de prise en compte des finalités du développement durable.
- Assurer le monitoring de l'impact environnemental du programme *via* des indicateurs dédiés.

- Rappeler tout au long de la vie du programme, la nécessité de la prise en compte du développement durable notamment lors des actions de sensibilisation, d'information de communications sur le programme.
- Produire tous les documents du programme en accord avec les principes du développement durable.

L'opportunité d'introduire des critères environnementaux dans la sélection des projets sera examinée ultérieurement.

11.2 Equal opportunities and non-discrimination

Description of specific action to promote equal opportunities and prevent discrimination based on sex, racial or ethnic origin, religion or belief, disability, age or sexual orientation during the preparation, design and implementation of the operational programme and in particular in relation to access to funding, taking account of the needs of the various target groups at risk of such discrimination and in particular the requirements to ensure accessibility for persons with disabilities.

Les objectifs de prévention de toute forme de discrimination et, spécifiquement, d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, énoncés à l'article 7 du règlement général, seront poursuivis à plusieurs niveaux dans le PO.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel, les services instructeurs veilleront dès le dépôt du projet au respect des ces principes quelle que soit la thématique du projet.

Une attention particulière sera portée sur la prise en compte de l'accessibilité aux personnes en situation de handicaps pour toutes les actions relevant des objectifs spécifiques suivants :

- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 : Agencer les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains**

Dans le cadre des axes FSE, des actions devront pouvoir concerner les publics rencontrant le plus de difficultés pour accéder à la formation tout au long de la vie (les personnes souffrant d'illettrisme, les personnes détenues et sous main de justice, les personnes handicapées, les jeunes sans emploi qui ne suivent ni étude ni formation – NEET (*Neither in Employment, nor in Education or Training*) :

- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2 : Accroître la qualité du système de formation continue**

- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.3 : Accroître la qualité du système de formation par alternance**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 7.1 : Améliorer l'insertion professionnelle durable des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation**

La situation des femmes sera traitée dans le cadre de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes (cf. point suivant).

De plus, la Région Champagne-Ardenne, en tant qu'autorité de gestion veillera à :

- Sensibiliser les services instructeurs à l'égalité des chances et à la lutte contre toute forme de discrimination.
- Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, le principe d'égalité des chances et de non-discrimination notamment lors des actions de sensibilisation, d'information de communications sur le programme.
- Sensibiliser les porteurs de projets aux attendus des services instructeurs sur le principe d'égalité des chances et de non-discrimination à travers un guide du porteur de projet.
- Produire une partie des documents du programme en respectant les normes d'accessibilité aux personnes handicapées, dans la mesure du possible.

Inviter les organismes en charge de la lutte contre les discriminations (DRJSCS) ainsi que les associations représentatives des personnes handicapées (APF...) à participer au comité de suivi.

11.3 Equality between men and women

Description of contribution of the operational programme to the promotion of equality between men and women and, where appropriate, the arrangements to ensure the integration of the gender perspective at operational programme and operation level.

L'égalité entre les hommes et les femmes est depuis de nombreuses années une préoccupation de la Région Champagne-Ardenne, qui s'est vue formalisée par la signature en 2008 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Dans ce cadre, il s'agit pour la Région de prendre en compte, de manière transversale, l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des actions de la collectivité régionale dans une démarche participative, de veiller à ce que les objectifs des différents projets mis en place par la collectivité n'aillent pas à l'encontre de l'égalité et d'exploiter les données et les statistiques selon le contenu référencé au sexe chaque fois que cela est possible.

A cet effet, un Observatoire Régional de l'égalité a été mis en place.

Un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est d'atteindre un taux d'emploi chez les 20-64 ans de 75%, dont 70% chez les femmes. Ainsi afin d'atteindre cet objectif et conformément à l'article 7 du règlement général, la Région Champagne-Ardenne a choisi de traiter le principe d'égalité hommes-femmes suivant une double démarche :

- Une démarche ciblée, à travers le soutien du programme à des actions ciblant spécifiquement les femmes, afin de remédier aux inégalités de fait dont elles font l'objet ;
- Une démarche transversale afin que toutes les actions soutenues par le programme intègrent systématiquement l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que principe de sélection.

En effet de manière ciblée, une attention particulière sera portée sur les objectifs spécifiques suivants:

- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : Augmenter le nombre d'entreprises**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2 : Accroître la qualité du système de formation continue**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.3 : Accroître la qualité du système de formation par alternance**
- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 7.1 : Accroître l'insertion professionnelle durable des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation**

En effet, sur ces opérations, il pourrait être envisagé, de lancer de manière ponctuelle des appels à projets ciblés sur le public féminin afin d'initier des projets innovants ayant pour objectif d'accroître la participation des femmes dans le secteur de la recherche et l'innovation, en ce qui concerne la création et la transmission d'entreprises, ainsi que dans l'accès à la formation tout au long de la vie.

De plus, la Région Champagne-Ardenne, en tant qu'autorité de gestion veillera à :

- Sensibiliser les services instructeurs à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Retenir dans les critères de sélection des projets , des éléments permettant de mesurer le degré de prise en compte par les porteurs de projet de la dimension égalité des genres dans leurs projets.
- Prévoir dans l'évaluation des actions, des critères sexués permettant de mesurer l'impact de chaque action. (cf. indicateurs des axes FSE, ventilés par genre)
- Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, le principe d'égalité homme-femme notamment lors des actions de sensibilisation, d'information de communications sur le programme.

- Sensibiliser les porteurs de projets aux attendus des services instructeurs sur le principe d'égalité homme-femme notamment à travers un guide du porteur de projet.
- Inviter les organismes en charge de la promotion de l'égalité hommes-femmes (DRDFE) à participer au comité de suivi.

12. SEPARATE ELEMENTS

12.1 Major projects to be implemented during programming period

Table 27: List of major projects

Project	Planned notification/submission date (year, quarter)	Planned start of implementation (year, quarter)	Planned completion date (year, quarter)	Priority Axes / Investment Priorities
---------	--	---	---	---------------------------------------

12.2 Performance framework of operational programme

Table 28: Performance framework by fund and category of region (summary table)

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	ERDF	More developed	Research, Innovation: Number of enterprises cooperating with research institutions				30			80,00
1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	ERDF	More developed	Research, Innovation: Private investment matching public support in innovation or R&D projects				7000000			23 000 000,00
1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	ERDF	More developed	Montant certifié TTC	EUR			65 430 000			268 020 000,00
2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	ERDF	More developed	ICT Infrastructure: Additional households with broadband access				100000			130 000,00

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
			of at least 30 Mbps							
2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	ERDF	More developed	Montant certifié TTC	EUR			13 610 000			55 750 000,00
3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	ERDF	More developed	Renewables: Additional capacity of renewable energy production				1			3,00
3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	ERDF	More developed	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification				1200			4 500,00
3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	ERDF	More developed	Montant certifié TTC	EUR			30 200 000			123 720 000,00
4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	ERDF	More developed	Risk prevention and management: Population benefiting from flood protection measures				20000			120 000,00
4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	ERDF	More developed	Montant certifié TTC	EUR			6 830 000			28 000 000,00
5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	ERDF	More developed	Urban Development: Open space created or rehabilitated in urban areas				10000			45 000,00
5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	ERDF	More developed	Urban Development: Public or commercial buildings built or renovated in urban areas				1500			6 000,00
5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	ERDF	More developed	Montant certifié TTC	EUR			15 010 000			61 500 000,00
6 - Développer les compétences et les qualifications	ESF	More developed	below 25 years of age		5000	5000	10000	23 500,00	23 500,00	47 000,00
6 - Développer les compétences et les qualifications	ESF	More developed	Montant certifié TTC	EUR			16 000 000			65 600 000,00

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Milestone for 2018			Final target (2023)		
					M	W	T	M	W	T
7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	ESF	More developed	below 25 years of age		850	850	1700	1 850,00	1 850,00	3 700,00

12.3 Relevant partners involved in preparation of programme

Les partenaires ayant participé à l'élaboration du programme sont les suivants (nomenclature inspirée de l'article 4 du règlement délégué (UE) 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014) :

1. Autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes :

- Préfecture de région et préfectures de département ;
- Services déconcentrés de l'Etat (DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DIRECCTE : direction régionale de l'économie, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DRAAF : direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, DRRT : délégation régionale à la recherche et à la technologie, Rectorat de l'académie de Reims, Agence régionale de santé, Commissariat au redressement productif...) ;
- Conseils généraux des quatre départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne) ;
- Communautés d'agglomération de Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Chaumont ;
- Communautés de communes ;
- Associations de maires ;
- Parcs naturels régionaux de la forêt d'Orient, des Ardennes et de la Montagne de Reims ;
- GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne ;
- Université de Reims Champagne-Ardenne ;
- Université de technologie de Troyes ;

- o Ecole centrale de Paris ;
- o Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (« AgroParisTech »).

2. Partenaires économiques et sociaux :

- o Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ;
- o Comité régional du tourisme (CRT) ;
- o Agence régionale pour la recherche et l'innovation (CARINNA) ;
- o Agence régionale de développement économique (CADEV) ;
- o Agence régionale de la construction et de l'aménagement durables (ARCAD) ;
- o Office régional culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) ;
- o ARD (Agro-industrie Recherches et Développements) ;
- o Pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources (pôle IAR) ;
- o Pôle de compétitivité Matériaux et procédés (pôle Materialia) ;
- o Centre régional d'innovation et de transfert de technologie – Matériaux, dépôts et traitements de surfaces (CRITT-MDTS) ;
- o Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- o Bpifrance (Banque publique d'investissement) ;
- o Chambres de commerce et d'industrie ;
- o Chambres des métiers et de l'artisanat ;
- o Chambres d'agriculture ;
- o Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ;
- o Fédération régionale des travaux publics ;
- o Union régionale interfédérale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (URIOPSS) ;
- o Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) ;

- o Confédération paysanne ;
- o Club des industries agricoles, agro-alimentaires et agro-industrielles de Champagne-Ardenne (Club I3A) ;
- o Institut français du textile et de l'habillement (IFTH) ;
- o Union professionnelle des artisans ;
- o Valeur Bois ;
- o Office national des forêts (ONF) ;
- o Agence de l'eau Seine Normandie ;
- o Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- o Voies navigables de France (VNF) ;
- o Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC) ;
- o Syndicat général des vignerons de la Champagne ;
- o Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Champagne-Ardenne (CRESCA) ;
- o Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- o Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM).

3. **Organismes représentant la société civile :**

- o Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ;
- o Conservatoire botanique naturel du bassin parisien ;
- o Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne ;
- o Comité régional olympique et sportif de Champagne-Ardenne ;
- o Conseil des chevaux de Champagne-Ardenne ;
- o Centre régional de la propriété forestière ;
- o Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne.

Documents

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
Carte 05	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 05 - Zones d'activités Haute-Marne		
Carte 03	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 03 - Zones d'activités Aube		
Carte 04	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 04 - Zones d'activités Marne		
Carte 08	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 08 - Quartiers prioritaires		
Tableau 03	Programme annexes	25 mars 2014			Tableau 03 - Liste quartiers prioritaires		
Graphique 01	Programme annexes	25 mars 2014			Graphique 01 - émissions GES		
Rapport S3	Programme annexes	25 mars 2014			Rapport Stratégie de spécialisation intelligente		
Carte 01	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 01 - zones initiative privée		
Carte 02	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 02 - zones d'activité Ardennes		
Tableau 02	Programme annexes	25 mars 2014			Tableau 02 - Taux de pauvreté		
Projet de rapport de l'évaluation ex ante	Draft report of the ex-ante evaluation	25 mars 2014			Projet de rapport évaluation ex ante		
Graphique 02	Programme annexes	25 mars 2014			Graphique 02 - Demandeurs d'emploi		
Tableau 01	Programme annexes	25 mars 2014			Tableau 01 - demandeurs d'emploi		

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
Carte 06	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 06 - Territoires à risque important		
Carte 07	Programme annexes	25 mars 2014			Carte 07 - Friches		
Graphique 03	Programme annexes	25 mars 2014			Graphique 03 - Friches par département		
Projet de rapport de l'évaluation environnementale stratégique	Draft report of the ex-ante evaluation	20 déc. 2013			Projet de rapport EES		
Résumé de l'évaluation ex ante	Draft report of the ex-ante evaluation	25 mars 2014			Résumé évaluation ex ante		
Résumé de l'évaluation environnementale	Draft report of the ex-ante evaluation	20 déc. 2013			Résumé EES		